



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers audités**

pour l'année terminée le 31 décembre 2020

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-seizième session

Supplément n° 5H



Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers audités**

pour l'année terminée le 31 décembre 2020

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	13
B. Principales constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité	14
2. Aperçu de la situation financière	15
3. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds	18
4. Administration des programmes	26
5. Gestion des stocks	27
6. Gestion des achats	31
7. Gestion des voyages	35
8. Dispositif de contrôle interne	37
C. Informations communiquées par l'administration	39
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	39
2. Versements à titre gracieux	39
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	39
D. Remerciements	40
Annexe I	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2019	41
Annexe II	
État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes	62
III. Certification des états financiers	63
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020	64
V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020	81
I. État de la situation financière au 31 décembre 2020	81
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020	83

III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2020.....	84
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2020.....	85
V.	a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2020.....	87
	b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour la période 2018-2020 du plan stratégique pour 2018-2021	88

Lettres d'envoi

Lettre datée du 27 avril 2021, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 116.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2020, que j'approuve par la présente.

La Directrice exécutive
(*Signé*) Natalia **Kanem**

**Lettre datée du 22 juillet 2021, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que le rapport financier et les états financiers audités du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2020, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du FNUAP, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Observation

Nous appelons l'attention sur les paragraphes 51 à 54 du rapport détaillé, qui décrivent les insuffisances dans le suivi et l'exécution des activités de certification prévues au sujet des dépenses engagées en 2020 par les partenaires de réalisation. Nous n'avons pas été amenés à émettre une opinion modifiée à ce sujet.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par l'administration du FNUAP et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus, dans le cadre de l'audit des états financiers, de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de l'administration et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe à l'administration du FNUAP d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du Fonds et d'exercer le contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, l'administration est tenue d'évaluer la capacité du FNUAP de poursuivre son activité, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer qu'il poursuivra son activité, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à la liquidation du Fonds ou de mettre fin à son activité, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du FNUAP.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

a) nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons à l'occasion de notre audit des éléments qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;

b) nous évaluons les contrôles internes exercés par le FNUAP afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;

c) nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état ;

d) nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par l'administration du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des circonstances qui pourraient compromettre la capacité du FNUAP de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles

ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le Fonds de poursuivre son activité ;

e) nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons également si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(Signé) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la République populaire de Chine
(Signé) **Hou Kai**

22 juillet 2021

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de réunir des connaissances et des moyens qui permettent de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale.

Dans le cadre de son audit des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020, le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion du Fonds. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'audit intermédiaire a été réalisé à distance depuis Santiago, du 26 octobre 2020 au 19 février 2021, et a concerné le siège du Fonds à New York, les bureaux de pays en Égypte, au Soudan et en République arabe syrienne et le Bureau régional pour les États arabes. L'audit final des états financiers a également été réalisé à distance depuis Santiago, du 26 avril au 28 mai 2021. Les conclusions, les principales constatations et les recommandations du Comité sont récapitulées ci-après.

Étendue de l'audit

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2020 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

En outre, le Comité a examiné la gestion du Fonds en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion des activités.

Il a enfin examiné les mesures prises par le Fonds pour donner suite aux recommandations formulées antérieurement.

Opinion des commissaires aux comptes

Comme indiqué au chapitre I, le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du FNUAP pour la période considérée.

Conclusion générale

Le FNUAP a clôturé l'année 2020 en bonne santé financière grâce à de saines pratiques de gestion financière, y compris des procédures et des contrôles qui l'aident à maintenir ses charges dans la limite des ressources financières disponibles.

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude importante lors de l'examen des documents comptables du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2020. Il a toutefois estimé que des progrès pouvaient être faits pour ce qui est de la gestion des achats, de la gestion des stocks, de la gestion des programmes, de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, de la gestion des voyages et du dispositif de contrôle interne.

Principales constatations

Le Comité a relevé un certain nombre de problèmes liés à l'amélioration de l'efficacité de la gestion au FNUAP. Il met notamment l'accent sur les principales constatations suivantes :

Suivi des activités de certification

Du fait de retards dans le suivi des activités de certification, le FNUAP a dû revoir celles qu'il avait prévues et leur apporter des changements au moment même de l'exécution du plan de certification. Ces changements, qui ont eu lieu entre juin et octobre 2020, résultent d'erreurs dans le choix d'un des partenaires de réalisation devant faire l'objet d'une activité de certification. En outre, aucune activité de certification n'avait encore été prévue en 2020 pour certains partenaires de réalisation, alors même que les montants devant faire l'objet d'un suivi étaient supérieurs aux seuils déclenchant automatiquement des contrôles ponctuels ou un audit. Enfin, le Comité a constaté que, dans certains cas, les notes de risque attribuées aux partenaires de réalisation n'avaient pas été correctement consignées dans le système de certification des partenaires de réalisation en raison d'erreurs commises par les utilisateurs lors du téléchargement des rapports. Les niveaux de risque sont l'un des critères utilisés lors de l'établissement du plan des activités de certification.

Consignation des données dans le Shipment Tracker (système de suivi de produits)

Le Comité a examiné la liste complète des fournitures livrées aux partenaires de réalisation entre janvier et octobre 2020. Il a constaté que, dans certains cas, le système Shipment Tracker avait été mis à jour un à huit mois après que les fournitures eurent été remises aux partenaires de réalisation. Dans d'autres cas, le système avait été mis à jour 1 à 29 jours après la remise des fournitures aux partenaires ; dans d'autres cas encore, le système avait été mis à jour 15 à 29 jours après la remise des fournitures.

Évaluation des accords à long terme

Le Comité a constaté que l'évaluation des accords à long terme avait été retardée de plus d'un an et que le Service des achats avait regroupé les évaluations portant sur 2018 et 2019 dans un seul rapport, contenant 11 études de cas. Les fournisseurs n'ont donc pas reçu chaque année des observations sur leur performance. En outre, 12 rapports d'évaluation d'accord à long terme portant sur 2018 et 2019 n'ont été signés qu'en octobre ou novembre 2020 par le fournisseur concerné et le FNUAP. Les fournisseurs n'ont donc pas reçu les observations sur ces rapports dans les délais. Par ailleurs, les rapports d'évaluation portaient sur des accords à long terme concernant des produits de base ayant fait l'objet d'appels d'offres centralisés de la part du Service des achats ; les accords à long terme relatifs à d'autres types de biens, comme les véhicules ou le matériel informatique et de télécommunication, n'ont pas été évalués.

Principales recommandations

Sur la base des constatations précédentes, le Comité recommande que le FNUAP :

Suivi des activités de certification

a) renforce ses procédures de suivi des activités de certification à tous les niveaux de gouvernance (mondiale, régionale et nationale), l'objectif étant d'aboutir à une procédure qui donne une vue d'ensemble précise des partenaires de réalisation ayant été soumis en temps utile à un contrôle ponctuel ou à un audit ;

b) mette à jour en temps voulu et avec précision les notes de risque des partenaires de réalisation dans le système de certification des partenaires de réalisation, l'objectif étant de planifier avec précision les activités de certification ;

c) prévoie des contrôles automatiques dans le nouveau progiciel de gestion intégré, l'objectif étant de déterminer en temps voulu et avec précision quels partenaires de réalisation doivent faire l'objet d'une activité de certification obligatoire ;

d) forme les auditeurs indépendants à l'utilisation du système de certification des partenaires de réalisation ;

Consignation des données dans le système Shipment Tracker

e) améliore sa procédure de suivi des fournitures aux niveaux des bureaux régionaux et des bureaux de pays, l'objectif étant de détecter les unités administratives qui ont besoin d'aide pour mettre à jour les informations concernant les stocks de l'entité et la livraison des fournitures aux partenaires de réalisation ;

f) intègre, dans le nouveau progiciel de gestion intégré, des contrôles préventifs relatifs aux informations sur les stocks, l'objectif étant que des avertissements soient émis rapidement à chaque étape de la procédure ;

Évaluation des accords à long terme

g) renforce le suivi et les contrôles internes pour que tous les rapports d'évaluation des accords à long terme soient présentés aux fournisseurs sans retard et avec exactitude ;

h) fasse en sorte que toutes ses unités administratives tombent progressivement dans le champ des rapports d'évaluation des accords à long terme, pour avoir une meilleure vue d'ensemble du recours à ces accords dans les domaines autres que l'acquisition de produits de base.

Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

Le Comité a fait le point sur l'application des recommandations formulées antérieurement pour ce qui est de la période terminée le 31 décembre 2020. Sur les 33 recommandations encore en suspens, 26 (soit 79 %) avaient été appliquées par le FNUAP, 6 (soit 18 %) étaient en cours d'application et 1 (soit 3 %) était devenue caduque.

Chiffres clés

456,23 millions de dollars	Budget du FNUAP consacré aux activités de développement et de gestion, à la coordination des activités de développement des Nations Unies et aux activités entreprises à des fins spéciales
1 316,91 millions de dollars	Produits comptabilisés
1 228,10 millions de dollars	Total des charges
155	Nombre de pays où intervient le FNUAP
1 623	Nombre de partenaires de réalisation du FNUAP
2 250	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan local
822	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan international
395,74 millions de dollars	Montant total dépensé par les partenaires de réalisation en 2020 pour mener des activités de programme pour le compte du FNUAP
832,36 millions de dollars	Montant dépensé directement par le FNUAP en 2020

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de réunir des connaissances et des moyens qui permettent de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour régler ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2020, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son audit conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2020 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP.

4. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. En outre, le Comité a examiné la gestion du Fonds en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion des activités.

6. L'audit a été effectué à distance du fait des restrictions de voyage imposées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Comité a adapté ses méthodes d'analyse et recouru à de nouvelles procédures d'audit pour acquérir l'assurance raisonnable requise. Il est d'avis qu'un tel audit à distance, réalisé à titre exceptionnel dans des circonstances uniques, ne doit pas se généraliser à l'avenir.

7. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Principales constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

8. Le Comité a fait le point sur l'application des recommandations formulées antérieurement pour ce qui est de la période terminée le 31 décembre 2020. Sur les 33 recommandations encore en suspens, 26 (soit 79 %) avaient été appliquées par le FNUAP, 6 (soit 18 %) étaient en cours d'application et 1 (soit 3 %) était devenue caduque. On trouvera à l'annexe I un état détaillé de l'application de toutes les recommandations antérieures en suspens.

Tableau II.1

État d'application des recommandations

Rapport (année d'audit)	Nombre de recommandations	Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2019	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2020
A/72/5/Add.8 , chap. II (2016)	18	1	0	1	0	0	1
A/73/5/Add.8 , chap. II (2017)	18	4	3	1	0	0	1
A/75/5/Add.8 , chap. II (2019)	28	28	23	4	0	1	4
Total	64	33	26	6	0	1	6

9. Le Comité estime que le taux d'exécution des recommandations, soit 79 %, témoigne de la forte volonté du FNUAP d'y donner suite. Il salue les efforts déployés par l'administration et invite le FNUAP à appliquer intégralement les recommandations de longue date encore en suspens.

2. Aperçu de la situation financière

10. La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur l'exécution des programmes et les activités du FNUAP, surtout au niveau des dépenses pour 2020. Les charges afférentes aux programmes ont augmenté de 10,1 %, principalement du fait qu'ont été mises en œuvre des activités destinées à préserver l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive d'importance vitale perturbés par la pandémie. La livraison de fournitures destinées aux programmes, dont des équipements de protection individuelle d'une valeur de 22,1 millions de dollars, a occupé une place centrale dans l'action menée par le FNUAP face à la pandémie. En raison des restrictions de voyage, les dépenses de voyage ont diminué de 53,7 % pour s'établir à 30,0 millions de dollars en 2020 (contre 64,7 millions de dollars en 2019) ; les dépenses afférentes au perfectionnement et à la formation des partenaires ont diminué de 15,0 % pour s'établir à 108,3 millions de dollars (contre 127,4 millions de dollars en 2019), principalement en raison des restrictions imposées aux activités en présentiel, dont les activités de formation et de renforcement des capacités.

Situation financière

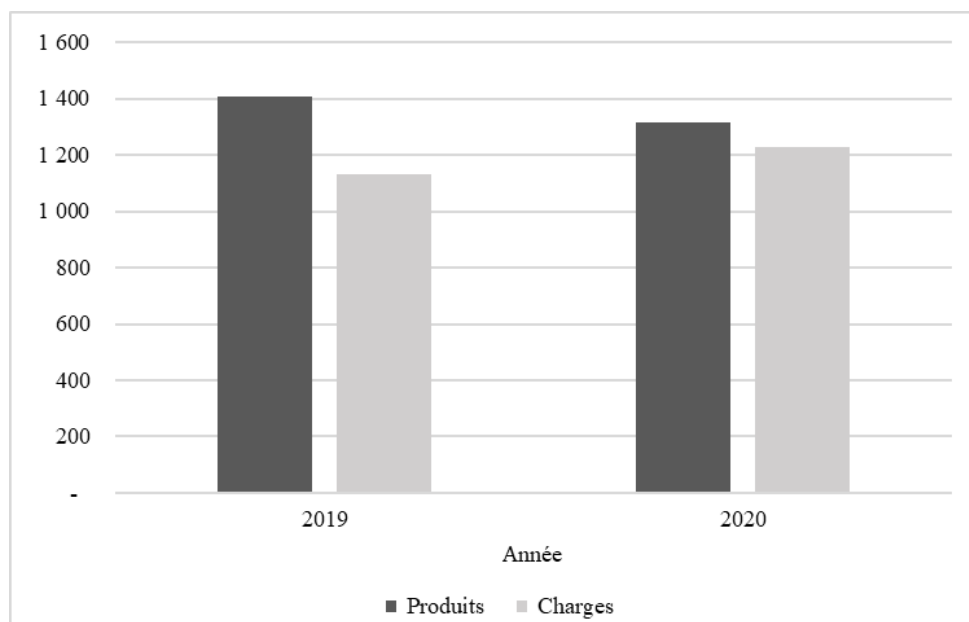
11. Au 31 décembre 2020, la valeur totale de l'actif du FNUAP s'élevait à 2 116,04 millions de dollars, contre 1 967,63 millions de dollars en 2019, ce qui représente une augmentation de 148,42 millions de dollars (soit 7,5 %). Cette augmentation est due principalement à une hausse de l'actif aux rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Contributions à recevoir et Stocks. La valeur totale du passif s'élevait à 595,9 millions de dollars en 2020, contre 534,77 millions de dollars en 2019, ce qui représente une augmentation de 61,13 millions de dollars (soit 11,4 %). Cette augmentation est due principalement à une hausse du passif à la rubrique Avantages du personnel. Le solde des fonds et réserves a augmenté de 6,1 % et s'élevait à 1 520,14 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 1 432,86 millions de dollars en 2019).

Résultats des activités

12. En 2020, le FNUAP a fait état de produits s'élevant au total à 1 316,91 millions de dollars (contre 1 409,20 millions de dollars en 2019) et de charges chiffrées au total à 1 228,10 millions de dollars (contre 1 130,20 millions de dollars en 2019), soit un excédent de 88,81 millions de dollars (contre un excédent de 279 millions de dollars en 2019), comme l'indique la figure II.I. La diminution du montant de l'excédent s'explique par la diminution des contributions préaffectées, la hausse des charges résultant principalement de l'augmentation des charges afférentes aux programmes.

Figure II.I
Produits et charges

(En millions de dollars des États-Unis)

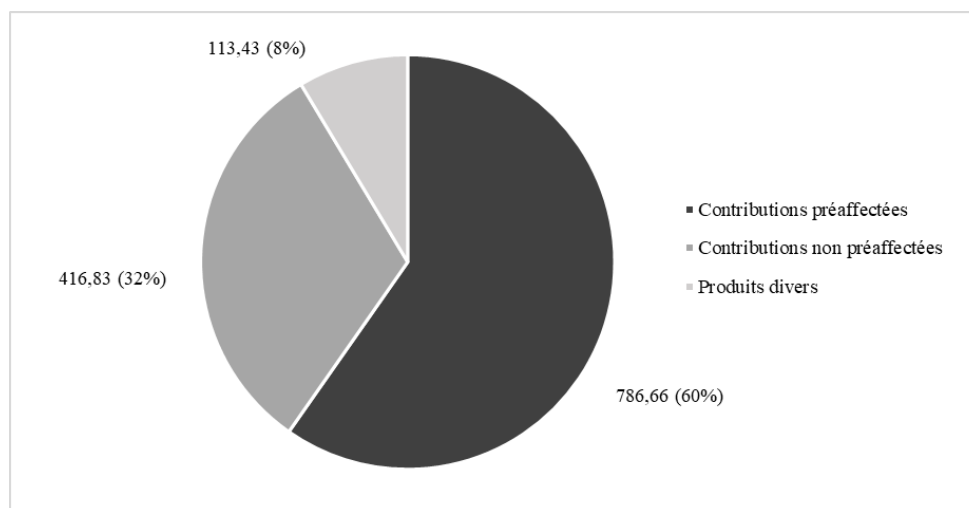


Source : Analyse par le Comité des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

13. Le montant total des produits comprenait les contributions préaffectées d'un montant de 786,66 millions de dollars (contre 930,28 millions de dollars en 2019), les contributions non préaffectées d'un montant de 416,83 millions de dollars (contre 373,47 millions de dollars en 2019) et des produits divers d'un montant de 113,43 millions de dollars (contre 105,46 millions de dollars en 2019), comme l'indique la figure II.II. Les contributions affectées ont baissé de 143,63 millions de dollars (15,4 %) pour s'établir à 786,66 millions de dollars (contre 930,28 millions de dollars en 2019), une baisse qui s'explique essentiellement par la diminution des produits provenant des accords bilatéraux et des accords avec les organismes gouvernementaux spécialisés et les fonds thématiques – diminution due surtout à l'impact financier de la pandémie et à l'évolution des priorités des donateurs. Les contributions non préaffectées ont augmenté de 43,37 millions de dollars (11,6 %) pour atteindre 416,83 millions de dollars (contre 373,47 millions de dollars en 2019), une hausse due principalement au renforcement de l'appui apporté par plusieurs États Membres, l'un des principaux donateurs ayant notamment versé au second semestre de 2020 une contribution exceptionnelle afin de soutenir l'action du FNUAP face à la pandémie ; cette augmentation a été en partie contrebalancée par l'évolution défavorable des taux de change de deux grandes monnaies dans lesquelles les contributions sont versées.

Figure II.II
Répartition des produits par catégorie

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Analyse par le Comité des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

14. En 2021, un grand pays donateur a fait part de sa décision de réduire fortement à l'avenir le montant de ses contributions au FNUAP (contributions préaffectées et contributions non préaffectées). Cette réduction concerne également les contributions que le Fonds devait recevoir de ce pays dans le cadre des accords de contribution existants. À la date de signature des états financiers, le FNUAP n'était pas en mesure de mesurer l'impact de ces réductions de financement sur le flux de ses produits futurs ni sur le montant des contributions à recevoir ; par conséquent, aucune modification n'a été apportée aux états financiers de 2020 à la suite de l'annonce de cette décision.

Analyse des ratios

15. Bien que l'analyse des principaux ratios financiers (voir tableau II.2) fasse apparaître une diminution des chiffres, la situation financière du FNUAP reste satisfaisante et le Fonds dispose de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses engagements à court terme. Tous les ratios témoignent d'une situation financière saine, le ratio de liquidité générale ayant été ramené de 6,4 à 5,9, en raison principalement d'une augmentation de 25,3 millions de dollars de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme (hausse due essentiellement à l'excédent enregistré en 2020) et d'une augmentation de 23,8 millions de dollars des autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance (les prêts provisoires, ou crédits relais, n'étant plus comptabilisés en 2020 comme passifs non courants mais comme passifs courants).

Tableau II.2
Analyse des ratios

Ratio	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ratio de liquidité générale^a		
Actif courant/passif courant	5,9	6,4
Total de l'actif/total du passif ^b	3,6	3,7
Ratio de liquidité immédiate^c		
(Disponibilités + placements à court terme)/passifs courants	4,2	4,7
Ratio de liquidité relative^d		
(Disponibilités + placements à court terme + contributions courantes à recevoir)/passifs courants	5,2	5,8

Source : Analyse par le Comité des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer ses engagements à court terme.

^b Un ratio élevé indique que l'entité est solvable.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks, des avances de fonctionnement et des autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

3. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds

3.1 Suivi des activités de certification

16. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds¹ précise les lignes directrices à suivre pour réaliser des macroévaluations, des microévaluations et des activités de certification des partenaires de réalisation et définir les modalités de transferts de fonds à utiliser avec ceux-ci.

17. En ce qui concerne les activités de certification, qu'il s'agisse de contrôles ponctuels ou d'audits, l'objectif est de déterminer si les fonds transférés aux partenaires de réalisation ont été utilisés aux fins prévues et conformément au plan de travail établi, principal outil de planification, de budgétisation et de suivi des activités qui contribuent aux résultats des programmes.

18. En outre, selon la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, si les activités de certification ne sont pas menées à bien, le cadre ne servira que de mécanisme d'estimation et d'identification des risques, et non de gestion et d'atténuation des risques.

19. Pour ce qui est de la certification, le FNUAP utilise l'outil du système de certification des partenaires de réalisation pour consigner les données ayant trait aux évaluations des partenaires de réalisation (telles que la note de risque et la date de la microévaluation et du rapport de microévaluation), les plans de certification, les contrôles ponctuels, les audits et le suivi des contrôles ponctuels et des audits, assortis du statut correspondant. Les données sont saisies par le personnel du FNUAP et par les auditeurs indépendants chargés d'effectuer des audits ou des contrôles ponctuels.

¹ Ce cadre est appliqué par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population.

L'outil comporte un avertissement qui signale les cas pour lesquels la microévaluation du partenaire de réalisation n'est pas valide en raison de la date ayant été saisie.

20. Le FNUAP sélectionne les dépenses soumises à la certification en fonction du risque que présente le partenaire de réalisation, risque dont il est rendu compte dans le système de certification des partenaires de réalisation (élevé, important, modéré ou faible), de la modalité utilisée pour effectuer les transferts de fonds (transfert direct de fonds, remboursement ou paiement direct), du résultat des activités de certification passées (opinion avec réserve ou sans réserve ; constatations non prioritaires ou prioritaires) et du montant des seuils établis. Par la suite, des auditeurs indépendants réalisent des audits, et le personnel du FNUAP ou des prestataires extérieurs effectuent des contrôles ponctuels.

21. Dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, des examens périodiques sur place (contrôles ponctuels) sont faits au cours du cycle de programmation afin d'évaluer l'exactitude des pièces comptables relatives aux transferts de fonds effectués aux partenaires de réalisation et l'état d'avancement de l'exécution du programme, sur la base du plan de certification du FNUAP.

22. Il est établi au point 3 du paragraphe 9.22 de la politique harmonisée que les contrôles ponctuels doivent être effectués dans les trois semaines suivant le lancement de la procédure, y compris la visite sur place auprès du partenaire de réalisation. En outre, il est indiqué au point 5 du paragraphe 9.22 que l'entité doit consigner les résultats de son analyse et les décisions prises à la suite du contrôle ponctuel, et que ces fichiers doivent être joints à la documentation relative au contrôle ponctuel.

23. Afin de coordonner et d'exécuter les activités de certification prévues dans le cadre de la politique harmonisée, la Division des services de gestion du FNUAP a publié en 2020 un guide sur la certification des partenaires de réalisation, dans lequel il est établi que les bureaux doivent donner suite à toutes les recommandations formulées à l'issue des microévaluations, audits et contrôles ponctuels, assurer le suivi des activités avec leurs partenaires de réalisation et veiller à ce que les mesures voulues soient prises en temps utile pour donner suite aux conclusions. Cela doit être fait dans les meilleurs délais après la parution du rapport et sa communication au partenaire de réalisation : la date butoir pour mener à bien les contrôles ponctuels étant le 30 juin, cela doit être fait au plus tard dans l'année qui suit l'année de référence.

24. Dans les directives sur les contrôles ponctuels que le FNUAP a publiées en 2020, il est indiqué que les observations hautement prioritaires doivent faire l'objet d'un suivi par la directrice ou le directeur du programme du FNUAP.

25. Selon le cahier des charges régional, publié en 2015, les bureaux régionaux jouent un rôle de supervision pour les bureaux de pays, prodiguant notamment des conseils sur les questions qui nécessitent d'être en phase avec ce qui se fait aux niveaux régional et mondial. Les bureaux régionaux assurent également la communication entre le siège et les bureaux de pays et collaborent avec le siège pour améliorer l'application sur le terrain de la procédure de certification de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

26. Enfin, le Comité appelle l'attention sur le fait que, dans son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2019 (A/75/5/Add.8), les commissaires aux comptes avaient émis une observation dans le cadre de leur opinion : certaines activités de certification avaient été retardées ou annulées et une grande partie du travail n'avait pas pu être mené à bien en raison des restrictions en matière de voyage mises en place du fait de la pandémie de COVID-19. Aucune modification n'a été apportée à l'opinion formulée à ce sujet.

Suivi des activités de certification par le siège

27. Ayant passé en revue le statut des activités de certification concernant 2019 qui avaient été reportées ou n'avaient pas été menées à bien en raison des restrictions en matière de voyage imposées pendant la pandémie de COVID-19, le Comité a observé les situations suivantes :

a) Changements intervenus entre juin et octobre 2020 dans les activités de certification prévues pour 2019. En juin, il était prévu d'effectuer 643 contrôles ponctuels, contre 653 en octobre (27 avaient été supprimés et 37 ajoutés). En juin, il était prévu d'effectuer 298 audits, contre et 297 en octobre (1 avait été supprimé). L'entité a expliqué que ces changements tenaient principalement à ce qui suit :

i) L'audit avait été supprimé au profit d'un contrôle ponctuel. En 2019, la microévaluation avait fait ressortir que le partenaire de réalisation présentait un risque important, alors que la nouvelle note de risque attribuée à ce partenaire pour l'année 2020 était faible ;

ii) En tout, 31 partenaires de réalisation ont été ajoutés à la rubrique du rapport sur les contrôles ponctuels portant sur les paiements directs (non obligatoires) ; néanmoins, leurs dépenses étaient supérieures à 50 000 dollars ;

iii) Quatre partenaires de réalisation ont été ajoutés à la rubrique du rapport sur les contrôles ponctuels portant sur les activités de certification obligatoires, car il n'avait pas été rendu compte avec précision dans le système de certification des partenaires de réalisation de la note de risque faible qui leur avait été attribuée pour 2019, en raison d'un retard dans l'approbation du résultat téléchargé. Les données de risque actualisées ont été appliquées en 2020 ;

iv) Vingt-quatre partenaires de réalisation (représentant un montant total de 3 196 159 dollars) n'ont pas été retenus dans le plan des contrôles ponctuels parce qu'il s'agissait d'organisations non gouvernementales internationales, que leur siège se trouvait dans un pays donateur, que les activités étaient gérées depuis un pays donateur, qu'ils n'avaient pas d'antécédents d'opinions d'audit négatives avec le FNUAP ou qu'ils avaient bénéficié d'une opinion sans réserve lors d'audits officiels. Pour l'audit de ces organisations, le FNUAP s'appuie sur les réglementations et les mécanismes de contrôle nationaux ;

b) Retard dans l'achèvement des activités de certification pour 2019. En octobre, le FNUAP avait effectué 488 contrôles ponctuels, soit 74,7 % de ceux prévus (445 jusqu'en juin, soit 69,2 %) et 217 audits, soit 73,1 % de ceux prévus (163 jusqu'en juin, soit 54,7 %). L'entité a déclaré que 24 audits (représentant un montant de 10,31 millions de dollars) avaient été reportés et seraient effectués avec les audits de 2020 en 2021, et que 56 audits (représentant un montant de 39,78 millions de dollars) étaient en cours.

28. Ayant passé en revue le guide du plan de certification pour 2020, le Comité a observé qu'en raison des modifications apportées aux seuils fixés pour les activités de certification, 41 millions de dollars de dépenses ne feraient pas l'objet d'audits ni de contrôles ponctuels, soit 10 % des dépenses totales des partenaires de réalisation (selon le plan de travail annuel au 2 juillet 2020).

29. Le Comité a également examiné le plan de certification des partenaires de réalisation pour 2020, en date d'octobre 2020, et a observé les situations suivantes :

a) Aucun audit ou contrôle ponctuel n'était prévu à ce moment-là concernant 30 partenaires de réalisation (dépenses totales de 8,92 millions de dollars) : les notes de risque de ces partenaires étaient faibles, les paiements directs n'étaient pas utilisés

comme modalité de transfert de fonds et le montant des transferts à partir duquel un suivi s'imposait était supérieur à 100 000 dollars ;

b) Aucun audit ou contrôle ponctuel n'était prévu à ce moment-là concernant 38 partenaires de réalisation (dépenses totales de 4,46 millions de dollars) : les notes de risque de ces partenaires étaient moyennes, importantes ou élevées, les paiements directs n'étaient pas utilisés comme modalité de transfert de fonds et le montant des transferts à partir duquel un suivi s'imposait était supérieur à 50 000 dollars.

30. Il convient de noter que le système de certification des partenaires de réalisation n'en a sélectionné automatiquement aucun à des fins d'audit ou de contrôle ponctuel. La sélection des partenaires de réalisation soumis à une activité de certification a donc été faite par chaque bureau extérieur sur la base des critères minimaux déterminés pour le FNUAP et publiés par la Division des services de gestion. Dans ce contexte, les bureaux extérieurs ont été encouragés par la Division à appliquer leurs propres considérations en matière de risque pour sélectionner les partenaires de réalisation, celles-ci primant les critères minimaux du FNUAP.

31. Enfin, le Comité a constaté que, dans quatre cas, les notes de risque attribuées aux partenaires de réalisation n'avaient pas été correctement consignées dans le système de certification des partenaires de réalisation en raison d'un retard dans l'approbation des résultats téléchargés par le siège. Les notes de risque utilisées comme critère pour déterminer les activités de certification à effectuer étaient élevées, alors que les notes de risque issues de la microévaluation pour 2019 étaient faibles. Par conséquent, le système ne disposait pas des notes de risque actualisées aux fins de l'établissement du plan des activités de certification.

32. Le Comité ayant également examiné les notes issues de la microévaluation des partenaires de réalisation pour le bureau de pays en République arabe syrienne, il a relevé qu'un partenaire de réalisation avait une note de risque importante dans le système de certification des partenaires de réalisation, alors que, selon la dernière microévaluation en date, réalisée en 2017, la note de risque globale attribuée à ce partenaire de réalisation était faible. Cette note de risque ne figurait pas sur la première page du système de certification des partenaires de réalisation. Or, c'est celle qui est prise en compte lors de l'établissement du plan des activités de certification.

33. En outre, le Comité a observé que, dans trois cas, le système de certification des partenaires de réalisation présentait des insuffisances en ce qui concerne l'enregistrement de la date de la microévaluation effectuée par l'unité administrative concernée.

34. Enfin, le Comité a noté que les auditeurs indépendants qui effectuaient les activités de certification des dépenses engagées par les partenaires de réalisation pouvaient encore modifier le statut du rapport d'audit dans le module correspondant de l'outil du système de certification des partenaires de réalisation – de « audit achevé » à « audit non achevé » – à plusieurs reprises après qu'ils avaient émis leur opinion.

35. Le Comité estime que le fait que le suivi des activités de certification n'est pas effectué avec l'exactitude et la rapidité voulues est une cause d'incertitude quant à l'utilisation des fonds transférés par le FNUAP aux partenaires de réalisation.

36. Le Comité est d'avis que les changements apportés aux activités de certification prévues pour 2019 donnent à penser que le processus de planification n'était pas remis en cause à ce stade du processus, selon une évaluation adéquate du risque des partenaires de réalisation.

37. Le Comité estime que le fait qu'une note de risque obsolète figure dans l'outil du système de certification des partenaires de réalisation a une incidence directe sur les activités de certification prévues, puisque le FNUAP se fonde notamment sur la note de risque pour déterminer quels partenaires de réalisation feront l'objet d'un contrôle ponctuel et/ou d'un audit obligatoire, ce qui se traduit par un plan d'activités de certification ne correspondant pas à la réalité. Cette situation requiert d'autant plus de vigilance que, ces dernières années, l'entité a accordé davantage d'attention au niveau de risque des partenaires de réalisation qu'au montant des dépenses leur étant associé.

38. Le Comité est également d'avis que les systèmes actuels ne permettent pas d'effectuer de contrôles préventifs ou automatiques, car les activités doivent être créées manuellement dans le système de certification des partenaires de réalisation. En outre, les insuffisances du système concernant l'enregistrement de la date d'une microévaluation pourrait signifier que l'entité utilise des informations peu fiables pour le suivi du statut.

39. Le Comité considère que le fait que des auditeurs indépendants modifient le statut du rapport d'audit après avoir émis leur opinion donne à penser qu'ils n'utilisent pas bien l'outil du système de certification des partenaires de réalisation et que les résultats des activités de certification sont assortis d'informations qui ne sont pas fiables.

40. Le Comité recommande que le FNUAP renforce ses procédures de suivi des activités de certification à tous les niveaux de gouvernance (mondial, régional et national), l'objectif étant d'aboutir à une procédure qui donne une vue d'ensemble précise des partenaires de réalisation ayant été soumis en temps utile à un contrôle ponctuel ou à un audit.

41. Le Comité recommande également que le FNUAP mette à jour en temps voulu et avec précision les notes de risque des partenaires de réalisation dans le système de certification des partenaires de réalisation, l'objectif étant de planifier avec précision les activités de certification et de surmonter les insuffisances du système de certification.

42. Le Comité recommande en outre que le FNUAP prévoie des contrôles automatiques dans le nouveau progiciel de gestion intégré, l'objectif étant de déterminer en temps voulu et avec précision quels partenaires de réalisation doivent faire l'objet d'une activité de certification obligatoire.

43. Enfin, le Comité recommande que le FNUAP forme les auditeurs indépendants à l'utilisation du système de certification des partenaires de réalisation.

44. Le FNUAP a souscrit aux recommandations et déclaré que la direction appliquerait des procédures solides pour assurer le suivi de ses activités de certification. Il a également indiqué que les notes de risque des partenaires de réalisation qui auraient été actualisées dans le système de certification seraient reportées dans le nouveau progiciel de gestion intégré. Le FNUAP a déclaré qu'il examinerait comment mettre en place un système centralisé de sélection des partenaires de réalisation à des fins d'audits pour remplacer le système décentralisé, dans un souci d'efficacité et d'efficacités, et qu'une solution permettant de trouver un juste milieu entre automatisation et différenciation et/ou décentralisation serait étudiée dans le cadre du nouveau progiciel de gestion intégré.

Contrôle des activités de certification et suivi faits au Bureau régional pour les États arabes et dans les bureaux de pays de la région des États arabes

45. Le Comité a passé en revue les activités de certification qui apparaissaient dans le système de certification des partenaires de réalisation (429 contrôles ponctuels et 168 audits) concernant 14 bureaux extérieurs de la région des États arabes qui auraient dû être réalisées en 2018 et 2019. À la date de l'examen², il a constaté les situations suivantes :

a) En ce qui concerne les contrôles ponctuels :

i) Pour 2018, il y avait 5 contrôles ponctuels pour lesquels les données avaient été saisies et le rapport devait encore recevoir l'approbation de l'agent certificateur (statut « en attente d'approbation finale »), 14 contrôles ponctuels qui n'avaient pas été lancés à ce moment-là (statut « en attente de saisie ») et 3 contrôles ponctuels pour lesquels le rapport avait été reçu et la saisie des données était toujours en attente (statut « procédure lancée ») ;

ii) Pour 2019, 1 contrôle ponctuel était encore assorti du statut « en attente d'approbation finale », 17 contrôles ponctuels assortis du statut « en attente de saisie » et 3 contrôles ponctuels assortis du statut « procédure lancée » ;

b) L'analyse du suivi des contrôles ponctuels a permis de repérer les situations suivantes :

i) Pour 2018, aucun document n'avait été joint dans le système concernant trois activités de suivi qui étaient achevées ;

ii) Pour la même période, 19 activités de suivi n'avaient pas été effectuées ou achevées à la date de l'examen (statut « en attente ») ;

iii) En outre, sur les 19 cas susmentionnés, 14 partenaires de réalisation disposaient d'un plan de travail pour 2020 alors que le suivi des recommandations issues de la période précédente n'était pas terminé ;

iv) Pour 2019, 29 activités de suivi étaient assorties du statut « en attente », dont 27 concernaient des partenaires de réalisation qui avaient un plan de travail pour 2020 (statut « en attente » également pour 2018 concernant 6 d'entre eux) ;

c) Pour ce qui est du suivi des audits effectués dans la région des États arabes pour 2018 et 2019, le Comité a noté que quatre activités de suivi d'opinions avec réserve (2 pour 2018 et 2 pour 2019) étaient assorties du statut « en attente », concernant notamment trois partenaires de réalisation qui avaient un plan de travail pour 2020.

46. Le Comité estime que le fait de ne pas assurer le contrôle des activités de certification en temps voulu et de ne pas en assurer le suivi pourrait engendrer des incertitudes quant à l'utilisation des fonds transférés par le FNUAP aux partenaires de réalisation, étant donné que la signature de plans de travail avec des partenaires de réalisation dont le suivi des activités de certification n'a pas été effectué ou n'a pas été achevé signifie que les bureaux extérieurs pourraient effectuer des transferts de fonds à des partenaires de réalisation dont le niveau de risque est obsolète, et donc qu'une modalité de transfert de fonds inadéquate pourrait être utilisée. Ces situations pourraient également engendrer des erreurs lors de l'élaboration du plan des activités de certification suivant.

47. En outre, le Comité estime que la saisie des pièces justificatives pour chaque contrôle ponctuel et chaque activité de suivi dans le système de certification des

² Réalisé entre le 8 et le 10 février 2021.

partenaires de réalisation est de la plus haute importance, car, d'une part, elle permet à toutes les parties prenantes d'avoir un accès transparent au détail des résultats des activités de certification et, d'autre part, elle permet de réaliser un contrôle efficace et des analyses précises à tous les niveaux de gouvernance, puisque toutes les pièces justificatives nécessaires sont disponibles.

48. Enfin, le Comité estime que le fait que le Bureau régional pour les États arabes n'assure pas un contrôle ni un suivi adéquats des bureaux de pays en ce qui concerne les activités de certification des partenaires de réalisation pourrait signifier que l'information sur l'utilisation des fonds transférés par le FNUAP aux partenaires de réalisation n'est pas encore disponible lors de l'établissement des nouveaux plans de travail.

49. Le Comité recommande que le Bureau régional du FNUAP pour les États arabes applique des procédures de contrôle effectives en temps voulu concernant les activités de certification, afin que chaque bureau de pays mène à bien les activités de certification en cours et en assure le suivi.

50. Le Bureau régional du FNUAP pour les États arabes a souscrit à cette recommandation.

Dépenses engagées par les partenaires de réalisation

51. En 2020, le FNUAP a exécuté une partie de ses projets par l'intermédiaire de 1 623 partenaires de réalisation (contre 1 462 en 2019), pour des dépenses d'un montant total de 395,74 millions de dollars (contre 354,61 millions de dollars en 2019), ce qui représente 32,2 % des dépenses totales de 2020 (contre 31,4 % en 2019). Concernant 2020, la direction du FNUAP a prévu que des dépenses d'un montant de 355,63 millions de dollars (89,9 %) feraient l'objet d'activités de certification obligatoire.

52. Au 25 juin 2021, le FNUAP avait réalisé 480 des 647 contrôles ponctuels prévus (74,2 %) et 278 des 331 audits prévus (84,0 %), pour des dépenses totales de 294,22 millions de dollars, soit 82,7 % des dépenses devant faire l'objet d'activités de certification, ce qui représente une nette amélioration par rapport à la période précédente (au 26 juin 2020, le FNUAP avait réalisé 64,7 % des activités de certification prévues pour 2019). Dans des circonstances normales, les audits et les contrôles ponctuels auraient été effectués entre la mi-février et la fin avril 2021. Le FNUAP a fait savoir que, en raison des effets de la pandémie de COVID-19, certaines activités avaient été retardées ou annulées et qu'un grand nombre d'activités n'avaient pas pu être menées à bien.

53. Il convient de noter que, pour sélectionner les partenaires de réalisation qui feraient l'objet d'activités de certification, ces dernières années, l'entité avait accordé davantage d'attention aux niveaux de risque des partenaires et aux résultats des activités de certification passées qu'aux montants des dépenses engagées. Par conséquent, le retard pris dans l'exécution des activités de certification a une incidence sur la planification et le contrôle de ces activités.

54. Enfin, le Comité est conscient des mesures prises par la direction pour améliorer la réalisation des activités de certification obligatoire et attend du FNUAP qu'il accélère encore ses efforts en la matière, l'objectif étant de remédier aux insuffisances en matière d'application des normes établies dans la politique harmonisée concernant les transferts de fonds qui ont été mises en évidence dans le présent rapport détaillé, ce qui permettrait à l'entité de surmonter les difficultés liées à l'exécution des activités de certification.

3.2 Microévaluations des partenaires de réalisation du Bureau régional pour les États arabes et des bureaux de pays de la région des États arabes

55. L'objectif des microévaluations est d'évaluer la capacité de gestion financière des partenaires de réalisation afin d'arrêter une note de risque globale. Cette note est prise en compte, ainsi que d'autres informations disponibles, lorsqu'il s'agit de choisir la modalité de transfert de fonds la plus adaptée pour un partenaire de réalisation. La note de risque est également utilisée, ainsi que d'autres critères, lorsqu'il s'agit de déterminer le type (contrôle ponctuel ou audit) et la fréquence des activités de certification.

56. Les politiques et procédures de sélection, d'enregistrement et d'évaluation des partenaires de réalisation, publiées en 2012 et révisées en 2016, prévoient que, si un partenaire de réalisation est censé recevoir un montant cumulé de plus de 100 000 dollars au cours du cycle de programmation de l'entité, la microévaluation doit être réalisée avant le début de l'exécution des activités.

57. Selon ces politiques et procédures, une microévaluation est valable pour une période de cinq ans et peut s'étendre sur plusieurs cycles de programmation, et le partenaire de réalisation doit être réévalué après cinq ans ou si des changements importants surviennent.

58. Le Comité a passé en revue 186 microévaluations figurant dans le système de certification des partenaires de réalisation, l'échantillon portant sur huit bureaux extérieurs situés dans la région des États arabes (dont le Bureau régional pour les États arabes et les bureaux en Égypte et au Soudan), et a observé les situations suivantes :

a) Onze cas pour lesquels un retard dans la réalisation de la réévaluation de la capacité de gestion financière des partenaires de réalisation a été constaté ;

b) Sept cas pour lesquels il y avait des divergences entre la date de la microévaluation indiquée dans le système de certification des partenaires de réalisation et celle indiquée dans le rapport de microévaluation, dont un où il était indiqué dans le système de certification des partenaires de réalisation que la microévaluation avait été effectuée en 2025, au lieu de 2020, et un autre où il était indiqué que la microévaluation avait été effectuée en 2024, au lieu de 2019 ;

c) Deux cas pour lesquels des microévaluations réalisées en 2017 étaient toujours à l'état de projet dans le système de certification des partenaires de réalisation ;

d) Un cas pour lequel il y avait une divergence entre la note de risque indiquée dans le système de certification des partenaires de réalisation et celle indiquée dans le rapport de microévaluation ;

e) Un cas pour lequel le mauvais rapport de microévaluation avait été téléchargé dans le système de certification des partenaires de réalisation.

59. Le Comité estime que les situations susmentionnées et le retard pris dans la réévaluation de la capacité de gestion financière des partenaires de réalisation peuvent avoir pour conséquence qu'un partenaire de réalisation ait une note de risque obsolète, ce qui pourrait amener le FNUAP à travailler avec des partenaires de réalisation dont la gestion financière ou la capacité institutionnelle est insuffisante pour exécuter les plans de travail et constitue donc une mauvaise utilisation des ressources transférées par le FNUAP. Une telle situation pourrait également avoir une incidence sur la définition du type et de la fréquence des activités de certification (contrôles ponctuels ou audits) et la sélection de la modalité de transfert de fonds à utiliser avec un partenaire de réalisation.

60. Le Comité estime qu'en enregistrant de manière erronée les dates des microévaluations le FNUAP risque d'utiliser des informations non fiables pour suivre l'état d'avancement des microévaluations. Les avertissements du système de certification des partenaires de réalisation pourraient ne pas être efficaces.

61. Enfin, le Comité estime que le Bureau régional pour les États arabes n'a pas assuré un contrôle et un suivi adéquats des bureaux de pays en ce qui concerne les microévaluations des partenaires de réalisation, une situation qui pourrait conduire à avoir des informations inexactes sur la réalité financière et opérationnelle des partenaires auxquels le FNUAP transfère des fonds.

62. Le Comité recommande que le FNUAP procède à des microévaluations en temps voulu et enregistre les dates et la note de risque de manière précise dans l'outil du système de certification des partenaires de réalisation, l'objectif étant de disposer d'une note de risque des partenaires de réalisation qui soit à jour, de modalités précises de transfert de fonds aux partenaires de réalisation et d'activités de certification adaptées.

63. En outre, le Comité recommande que le FNUAP renforce ses procédures de contrôle des microévaluations à tous les niveaux de gouvernance (mondial, régional et national), l'objectif étant de disposer d'évaluations précises et actualisées des partenaires de réalisation.

64. Le Bureau régional du FNUAP pour les États arabes a souscrit à cette recommandation.

4. Administration des programmes

Rapports d'étape sur l'exécution des plans de travail

65. Conformément aux politiques et procédures pour la préparation, la gestion et le suivi des plans de travail, publiées en 2018, le plan de travail est l'outil principal de planification, de budgétisation et de suivi des activités qui contribuent aux résultats du programme. C'est l'un des documents officiels signés par le partenaire de réalisation et le FNUAP.

66. Selon les politiques et procédures, le rapport d'étape sur l'exécution du plan de travail est un outil permettant d'en suivre l'avancement : le partenaire de réalisation fait à l'intention du FNUAP un point précis des progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues dans le plan de travail.

67. Il est précisé dans les politiques et procédures que le rapport d'étape est préparé dans Atlas (le progiciel de gestion intégré du FNUAP) par le partenaire de réalisation et soumis à l'approbation du FNUAP sur une base trimestrielle. Ce rapport communique des informations sur le statut et l'avancement des activités ou est utilisé pour demander des remboursements, le cas échéant, et doit être approuvé par l'administrateur ou l'administratrice de programme.

68. En outre, le paragraphe 7.1.2 du guide d'utilisation du système global de programmation du FNUAP établit comment les champs correspondant aux avancées programmatiques et aux explications doivent être remplis dans le rapport d'étape.

69. Ayant passé en revue un échantillon de 262 activités figurant dans les rapports d'étape des bureaux de pays en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan, le Comité a recensé des imprécisions dans les informations qui apparaissaient dans les champs devant être remplis dans le système global de programmation à ce stade. Il ressort ce qui suit de cette analyse :

a) Dans 37 cas, les avancées programmatiques enregistrées de manière cumulée au cours de l'année n'étaient pas précisées, même lorsque le montant indiqué

dans le plan de travail était le même chaque trimestre ; parmi ces cas, 20 concernaient la République arabe syrienne, 11 le Soudan et 6 l'Égypte ;

b) Il y avait 19 activités pour lesquelles le texte qui apparaissait dans le champ ayant trait aux progrès accomplis dans l'exécution de l'activité ne correspondait pas au champ ayant trait au pourcentage du programme achevé ; parmi ces cas, 12 concernaient la République arabe syrienne et 7 le Soudan.

70. En outre, le Comité a repéré plusieurs cas pour lesquels les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses avaient été approuvés après les rapports d'étape sur l'exécution du plan de travail ; sur 71 formulaires examinés, le Comité en a repéré 8 qui avaient été approuvés avant que les rapports d'étape sur l'exécution du plan de travail aient été approuvés et soumis. Ces cas concernaient l'Égypte et le Soudan.

71. Le Comité estime que la procédure d'approbation dirigée par l'administrateur ou l'administratrice de programme pour chaque bureau de pays ne garantit pas la qualité ni l'exactitude de la représentation des progrès réels accomplis par les partenaires de réalisation au cours du trimestre considéré, ce qui pourrait conduire à un gaspillage des fonds ou à une utilisation inappropriée et/ou frauduleuse. En outre, si le rapport d'étape sur l'exécution du plan de travail n'est pas revu comme il le faut par l'administrateur ou l'administratrice de programme, cela pourrait aboutir à une évaluation inexacte de l'avancement des activités prévues.

72. Enfin, le Comité estime que le fait d'approuver le rapport d'étape sur l'exécution du plan de travail après le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses pourrait amener le bureau de pays à envisager des dépenses qui ne correspondent pas à l'exécution effective du plan de travail convenu, ce qui se traduirait par un gaspillage ou une utilisation inappropriée des ressources du FNUAP.

73. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan forment les partenaires de réalisation à utiliser correctement le module du système global de programmation dans Atlas, l'objectif étant d'obtenir un rapport d'étape sur l'exécution du plan de travail qui soit précis et de bonne qualité.

74. En outre, le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan renforcent, en temps voulu, les examens effectués par l'administrateur ou l'administratrice de programme avant l'approbation du rapport d'étape sur l'exécution du plan de travail et du formulaire correspondant d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, afin que le rapport d'étape sur l'exécution du plan de travail rende compte de l'avancement réel des activités exécutées par le partenaire de réalisation.

75. Les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan ont souscrit à ces recommandations.

5. Gestion des stocks

Consignation des données dans le système Shipment Tracker

76. D'après le paragraphe 9.8 des politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes (rubrique portant sur l'aperçu des systèmes), publiées en 2018, le système Shipment Tracker est un outil du module d'achat du système Atlas qui sert à suivre et à enregistrer les stocks des bureaux extérieurs et à en rendre compte. L'outil est destiné à enregistrer les données relatives au parcours suivi par les fournitures destinées aux programmes à partir du moment où le FNUAP en prend

le contrôle et jusqu'à ce que ce contrôle soit transmis à des tiers, principalement par leur remise à des partenaires de réalisation. De plus, c'est surtout là que sont centralisés les justificatifs de réception et d'inspection, de remise et de cession des fournitures.

77. Il est indiqué au paragraphe 11.4 a) que la ou le responsable Shipment Tracker au bureau extérieur est chargé(e) d'enregistrer dans le système, de manière précise et en temps voulu, toutes les opérations touchant aux stocks.

78. Le paragraphe 285 des politiques et procédures prévoit que la ou le responsable enregistre la livraison des biens dans le système Shipment Tracker afin de rendre compte du transfert du contrôle des biens aux partenaires de réalisation.

79. En outre, il est précisé au paragraphe 291 des politiques et procédures que la remise de biens consignés aux partenaires de réalisation est réputée s'effectuer au moment où les biens sont expédiés, puisque le FNUAP n'en a jamais le contrôle. Dans le système Shipment Tracker, ils sont marqués comme ayant été livrés à la date à laquelle les documents financiers correspondants sont téléchargés.

80. Il y est également indiqué que le coût des fournitures est comptabilisé en charges dans les comptes correspondants du grand livre au moment où les bordereaux de paiement sont versés. À la fin de la période, les stocks contrôlés par le FNUAP sont comptabilisés par imputation sur les comptes de stocks et par annulation des charges connexes précédemment enregistrées.

81. D'après les paragraphes 317 et 318 des politiques et procédures, les stocks contrôlés par le FNUAP sont portés à l'actif sur la base des informations comptables dans le système Shipment Tracker, qui permet également de déterminer et de consolider le coût des biens qui ne sont pas marqués comme ayant été livrés ou cédés à la fin de la période.

82. Il est indiqué dans la note d'orientation sur la gestion des partenaires de réalisation pendant la pandémie de COVID-19, publiée le 1^{er} avril 2020, à la section E sur la gestion des fournitures destinées aux programmes, que tous les mouvements de fournitures, tels que la réception physique ou la livraison aux partenaires, doivent être enregistrés dans le système Shipment Tracker dans les deux semaines, même si les documents correspondants ne sont pas encore disponibles.

83. Enfin, il convient de souligner que le siège du FNUAP a procédé périodiquement au contrôle de la performance des bureaux extérieurs s'agissant de la tenue à jour du système Shipment Tracker d'Atlas. Dans ce contexte, les bureaux extérieurs ont été informés de l'importance de tenir à jour le système Shipment Tracker et priés de vérifier que cela était fait ; le Service financier a organisé sept webinaires sur l'utilisation du système et sur les politique et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes.

84. Le Comité a examiné la liste complète des 2 054 fournitures livrées par le FNUAP aux partenaires de réalisation entre le 1^{er} janvier et le 28 octobre 2020. Il ressort ce qui suit de cette analyse :

a) Dans 812 cas (40 %), le système Shipment Tracker a été mis à jour un à huit mois après que les fournitures ont été remises aux partenaires de réalisation (montant concerné : 38 531 125 dollars). Les bureaux régionaux enregistrant l'arriéré le plus important sont le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe (montant concerné : 22 124 263 dollars, soit 57 %) et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (montant concerné : 10 980 870 dollars, soit 28 %) ;

b) Dans 237 cas (12 %), le système Shipment Tracker a été mis à jour 1 à 29 jours après que les fournitures ont été remises aux partenaires de réalisation, entre

janvier et mars 2020 (montant concerné : 17 604 320 dollars). Les bureaux régionaux enregistrant l'arriéré le plus important sont le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe (montant concerné : 8 216 207 dollars, soit 47 %) et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (montant concerné : 4 956 081 dollars, soit 28 %) ;

c) Dans 320 cas (16 %), le système Shipment Tracker a été mis à jour 15 à 29 jours après que les fournitures ont été remises aux partenaires de réalisation, entre avril et octobre 2020 (montant concerné : 18 693 384 dollars). Les bureaux régionaux enregistrant l'arriéré le plus important sont le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe (montant concerné : 7 352 136 dollars, soit 39 %) et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (montant concerné : 6 475 514 dollars, soit 35 %).

85. Le Comité conclut que les bureaux extérieurs n'ont pas enregistré en temps voulu la remise des fournitures aux partenaires de réalisation dans le système Shipment Tracker et que, par conséquent, la procédure de contrôle du FNUAP n'est pas efficace au vu de la situation actuelle et des cas recensés.

86. Si cette situation n'est pas réglée avant la clôture de la période comptable correspondante et la comptabilisation des stocks, les charges risquent de ne pas être enregistrées dans la période à laquelle elles se rapportent. Cette situation pourrait remettre en question la méthode de la comptabilité d'exercice, puisque le système Atlas ne peut être mis à jour après la remise des fournitures, ce qui pourrait donner lieu à une surévaluation des actifs et à une sous-évaluation des charges dans les états financiers.

87. Le Comité considère également que le système Atlas ne dispose pas des fonctionnalités qui permettraient d'effectuer un contrôle préventif de la procédure actualisée du système Shipment Tracker s'agissant de la remise des fournitures.

88. Le Comité recommande que le FNUAP améliore sa procédure de suivi des fournitures aux niveaux des bureaux régionaux et des bureaux de pays, l'objectif étant de détecter les unités administratives qui ont besoin d'aide pour mettre à jour les informations concernant les stocks de l'entité et la livraison des fournitures aux partenaires de réalisation.

89. En outre, le Comité recommande que le FNUAP intègre, dans le nouveau progiciel de gestion intégré, des contrôles préventifs relatifs aux informations sur les stocks, l'objectif étant que des avertissements soient émis rapidement à chaque étape de la procédure.

90. Le FNUAP a souscrit aux recommandations et déclaré que l'équipe chargée des stocks au Service financier avait déjà repéré ce problème dans le cadre de sa procédure d'établissement de rapports sur les performances et l'avait transmis à la direction. Le FNUAP a également déclaré que la procédure de certification des stocks gérée par le Service financier tenait compte du risque de surévaluation des actifs et de sous-évaluation des charges dans les états financiers et garantissait qu'il était rendu compte fidèlement des charges et des soldes des stocks dans les comptes du FNUAP au 31 décembre de chaque année.

Gestion des fournitures destinées aux programmes

91. Selon le paragraphe 9.8 des politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes, qui donne un aperçu des systèmes, Shipment Tracker est un outil du module d'achat du système Atlas qui sert à suivre et à enregistrer les stocks des bureaux extérieurs et à en rendre compte. C'est surtout là que sont centralisés les justificatifs de réception et d'inspection, de remise et de cession des fournitures.

92. Il est indiqué au paragraphe 207 des politiques et procédures que la réception et l'inspection doivent être consignées en détail sur les formulaires de réception et d'inspection. Il est également indiqué que la ou le responsable Shipment Tracker au bureau extérieur est chargé(e) de télécharger les formulaires dans le système.

93. D'après le paragraphe 281 des politiques et procédures, la remise des marchandises doit être consignée grâce à des bordereaux de livraison, qui doivent préciser clairement, entre autres, l'identifiant et le nom des produits, ainsi que les unités de mesure des biens à livrer conformément aux renseignements figurant dans le système Atlas. Enfin, la ou le responsable des opérations doit vérifier que les bons de livraison sont complets et exacts, et la ou le responsable Shipment Tracker doit enregistrer la livraison des biens sur la base des bons de livraison fournis par la ou le responsable de la logistique.

94. Le Comité a passé en revue 60 fournitures livrées en 2020 au partenaire de réalisation pour les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan et a vérifié la procédure de réception et de livraison des marchandises à l'aide des pièces justificatives. À cet égard, il a constaté les problèmes suivants :

a) Dans 13 cas, les formulaires de réception et d'inspection n'avaient pas été téléchargés dans le système Shipment Tracker ;

b) Dans 22 cas, il y avait des divergences entre les bons de livraison et les documents financiers d'Atlas ;

c) Dans 16 cas, les bordereaux de livraison téléchargés dans le système Shipment Tracker au bureau de pays du FNUAP au Soudan étaient illisibles.

95. Le Comité estime que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan ne se conforment pas aux procédures établies pour conserver les pièces justificatives dans Atlas. Cette situation pourrait nuire au suivi du parcours des fournitures dans le système Shipment Tracker, empêchant l'outil de remplir l'un de ses principaux objectifs, qui est de centraliser les documents justificatifs.

96. En outre, le Comité considère que les divergences entre les bordereaux de livraison et les informations enregistrées dans Atlas donnent à penser que l'examen de l'exhaustivité et de l'exactitude des bordereaux de livraison préparés pour la remise des stocks aux partenaires de réalisation est lacunaire, ce qui pourrait nuire à l'efficacité des activités relatives aux programmes.

97. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan renforcent les mesures prises pour gérer les formulaires de réception et d'inspection dans le système Shipment Tracker, l'objectif étant de suivre les flux opérationnels et d'avoir des pièces justificatives lisibles.

98. Le Comité recommande également que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan renforcent la vérification de l'établissement et le contrôle des bordereaux de livraison, l'objectif étant de veiller à ce qu'il y ait une procédure complète et précise qui permette aux bureaux de pays de conserver des informations fiables sur les biens livrés.

99. Les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan ont souscrit à ces recommandations.

6. Gestion des achats

6.1 Plan d'achat

100. Conformément à la section 4.3.1 des politiques et procédures d'achat du FNUAP publiées en juin 2019, chaque unité doit s'employer à préparer dans le détail, au cours des deux derniers trimestres de l'année civile, l'élaboration du plan d'achat pour l'année suivante. Ce plan précise les types d'achats, la nature et la quantité des articles à acquérir, les estimations des coûts et la probabilité que les fonds nécessaires soient disponibles.

101. Il est précisé dans les politiques et procédures d'achat que les responsables des achats de chaque bureau sont tenus : a) de saisir le plan d'achat dans l'outil de planification des achats (pour les bureaux extérieurs) ; b) de prendre des mesures afin de mettre en œuvre les plans systématiquement tout au long de l'année ; c) d'entreprendre des examens trimestriels.

102. La section 4.3.2 des politiques et procédures définit les étapes que tous les bureaux extérieurs doivent accomplir pour mener à bien la procédure de planification des achats, qui doit tenir compte de tous les achats d'un montant égal ou supérieur à 5 000 dollars.

103. Enfin, la section 4.3.3 porte sur le calendrier de l'élaboration et de l'exécution des plans d'achat et donne des précisions sur les différentes tâches à accomplir en ce qui concerne la planification des achats, la réalisation des examens trimestriels, la mise à jour des plans d'achat et le suivi de l'application de ces plans.

104. Le Comité a examiné le plan d'achat des bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan au 2 novembre 2020 et a constaté que, respectivement, 76 et 118 éléments d'une valeur supérieure à 5 000 dollars avaient été saisis dans l'outil de planification des achats. L'examen a fait ressortir ce qui suit :

a) Pour le bureau de pays de la République arabe syrienne, 58 des 76 éléments en question (76,3 %) étaient encore assortis du statut « demande non présentée » ; pour le bureau de pays du Soudan, c'était le cas pour 22 des 118 éléments (18,6 %), tandis que 90 autres (76,2 %) étaient encore assortis du statut « demande présentée ». Cela indique que les articles ont été saisis dans l'outil de planification mais que les statuts correspondants n'ont pas été mis à jour au cours de 2020 ;

b) Le Comité a analysé et examiné pour les deux bureaux 10 éléments assortis du statut « demande non présentée » et 10 autres assortis du statut « demande présentée » dans le module des achats du système Atlas, et a constaté que les articles en question avaient été acquis et reçus par les bureaux de pays. L'examen trimestriel n'avait donc pas été effectué conformément au calendrier défini dans la politique ;

c) Le Comité a examiné un échantillon comportant 10 commandes du bureau de pays du Soudan et 10 autres du bureau de pays de la République arabe syrienne, au 2 novembre 2020, et a constaté que cinq éléments et trois éléments, respectivement, ne figuraient pas dans le plan d'achat de 2020 alors qu'ils avaient été acquis pour un montant égal ou supérieur à 5 000 dollars.

105. Le Comité estime que l'exécution efficace et rationnelle du plan d'achat permettrait aux bureaux de pays d'améliorer leurs processus décisionnels en s'appuyant sur les informations voulues et en établissant les demandes et les commandes en temps opportun.

106. En outre, le Comité juge que les besoins des bureaux de pays en matière d'achats ne sont pas recensés précisément et en temps opportun, et que ce manque de planification risque de peser sur la capacité qu'ont ces bureaux d'exécuter leurs programmes et d'atteindre leurs objectifs opérationnels.

107. **Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan renforcent leur procédure de suivi des achats de façon à effectuer les examens trimestriels du plan d'achat en respectant les délais.**

108. **En outre, le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan utilisent l'outil de planification des achats avec efficacité et sans retard, afin de recenser avec exactitude les besoins réels en matière d'achats.**

109. Les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan ont souscrit à ces recommandations.

6.2 Évaluation des accords à long terme

110. Il est indiqué à la section 13 des politiques et procédures d'achat que la gestion des contrats a pour objectif de repérer les problèmes et de trouver des solutions avec toutes les parties contractantes.

111. D'après la section 13.1 des politiques et procédures d'achat, la gestion des contrats incombe au service acheteur et aux personnes chargées du processus d'achat (les responsables des achats), qui gèrent les fonctions programmatiques et administratives concernées. Les responsables des achats sont également chargés de coordonner l'ensemble de l'exécution du contrat et d'évaluer la performance des prestataires.

112. À la section 13.2.2, il est précisé qu'il importe de réaliser une évaluation annuelle de la performance des fournisseurs ayant conclu un accord à long terme, afin de mesurer la qualité globale de leurs prestations et de résoudre rapidement tout problème à cet égard.

113. Selon les politiques et procédures d'achat, les unités administratives du FNUAP doivent utiliser le formulaire type de suivi de la performance des fournisseurs ayant conclu un accord à long terme avec le FNUAP pour résumer les résultats des évaluations et pour communiquer des observations à ces fournisseurs, au moins une fois par an.

114. Ayant demandé toutes les évaluations d'accords à long terme établies par le Service des achats en 2020, le Comité a reçu 17 rapports. Il a fait les constatations suivantes :

a) L'évaluation des accords à long terme a été retardée de plus d'un an et le Service des achats a regroupé les évaluations portant sur 2018 et 2019 dans un seul rapport, qui tenait compte de 11 des 17 accords (64,7 %). Il en résulte que les fournisseurs n'ont pas reçu chaque année des observations sur leur performance ;

b) En tout, 12 des 17 rapports d'évaluation de contrats à long terme portant sur 2018 et 2019 (soit 71 %) n'ont été signés qu'en octobre ou novembre 2020 par le fournisseur concerné et le FNUAP ; les fournisseurs n'ont donc pas reçu les observations sur ces rapports dans les délais ;

c) Les 17 rapports portaient sur des accords concernant des produits de base ayant fait l'objet d'appels d'offres centralisés de la part du Service des achats ; ainsi, les accords à long terme relatifs à d'autres types de biens, comme les véhicules ou le matériel informatique et de télécommunication, n'ont pas été évalués.

115. Enfin, le Comité a constaté que le FNUAP n'avait pas achevé d'élaborer le formulaire type de suivi de la performance des fournisseurs ayant conclu un accord à long terme. Le FNUAP n'a donc pas mis ce modèle à la disposition de toutes ses

unités administratives afin que le processus d'évaluation de 2020 puisse être mené à bien dans les délais.

116. Le Comité juge essentiel que les rapports sur l'évaluation des fournisseurs soient présentés sans retard, de sorte que le FNUAP puisse déceler toute anomalie susceptible de l'exposer à des problèmes dans l'obtention des biens ou services en question, à des retards d'approvisionnement, à des coûts supplémentaires ou à des actions en justice.

117. Le Comité estime également qu'il serait possible d'améliorer l'évaluation des accords à long terme ou d'en élargir la portée, en tenant compte d'éléments autres que les produits de base et en étendant progressivement son application à toutes les unités fonctionnelles du FNUAP, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des problèmes que le FNUAP pourrait rencontrer dans le cadre de ces accords et de se conformer aux politiques et procédures d'achat.

118. Le Comité recommande que le FNUAP renforce le suivi et les contrôles internes pour que tous les rapports d'évaluation des accords à long terme soient présentés aux fournisseurs sans retard et avec exactitude.

119. En outre, le Comité recommande que le FNUAP fasse en sorte que toutes ses unités administratives tombent progressivement dans le champ des rapports d'évaluation des accords à long terme, pour avoir une meilleure vue d'ensemble du recours à ces accords dans les domaines autres que l'acquisition de produits de base.

120. Le FNUAP a souscrit à ces recommandations.

6.3 Procédure relative aux achats locaux

Achats relevant d'accords à long terme et de mémorandums d'accord

121. Selon la section 11.4 des politiques et procédures d'achat, un accord à long terme est un document écrit conclu entre un fournisseur et le FNUAP, grâce auquel ce dernier peut passer commande de biens ou de services à des conditions convenues pour une période définie, sans être tenu par une obligation juridique de commander une quantité minimum ou maximum.

122. Au titre des politiques et procédures d'achat, les obligations contractuelles et financières relevant d'un accord à long terme sont établies lorsque des bons de commande sont émis dans le cadre de l'accord en question au moyen du système Atlas. Les bons de commandes doivent donc être émis conformément aux clauses et aux conditions définies dans l'accord à long terme et acceptés par les fournisseurs avant que ceux-ci ne puissent commencer à fournir les services ou les biens demandés.

123. En outre, si le FNUAP obtient des services ou des biens visés par des accords à long terme sans passer de commande dans le cadre de ces accords, il agit en l'absence d'un accord contractuel avec le fournisseur qui soit valable spécifiquement pour ces services ou biens.

124. Le FNUAP peut passer commande à un fournisseur en s'appuyant sur l'accord à long terme d'un autre organisme du système des Nations Unies ; au titre de la section 6.3.3, il doit alors obtenir le consentement des parties concernées et signer un mémorandum d'accord relatif à l'accord en question avec le fournisseur.

125. Il est établi dans le mémorandum d'accord que, pour obtenir des produits et services du prestataire dans le cadre de l'accord à long terme, le FNUAP passe des commandes individuelles sous forme écrite ou électronique pour l'acquisition de ces produits et services (bon de commande). Les bons de commande sont émis conformément aux accords à long terme.

126. Le Comité a examiné 58 bons de commande émis dans les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, au Soudan et en République arabe syrienne dans le cadre d'accords à long terme (28 bons de commande) et de mémorandums d'accord (30 bons de commande).

127. À cet égard, le Comité a constaté que dans 17 cas, des produits ou services avaient été obtenus par ces bureaux de pays avant l'émission des bons de commande, pour un montant total de 263 334 dollars.

128. En outre, dans 9 des 17 cas, les bons de commande ont été envoyés après facturation.

129. Cela signifie que, dans ces cas, une procédure d'achat a été menée ; il est cependant précisé dans le manuel que si le FNUAP obtient des services ou des biens visés par des accords à long terme sans passer de commande dans le cadre de ces accords, il agit en l'absence d'un accord contractuel avec le fournisseur qui soit valable spécifiquement pour les biens ou services en question.

130. Le Comité considère que le fait de recevoir des services ou des biens sans avoir émis préalablement un bon de commande conformément à l'accord à long terme applicable risque d'avoir pour conséquence que des procédures d'achat soient menées sans que les fonds prévus à cet effet soient disponibles, n'ayant pas été affectés aux transactions en question, ce qui risquerait de compromettre les paiements des bureaux de pays aux fournisseurs.

131. En outre, les situations de ce type exposent les bureaux de pays à des problèmes dans l'obtention des biens ou services en question, à des coûts supplémentaires ou à des actions en justice, les procédures d'achat ayant été menées en l'absence d'un accord contractuel avec le fournisseur qui soit valable spécifiquement pour ces biens ou services.

132. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan renforcent la procédure relative aux achats locaux pour ne pas obtenir de services ni de biens avant l'émission d'un bon de commande, afin de vérifier que les opérations d'achat soient conformes au budget.

133. Les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan ont souscrit à cette recommandation.

Achats effectués au moyen d'une demande de prix

134. Au titre de la section 1.3 des politiques et procédures d'achat du FNUAP, les modalités d'exécution de la procédure d'achat doivent donner la garantie d'un processus équitable à l'ensemble des parties prenantes internes et externes et garantir que toutes les informations concernant les politiques, procédures, opportunités et procédures d'achat soient clairement définies et portées simultanément à la connaissance de l'ensemble des parties.

135. Si une unité administrative ne peut pas répondre à ses besoins en matière d'achats dans le cadre d'un accord à long terme déjà établi, elle lance un processus de mise en concurrence. À la section 6.3, il est indiqué que cela peut se faire selon des méthodes informelles ou formelles. L'une des méthodes informelles consiste à effectuer une demande de prix (pour les montants compris entre 5 000 et 100 000 dollars). Le FNUAP utilise trois modèles de demande de prix, dont le modèle de demande de prix pour des services complexes, pour lequel l'évaluation proposée se fonde sur deux notes (l'une issue d'une évaluation technique et l'autre, d'une évaluation financière), l'appel à la concurrence étant remporté par le soumissionnaire qui obtient le score total le plus élevé.

136. La section 11.6 des politiques et procédures d'achat définit la portée des contrats de services professionnels et établit que, avant la conclusion d'un contrat de ce type avec un fournisseur, il faut établir un bon de commande dans le système Atlas pour engager les fonds nécessaires.

137. Le Comité a examiné un échantillon de demandes de prix (pour 10 bons de commande) effectuées dans le bureau de pays du FNUAP en Égypte.

138. Dans le cas de cinq bons de commande émis par le bureau de pays en Égypte pour conclure des contrats de services professionnels, il a été constaté que la demande de prix type obligatoire pour les services complexes n'avait pas été présentée aux fournisseurs et que les comités d'évaluation avaient néanmoins continué de mener les opérations en question, sans respecter toutes les normes de transparence établies dans les politiques et procédures d'achat. Il convient de noter que les bons de commande en question portaient sur un montant total de 190 960 dollars. En outre, il a été constaté que, dans ces cas, les bons de commande avaient été émis après la signature des contrats correspondants par le bureau de pays et les fournisseurs.

139. Le Comité estime que, en ne communiquant pas aux fournisseurs les critères d'évaluation au début de la procédure de demande de prix, le FNUAP ne favorise pas suffisamment la concurrence et ne permet pas aux fournisseurs potentiels de préparer et de soumettre des offres de qualité.

140. Le FNUAP risque ainsi de ne pas bien évaluer les offres techniques et financières sur la base des critères établis dans les dossiers d'invitation à soumissionner et, par conséquent, d'acquérir des biens et services qui ne répondent pas à ses besoins opérationnels ou dont le rapport qualité-prix n'est pas satisfaisant.

141. Enfin, le Comité estime que l'approbation et la signature de contrats de services professionnels avant l'établissement d'un bon de commande dans le système Atlas risque de créer des obligations en l'absence des fonds nécessaires pour payer les biens et services en question.

142. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Égypte renforce la procédure relative aux achats locaux pour que les bons de commande soient établis dans le système Atlas avant la conclusion des contrats de services professionnels correspondants avec les fournisseurs, afin de vérifier que les opérations d'achat soient conformes au budget.

143. En outre, le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Égypte applique avec efficacité et sans retard toutes les normes de transparence dans le cadre de la procédure relative aux achats locaux, de sorte que toutes les informations voulues soient clairement définies et portées à la connaissance de l'ensemble des parties concernées.

144. Le bureau de pays du FNUAP en Égypte a souscrit à ces recommandations.

7. Gestion des voyages

Suivi des voyages

145. En matière de voyages, le FNUAP suit les politiques et les lignes directrices du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au titre des paragraphes 1 et 2 des lignes directrices sur l'autorisation des voyages officiels, tous les voyages organisés et pris en charge par l'organisation doivent être approuvés avant le départ et avant le versement de toute avance de fonds. L'approbation préalable garantit que l'autorisation de l'activité est confirmée, que les fonds nécessaires sont disponibles pour le remboursement des dépenses, que le voyage et son financement

sont autorisés et que les membres du personnel concernés sont couverts par une assurance.

146. Au paragraphe 6 des lignes directrices, la demande d'autorisation de voyage est définie comme le document formel destiné à obtenir l'approbation nécessaire pour entreprendre un déplacement et engager les dépenses s'y rapportant. Une demande doit être soumise pour tout voyage officiel organisé et pris en charge par l'organisation. Elle est créée par voie électronique dans le système Atlas dans le module consacré aux voyages et aux frais y afférents.

147. Aux paragraphes 8 à 10 des lignes directrices relatives à l'itinéraire, au mode de transport et aux conditions de voyage, il est indiqué que la personne qui voyage doit organiser son voyage le plus tôt possible. Si la demande d'autorisation n'est pas encore disponible au moment de la réservation du vol, cette personne doit informer l'agence de voyages de l'itinéraire officiel et de l'itinéraire demandé, après quoi il est possible de donner les indications nécessaires à l'agence sur le trajet officiel, la durée du voyage et les arrêts aux fins de repos, que l'agence examinera par la suite au vu de la demande approuvée. Les réservations et les tarifs étant souvent assorties de dates limites, il importe que l'agence de voyage reçoive la demande approuvée le plus tôt possible : un retard à cet égard risque d'entraîner l'annulation des réservations et/ou l'augmentation du coût des billets d'avion.

148. Au titre du paragraphe 26 des lignes directrices, les itinéraires doivent être confirmés dès que possible et les billets d'avion doivent être achetés (et non simplement réservés) au moins 21 jours avant la date du voyage pour les voyages dans la classe inférieure à la première classe et au moins 14 jours avant la date du voyage pour les voyages en classe économique. L'objectif principal est de trouver les possibilités de voyage les plus indiquées au meilleur prix possible, conformément aux principes relatifs à la gestion efficace des ressources.

149. Enfin, au titre des paragraphes 1 et 2 des lignes directrices concernant les démarches à accomplir après le voyage, la demande de remboursement des frais de voyage est un document à soumettre après le voyage par les voyageurs au service compétent dans les deux semaines suivant l'achèvement du voyage organisé et pris en charge par le FNUAP. La demande de remboursement des frais de voyage est assortie des documents nécessaires pour démontrer que le voyage a bien été effectué ; elle permet aux voyageurs de demander le remboursement de frais de voyage supplémentaires et, dans le cas où l'avance de fonds dépasse le montant des dépenses remboursables, de restituer la différence.

150. Le Comité a demandé la liste des voyages effectués au 30 septembre 2020, qui comportait 235 voyages et 23 documents relatifs aux frais de voyage. Sur les 235 voyages, la Commission a recensé 114 cas (48,4 %) où la demande avait été faite seulement 1 à 10 jours à l'avance.

151. Au sujet des 23 documents relatifs aux frais de voyage, le Comité a fait les constatations suivantes :

a) Dans deux cas, les informations ont été saisies dans le système avant la date du voyage ;

b) Dans sept cas, les informations ont été saisies dans le système 15 jours ou plus après la date du voyage.

152. Le Comité a constaté que le FNUAP n'effectuait pas de planification annuelle des voyages. Bien que cela ne soit pas obligatoire au titre des politiques du PNUD, toutes les unités administratives sont encouragées à procéder à cette planification en vertu des règlements applicables.

153. Le Comité estime que les retards pris dans la présentation des demandes de remboursement des frais de voyage réduisent l'efficacité et l'efficience du processus de remboursement et risquent par conséquent d'entraîner le non-remboursement des frais, outre le risque de non-comptabilisation d'éléments de passif.

154. Le Comité estime également que l'absence de planification des voyages pourrait entraver l'évaluation des risques à atténuer pour que la procédure de traitement des voyages soit efficace, ainsi que l'allocation des ressources nécessaires.

155. Enfin, le Comité est d'avis que, s'il donnait suite à la proposition du PNUD selon laquelle les demandes d'autorisation de voyage devraient être soumises au moins 14 jours à l'avance, le FNUAP aurait accès à de meilleures possibilités de voyage et à de meilleurs prix.

156. Le Comité recommande que le FNUAP renforce sa procédure de suivi des voyages à tous les niveaux administratifs (mondial, régional et national), afin de garantir l'accès en temps voulu aux informations nécessaires à la prise de décisions et d'accroître l'accès aux meilleures possibilités de voyage.

157. De plus, le Comité recommande que le FNUAP améliore la procédure à suivre après les voyages de façon à enregistrer sans retard les frais de voyages, afin d'éviter le risque de non-comptabilisation d'éléments de passif.

158. Le FNUAP a accepté les recommandations et indiqué qu'il reconnaissait la nécessité d'instaurer un système mondial centralisé de suivi des voyages. Il a indiqué qu'il s'employait à créer pour l'ensemble de l'organisation un nouveau progiciel de gestion intégré, dont les spécifications prévoient un module général pour les voyages. Il a également indiqué que le module voyages du progiciel garantirait un meilleur suivi et permettrait de recevoir des rappels automatisés pour favoriser la soumission en temps voulu des demandes de remboursement des frais de voyage.

8. Dispositif de contrôle interne

Présentation de rapports aux donateurs

159. Au titre du paragraphe 60 des procédures de cofinancement du FNUAP publiées en mars 2010, il est essentiel pour le FNUAP de respecter les obligations en matière de présentation de rapports définies dans les accords de cofinancement qu'elle a conclus, afin de conserver sa crédibilité auprès des donateurs et de maintenir sa capacité de recueillir de fonds.

160. Le Service de la mobilisation des ressources du FNUAP dispose d'une procédure pour l'établissement de rapports descriptifs, dans laquelle il est souligné que les donateurs doivent s'attacher à présenter en temps voulu des rapports d'activité de qualité. L'entité responsable du budget (le bureau national/sous-régional/régional ou le service du siège qui gère la contribution cofinancée préaffectée) s'occupe de l'établissement de ces rapports et veille à ce qu'ils soient soumis conformément au calendrier défini dans l'accord.

161. Afin de répondre aux demandes des donateurs, le FNUAP a mis au point une application pour le suivi de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs, qui est utilisée depuis 2010. L'application comporte un certain nombre de champs d'information concernant les accords avec les donateurs et permet aux utilisateurs de vérifier les dates de début et de fin des différents accords (en recherchant le code du financement correspondant), d'examiner les dates d'expiration de tous les accords concernant telle ou telle unité administrative ou département et de suivre la présentation de rapports d'activité aux donateurs.

162. Enfin, il est indiqué dans la section e) des politiques et procédures relatives au suivi et à la communication des informations sur les programmes et la situation financière que tous les rapports soumis aux donateurs doivent être téléchargés dans l'application pour le suivi de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs aux dates saisies par le Service de la mobilisation des ressources, conformément aux accords applicables.

163. Ayant examiné les informations du tableau de bord du système de suivi de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs, le Comité a constaté que, sur les 886 rapports qui auraient dû être téléchargés au 2 novembre 2020, 105 n'étaient pas disponibles dans le système et 275 avaient été téléchargés après la date limite. Cela signifie que 43 % des rapports (380) n'avaient pas été téléchargés dans les délais fixés et que le FNUAP n'avait pas tenu compte des dates limites pour le suivi.

164. Le Comité a noté que, sur les 105 rapports qui n'étaient pas disponibles dans le système, 62 (59 %) auraient dû être téléchargés depuis plus de trois mois et 16 (15 %) depuis un à trois mois.

165. De même, le Comité a noté que, sur les 275 rapports qui avaient été téléchargés après la date limite, 32 (12 %) avaient été soumis avec plus de trois mois de retard et 69 (25 %) avec un retard de un à trois mois.

166. Le Comité a constaté qu'il n'existait pas de mécanisme de suivi au niveau mondial ou régional permettant au FNUAP de démontrer que les activités prévues avaient été menés conformément aux procédures établies et que les résultats avaient été communiqués en temps voulu et avec exactitude.

167. Le Comité estime qu'il est essentiel pour le FNUAP de présenter dans les délais fixés des rapports de qualité aux donateurs pour maintenir de bonnes relations avec ces derniers et pour continuer d'assurer son financement, de façon à pouvoir atteindre les objectifs de financement établis et à mener à bien les activités relevant de son mandat.

168. Le Comité estime également que la crédibilité et la réputation du FNUAP sont d'une importance primordiale pour attirer de nouveaux donateurs ou des donateurs non traditionnels et qu'il est indispensable de disposer de mécanismes de coordination régionaux et mondiaux permettant de rendre compte aux donateurs dans les délais.

169. Enfin, le Comité estime que l'absence d'un mécanisme pour le suivi au niveau régional et mondial des informations figurant dans le système de suivi de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs risque de donner lieu à des réponses tardives et incomplètes ou inexactes aux demandes des donateurs.

170. Le Comité recommande que le FNUAP renforce le suivi et les contrôles internes pour garantir que les rapports soient présentés aux donateurs dans les délais, au moyen du système de suivi de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs.

171. En outre, le Comité recommande que le FNUAP renforce sa structure de gouvernance pour améliorer sa capacité de présenter dans les délais des rapports exacts aux donateurs, afin de tenir à jour les informations relatives aux opérations aux niveaux mondial, régional et national.

172. Le FNUAP a souscrit aux recommandations et déclaré qu'il étudiait ses capacités logicielles en vue de mettre à niveau et de transférer vers la plateforme Salesforce ou le nouveau progiciel de gestion intégré les fonctionnalités du système

de suivi de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

173. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes un montant de 266 768 dollars (contre 273 951 dollars en 2019), dont des contributions à recevoir d'un montant de 127 645 dollars, des stocks d'un montant de 59 623 dollars, des avances de fonctionnement d'un montant de 1 433 dollars, des immobilisations corporelles d'un montant de 2 858 dollars, des sommes totalisant 3 370 dollars à recevoir au titre du carburant, des avances de fonds d'un montant de 46 126 dollars et une demande de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de 25 713 dollars (voir annexe II).

2. Versements à titre gracieux

174. En application de l'article 14.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP, l'administration a fait état de versements à titre gracieux d'un montant de 55 575 dollars pour la période considérée.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

175. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

176. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions sur la manière dont l'administration s'acquitte de sa responsabilité d'évaluer les risques d'inexactitudes significatives résultant de la fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier de fraude qu'elle a déjà relevé ou qui a été porté à son attention. Il demande également à l'administration et au Bureau des services de contrôle interne s'ils ont connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant l'audit externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

177. En 2020, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude autres que les 11 cas qui ont été portés à son attention par le FNUAP, dont le montant s'élevait à 18 487 dollars.

D. Remerciements

178. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier les responsables et le personnel du FNUAP de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la République populaire de Chine
(*Signé*) Hou **Kai**

22 juillet 2021

Annexe I

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2019

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
1	2016	A/72/5/Add.8, chap. II, par. 100	Le Comité recommande que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) mette en place un mécanisme lui permettant de contrôler l'adoption des politiques et procédures relatives aux logiciels et veille à leur conformité.	Le FNUAP a indiqué au Comité que le Bureau des solutions informatiques révisait l'ensemble de ses politiques pour créer un modèle plus cohérent. La recommandation ne pourrait être appliquée qu'une fois achevée cette révision.	Le Comité prend note des efforts déployés par l'administration en vue de mettre en place un mécanisme permettant de contrôler l'adoption des politiques relatives aux logiciels. L'entité a cependant indiqué avoir fixé une nouvelle échéance pour l'exécution de cette recommandation (premier trimestre de 2021). La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		
2	2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 16	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de systématiser la politique de gestion globale des risques afin de guider le personnel des bureaux de pays et de compléter les notes d'orientation relatives à la gestion des risques actuellement en vigueur.	Le FNUAP a fait savoir au Comité que la Division des services de gestion et le Bureau de la Directrice exécutive élaboraient actuellement des directives sur la gestion du risque institutionnel et une déclaration relative à l'appétence pour le risque qui complèteront les notes d'orientation et le cadre de gestion du risque institutionnel (progiciel de gestion intégré) en vigueur afin que les risques soient gérés efficacement au FNUAP.	Le Comité prend note des efforts faits par l'administration. Ce travail n'est pas achevé, et le FNUAP a indiqué avoir fixé une nouvelle échéance pour l'application de cette recommandation (quatrième trimestre de 2020). La recommandation est donc considérée comme en cours d'application. Le Comité invite l'entité à fixer une nouvelle échéance pour l'application de la recommandation.		X		
3	2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 59	Le Comité recommande que le FNUAP surveille la distribution pour s'assurer que les partenaires de réalisation distribuent les produits issus de	Le FNUAP a indiqué au Comité que les politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes constituaient un ensemble de	Le Comité a constaté que le FNUAP avait mis en œuvre les mesures voulues à l'appui de cette solution. La	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			ses stocks aux bénéficiaires visés et que ces articles sont bien utilisés aux fins prévues.	règles et de mesures de contrôle, appelées « processus d'assurance du dernier kilomètre », qui garantissait que les fournitures destinées aux programmes seraient utilisées correctement, grâce aux éléments suivants : a) cartographie de la chaîne d'approvisionnement rendant compte du flux des produits à ses différents niveaux ; b) évaluation des capacités de gestion et des risques relatifs aux chaînes d'approvisionnement des partenaires de réalisation ; c) communication régulière d'informations par les partenaires de réalisation concernant la gestion et la protection des fournitures destinées aux programmes ; d) vérifications ponctuelles et audits dits « du dernier kilomètre » réalisés à intervalles réguliers, notamment le suivi d'échantillons de livraisons et de distributions jusqu'aux points de livraison des produits aux bénéficiaires (le « dernier kilomètre ») à partir d'extraits des registres de livraison du FNUAP et des informations issues des systèmes nationaux de gestion logistique. En octobre 2019, le FNUAP a achevé la mise au point du processus d'assurance du dernier kilomètre et la formation de près de 100 membres du personnel de 60 bureaux. Des	recommandation est donc considérée comme appliquée.				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
4	2017	A/73/5/Add.8 , chap. II, par. 87	Le Comité recommande que le FNUAP mette en place, dans tous ses bureaux de pays, un progiciel de gestion intégré doté d'un module consacré aux voyages et aux frais y afférents en vue de faciliter la gestion des voyages et l'établissement de rapports à ce sujet, notamment la communication en temps réel et à l'échelle mondiale des données relatives aux voyages.	Le FNUAP a reconnu les avantages associés à l'extension aux bureaux de pays de la fonctionnalité du module consacré aux voyages et aux frais y afférents. Le projet de révision du progiciel de gestion intégré comprenait des spécifications relatives à un module général pour les voyages. Les caractéristiques du nouveau module voyages et des récits utilisateurs étaient en cours d'élaboration et seraient transmises à l'équipe chargée du progiciel.	Le Comité a constaté que les besoins fonctionnels avaient été communiqués par l'unité administrative (dossiers des utilisateurs) à l'équipe chargée du progiciel ; il s'agit d'une mesure formelle qui montre que le FNUAP intègre dans le nouveau progiciel des solutions qui lui permettront de renforcer ses processus. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
5	2017	A/73/5/Add.8 , chap. II, par. 98	Le Comité recommande que le FNUAP : a) inclue dans les politiques existantes les prescriptions relatives à la formation aux questions de sécurité informatique ; b) rende cette formation obligatoire pour l'ensemble du personnel et se dote d'un mécanisme lui permettant de s'assurer que chacun se plie à cette obligation.	Le FNUAP a fait savoir que le Bureau des solutions informatiques avait élaboré un cours de formation sur la sécurité informatique et l'avait mis en place pour l'ensemble du personnel. En concertation avec la Division des ressources humaines, le cours avait été rendu obligatoire, et tous les membres du personnel du FNUAP étaient tenus de le suivre d'ici au 30 avril 2021. Les personnes qui deviendraient membres du personnel après cette date devront suivre le cours en temps voulu après leur entrée en fonctions. Le cours avait été présenté dans un message destiné à l'ensemble du personnel. Un webinaire mondial avait été tenu en février 2021 à l'intention de tous les membres du personnel afin de leur faire découvrir le cours.	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures voulues à l'appui de cette solution. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
6	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 28	Le Comité recommande que le FNUAP prenne des mesures préventifs, afin de faire en sorte que toutes ses unités administratives mènent les opérations d'achat en respectant les seuils fixés dans les procédures d'achat (concernant l'appel à la concurrence et l'autorité adjudicatrice) et effectuent les appels à la concurrence et la gestion des	Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait pris des mesures pour définir les éléments qu'il faudrait ajouter dans le nouveau progiciel de gestion intégré pour que les opérations d'achat soient contrôlées sur la base des seuils fixés dans les procédures d'achat.	Le Comité a constaté que les besoins fonctionnels avaient été communiqués par l'unité administrative (dossiers des utilisateurs) à l'équipe chargée du progiciel ; il s'agit d'une mesure formelle qui montre que le FNUAP intègre dans le nouveau progiciel des solutions qui lui permettront de renforcer ses processus. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
7	2019	A/75/5/Add.8, chap. II, par. 29	Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce que le Service des achats se coordonne avec les utilisateurs dans le cadre de chaque opération d'achat, de manière que l'équipe d'analyse de gestion du Service soit au fait des besoins des utilisateurs, le principal objectif étant d'offrir à ces derniers des outils et des états de contrôle harmonisés, actualisés et efficaces.	Le FNUAP a informé le Comité que l'équipe d'analyse de gestion du Service des achats avait recensé les besoins des différentes équipes du Service en ce qui concerne les informations qu'il faudrait communiquer et les demandes ayant trait aux données. Le FNUAP avait passé en revue l'ensemble des besoins et réalisé des entretiens avec les équipes et défini les différentes demandes, qu'il avait classées en fonction du type de besoin. Tous les projets mentionnés dans le présent rapport avaient également été saisis et suivis dans le système d'information stratégique du FNUAP en tant que projets clés pour l'équipe, mis au point en dehors du cadre des activités ordinaires.	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
8	2019	A/75/5/Add.8, chap. II, par. 38	Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce que les informations relatives aux achats soient conservées dans un système électronique fiable et complet et à ce qu'elles soient exhaustives et soient saisies en temps utile, afin de garantir une gestion et un suivi efficaces des activités de passation de marchés et d'appel à la concurrence.	Le FNUAP a indiqué au Comité que l'administration savait combien il importait de garantir la fiabilité des informations et d'assurer la gestion et le suivi des différentes activités de passation de marchés et d'appel à la concurrence. C'est pourquoi le FNUAP avait déjà pris des mesures pour définir les éléments qu'il faudrait introduire dans le nouveau progiciel de gestion intégré pour l'intégration et la numérisation	Le Comité a constaté que les besoins fonctionnels avaient été communiqués par l'unité administrative (dossiers des utilisateurs) à l'équipe chargée du progiciel ; il s'agit d'une mesure formelle qui montre que le FNUAP intègre dans le nouveau progiciel des solutions qui lui permettront de renforcer ses processus. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
9	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 53	Le Comité recommande que le bureau de pays du Mozambique évalue mieux le plan d'achat annuel afin de repérer les achats locaux récurrents et s'emploie à conclure des accords à long terme ou à faire des demandes de prix, pour éviter le risque de fractionner les achats et renforcer l'efficacité de la procédure de passation de ce type de marché.	des opérations relatives à la passation des marchés et aux appels à la concurrence, les limites du système actuel (Atlas) ne permettant pas de résoudre les problèmes soulevés à cet égard. Cela permettrait de garantir l'efficacité de la gestion et du suivi des activités, notamment de la tenue de registres des achats.	Le FNUAP a indiqué que le bureau de pays du Mozambique avait pris des mesures et avait commencé à utiliser un nouvel outil de planification des achats, d'identification des cas et de suivi, afin de pouvoir suivre pas à pas la progression du processus d'achat. Par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des opérations, le bureau de pays prenait également part aux accords collectifs à long terme conclus avec les autres organismes des Nations Unies. Pour les services de faible valeur, il continuerait de suivre les procédures d'achat inscrites dans la politique d'achat applicable, en fonction des seuils établis et de la nature des achats engagés.	Le Comité a constaté que le bureau de pays au Mozambique avait pris des mesures pour renforcer ses procédures d'achat. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
10	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 54	Le Comité recommande au bureau de pays du Myanmar de se conformer aux procédures d'achat et de veiller scrupuleusement au respect des seuils fixés pour les différentes	Le FNUAP a informé le Comité qu'au bureau de pays du Myanmar, tous les achats, y compris les achats locaux, relevaient des procédures d'achat standard. Le bureau de	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			formules d'appel à la concurrence.	pays veillerait à l'avenir à ce que la recommandation soit appliquée. Un consultant en achats internationaux avait été engagé pour contribuer à renforcer les processus de contrôle interne des achats (téléchargement d'une fiche de suivi des montants cumulés des achats auprès de chaque grand fournisseur pour les activités relatives aux programmes menées en 2020).					
11	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 55	Le Comité recommande que le bureau de pays du Myanmar établisse des bons de commande, vérifie le budget et approuve ces bons avant que les fournisseurs livrent les biens ou assurent les services.	Le FNUAP a informé le Comité que le bureau de pays veillerait à ce que les procédures d'achat établies soient désormais strictement suivies. Les bons de commande étaient traités correctement avant de recevoir les biens ou les services, en fonction des seuils établis et des types d'achat.	Le Comité a constaté que le bureau de pays du Myanmar avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
12	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 64	Le Comité recommande que le FNUAP comptabilise les stocks contrôlés par ses bureaux extérieurs tous les trois mois, comme le prévoient les politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes.	Le FNUAP a indiqué que, depuis le premier trimestre de 2020, l'administration suivait les procédures nécessaires pour tenir compte des soldes des stocks du grand livre à la fin de chaque trimestre et non pas une fois les certifications des soldes des stocks effectuées par les bureaux extérieurs. L'administration a rappelé que, quelle que soit la fréquence à laquelle les stocks étaient comptabilisés dans le grand livre, le contrôle et la communication d'informations	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
13	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 65	Le Comité recommande que le FNUAP établisse, comme il est tenu de le faire, des rapports trimestriels sur les situations révélatrices de problèmes susceptibles de nuire à l'efficacité des procédures d'approvisionnement et d'exécution et de livraison des commandes.	les concernant étaient faits de manière continue, sur la base des données et des états fournis par l'outil Shipment Tracker du système Atlas (le système de contrôle des stocks).	Le FNUAP a décidé de diminuer la fréquence de l'établissement de rapports sur les situations révélatrices de problèmes susceptibles de nuire à l'efficacité de la gestion des fournitures destinées aux programmes, compte tenu des contraintes imposées par l'actuel progiciel de gestion intégré et parce que l'élaboration de chaque rapport comportait beaucoup de tâches effectuées manuellement. Les politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes avaient été révisées pour tenir compte de cette décision, avec effet au 1 ^{er} mars 2021. La nouvelle fréquence des rapports avait été jugée appropriée au vu des circonstances, en ce qui concerne les situations révélatrices de problèmes relatifs à l'efficacité de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.	Compte tenu de la mise à jour en mars 2021 des politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes, le Comité estime que la recommandation est devenue caduque.				X
14	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 76	Le Comité recommande que le FNUAP et ses bureaux de pays du Mozambique et du Myanmar actualisent en temps voulu les données relatives aux opérations	Le FNUAP a informé le Comité que les bureaux de pays du Mozambique et du Myanmar avaient mis à la disposition des représentants du FNUAP de	Le Comité prend note des efforts accomplis par l'administration, mais il a constaté que les bureaux de pays du Mozambique et du Myanmar n'avaient pas					X

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
15	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 77	Le Comité recommande que le FNUAP et ses bureaux de pays de l'Éthiopie et du Mozambique appliquent en temps voulu toutes les procédures prévues par les politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes, en tenant à jour les données relatives aux opérations et en téléchargeant les documents correspondants dans le système Shipment Tracker.	chaque pays des mécanismes supplémentaires de supervision et de gestion pour garantir que les opérations touchant les stocks soient enregistrées au fur et à mesure dans le système Shipment Tracker. Le Service financier de la Division des services de gestion du FNUAP avait organisé une série de webinaires mondiaux sur la bonne utilisation du système Shipment Tracker, ainsi que des séances d'accompagnement individuelles dans les deux pays.	mis à jour en temps voulu les informations sur les opérations touchant les stocks, étant donné que le nombre de livraisons affichait des retards. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.				X
				Les bureaux de pays de l'Éthiopie et du Mozambique ont mis en place de nouveaux outils et dispositifs de supervision, placés sous la responsabilité des représentants du FNUAP, pour garantir que toutes les procédures prescrites dans les politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes soient appliquées systématiquement et en temps voulu. Le Service financier de la Division des services de gestion du FNUAP a organisé une série de webinaires mondiaux de remise à niveau concernant le système Shipment Tracker, les certifications périodiques des stocks et les principaux éléments prescrits par la politique. Elle a également offert des séances d'accompagnement individuelles dans les deux pays.	Le Comité a constaté que les bureaux de pays de l'Éthiopie et du Mozambique avaient mené à bien les activités dont il avait été fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
16	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 84	Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Éthiopie et du Mozambique étoffent la directive générale qu'ils appliquent aux fins des activités de dédouanement en y intégrant les activités minimales manquantes prescrites par la politique.	L'administration a pris note de la recommandation. À cet égard, les bureaux de pays de l'Éthiopie et du Mozambique réviseront leurs directives générales concernant le dédouanement des produits dont le FNUAP est le consignataire, en s'appuyant sur les politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes. Dans le cas du Mozambique, cependant, le consignataire des produits de santé sexuelle et reproductive était le Ministère de la santé. Le bureau de pays du Mozambique continuerait donc de suivre les directives générales déjà établies et adoptées par le Ministère. L'administration avait établi une version mise à jour et approuvée de la directive générale.	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
17	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 94	Le Comité recommande que le bureau de pays de l'Éthiopie mette de l'ordre dans les fournitures stockées dans son entrepôt, de façon à respecter les conditions de stockage établies dans la politique.	Le FNUAP a indiqué que ces fournitures avaient déjà été mises en ordre, conformément aux conditions de stockage fixées dans les politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes.	Le Comité a constaté que le bureau de pays de l'Éthiopie avait mené à bien les activités dont il avait été fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
18	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 95	Le Comité recommande que le bureau de pays de l'Éthiopie surveille quotidiennement la température et le taux d'humidité de l'entrepôt et tienne des registres correspondants.	En concertation avec le Programme alimentaire mondial, qui gère l'entrepôt, le bureau de pays étudiait les modalités et les mécanismes à mettre en place pour assurer la tenue et le suivi des registres quotidiens de	Le Comité prend note des efforts de l'administration à cet égard, mais considère que cette recommandation est encore en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
19	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 96	Le Comité recommande que le bureau de pays de l'Éthiopie évalue l'état de ses fournitures, afin de repérer celles qui sont endommagées ou inutilisables.	température et d'humidité de l'entrepôt. Le FNUAP a indiqué au Comité que le bureau de pays de l'Éthiopie avait déjà procédé à la vérification de l'état des produits et n'avait recensé aucun produit endommagé. Dans les cas où les faces extérieures des boîtes en carton étaient bosselées, les produits se trouvant à l'intérieur ont été retrouvés en bon état.	Le Comité a constaté que le bureau de pays de l'Éthiopie avait mené à bien les activités dont il avait été fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
20	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 110	Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP comptabilisent correctement les dépenses engagées par les partenaires de réalisation afin d'éviter des dépenses qui ne devraient pas être engagées ou qui ne sont pas conformes au plan de travail ou aux accords conclus par les parties.	Le FNUAP a indiqué que les règles relatives à l'admissibilité, à l'examen et à l'approbation des dépenses étaient clairement définies dans les politiques et procédures d'élaboration, de gestion et de suivi des plans de travail et les politiques et procédures de gestion des transferts de fonds aux partenaires de réalisation. Pour renforcer encore les capacités et mieux former le personnel du FNUAP, l'administration avait organisé un webinaire mondial (par l'intermédiaire de la Division des politiques et de la stratégie et du Service financier) pour améliorer l'application des politiques en vigueur et remettre à niveau les connaissances sur les dépenses admissibles, les modalités d'élaboration et de validation des plans de travail, et les critères d'examen des relevés de dépenses et	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
21	2019	A/75/5/Add.8, chap. II, par. 111	Le Comité recommande que le siège du FNUAP mène des activités de renforcement des capacités et dispense une formation au personnel des bureaux de pays afin de veiller à ce que les critères d'approbation des dépenses soient respectés, conformément aux politiques et aux règlements applicables.	Le FNUAP a indiqué qu'il avait organisé un webinaire pour former son personnel et renforcer ses capacités aux niveaux mondial, régional et national. Le webinaire avait été tenu conjointement par la Division des services de gestion et la Division des politiques et de la stratégie. Intitulé « From workplan design to expense review » (De la conception du plan de travail à l'examen des dépenses), il avait permis de remettre à niveau les connaissances sur la politique révisée relative aux plans de travail et sur la gestion des transferts de fonds, et comportait une section sur les dépenses admissibles ainsi que des informations sur le renforcement des critères à appliquer pour approuver les dépenses conformément aux politiques et procédures applicables.	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
22	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 124	Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Éthiopie, du Mozambique et du Myanmar prennent des mesures pour améliorer et renforcer le suivi et la bonne utilisation du système global de programmation, le but étant de promouvoir une gestion efficace et efficiente de l'utilisation du système par les partenaires de réalisation.	Le FNUAP a fait savoir au Comité que le bureau de pays de l'Éthiopie avait planifié la tenue de séances de renforcement des capacités au deuxième trimestre de 2020, à l'intention du personnel et des partenaires de réalisation, afin d'améliorer et de renforcer le suivi et la bonne utilisation du système global de programmation, le but étant de promouvoir une gestion efficace et efficiente de l'utilisation du système par les partenaires de réalisation. Certaines restrictions liées à la pandémie de COVID-19 étaient encore en vigueur en octobre et en novembre 2020. Par conséquent, il n'était pas encore possible de tenir des séances de groupe en présentiel. Un service de suivi et d'assistance technique était offert à distance par téléphone aux partenaires de réalisation sur le système Atlas et le système global de programmation. Le FNUAP a indiqué que son bureau de pays au Myanmar s'emploierait à améliorer et à renforcer le suivi et la bonne utilisation du système global de programmation, afin de favoriser une gestion efficace et efficiente de l'utilisation du système par les partenaires de réalisation. Le bureau de pays continuerait d'aider et d'inciter les partenaires à présenter à temps les formulaires électroniques	Le Comité prend note des efforts de l'administration à cet égard, mais considère que cette recommandation est encore en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
23	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 125	Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Éthiopie et du Mozambique reportent dans le système les comptes bancaires précisés dans chacun des accords de partenariat.	d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses. Le FNUAP a également indiqué que le bureau de pays du Mozambique avait reçu une formation dispensée par l'équipe du siège chargée du système global de programmation. Le bureau de pays avait reçu une formation interne supplémentaire sur le système du 3 au 5 novembre 2020. Les partenaires de réalisation avaient également suivi une formation sur le système pour leur permettre d'améliorer la soumission des formulaires.	Le FNUAP a indiqué que le bureau de pays de l'Éthiopie avait mis à jour tous les comptes bancaires. Tous les accords de partenariat avaient été révisés pour garantir que les comptes bancaires indiqués dans ces accords correspondaient à ceux du portail du fournisseur. L'administration a fait savoir que le bureau de pays du Mozambique avait vérifié les comptes bancaires et intégré la vérification des comptes au regard de l'accord de partenariat téléchargé dans le système de certification des partenaires de réalisation dans la liste récapitulative relative à l'autorisation de financement électronique et aux avances de certificat de dépenses, et que	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
24	2019	A/75/5/Add.8, chap. II, par. 134	Le Comité recommande que le bureau de pays au Myanmar effectue des contrôles ponctuels en temps voulu et s'emploie à assurer un suivi et un contrôle financiers plus proactifs et plus efficaces de ses partenaires de réalisation.	cette opération serait effectuée de manière continue. Le FNUAP a indiqué que son bureau de pays au Myanmar continuerait de planifier et de réaliser des contrôles ponctuels conformément au calendrier approuvé. Dans 9 des 10 cas, les contrôles ponctuels prévus étaient en cours. Un partenaire de réalisation et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique allaient faire l'objet de contrôles ponctuels conjoints.	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
25		A/75/5/Add.8, chap. II, par. 152	Le Comité recommande que le FNUAP et les bureaux de pays de l'Éthiopie, du Mozambique et du Myanmar veillent à ce que les demandes d'autorisation de voyage et les formules d'habilitation de sécurité soient présentées dans les délais prescrits, pour assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources de l'organisation.	Le FNUAP a indiqué qu'il encourageait les bureaux de pays à confirmer les itinéraires de voyage et les achats de billets le plus tôt possible. L'organisation savait qu'il n'était pas toujours possible de respecter les délais, du fait des demandes d'intervention humanitaire ou des délais d'intervention des partenaires. Elle s'attendait cependant à ce que les bureaux planifient les voyages aussi tôt que possible, compte tenu des contraintes imposées. Au titre de la politique applicable, tous les voyages devaient être approuvés avant le départ. Le FNUAP encourageait vivement les personnes qui voyagent à obtenir l'habilitation de sécurité avant leur départ. Elle avait organisé des webinaires au	Le Comité a constaté que les bureaux de pays de l'Éthiopie, du Mozambique et du Myanmar avaient mené à bien les activités dont il avait été fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				quatrième trimestre de 2020 pour rappeler les politiques de voyage. L'accent avait été mis sur la nécessité de soumettre les demandes d'autorisation et d'obtenir l'habilitation de sécurité dans les délais. Différentes mesures avaient été prises dans les bureaux de pays, à savoir notamment : a) le bureau de pays en Éthiopie exigeait désormais que les demandes d'autorisation soient présentées dans les délais par le personnel, faute de quoi elles ne seraient pas approuvées ; b) le bureau de pays du Myanmar continuerait d'approuver les bons de commande avant les voyages, une fois accordées l'autorisation de voyage et l'habilitation de sécurité (la plupart des voyages étaient intérieurs, et les tarifs aériens intérieurs étaient tous fixés, de sorte qu'il n'y avait pas d'économies à réaliser en achetant les billets plus tôt) ; c) le bureau de pays du Mozambique assurerait un meilleur suivi de l'envoi et du traitement, dans les délais, des demandes d'autorisation de voyage et des demandes d'habilitation de sécurité à l'aide d'un tableau de bord consacré aux voyages. Enfin, l'administration a précisé que les demandes présentées à bref délai étaient approuvées dans					

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
26	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 153	Le Comité recommande que le FNUAP contrôle le respect des délais fixés dans la directive relative à l'autorisation des voyages officiels, afin de gérer ces voyages avec efficacité et efficience et sans retard.	certaines cas, principalement lorsqu'elles étaient faites dans le contexte de situations d'urgence et d'interventions humanitaires ou présentées par des donateurs et des partenaires clés participant à des activités stratégiques. Le FNUAP a fait savoir au Comité qu'il s'employait déjà, à l'échelle de l'organisation, à contrôler le respect des délais de présentation des demandes d'autorisation de voyage émanant du siège. Le siège du FNUAP a organisé un webinaire de formation avec le bureau régional pour les États arabes en avril 2021, et d'autres webinaires sont prévus pour d'autres régions.	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
27	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 154	Le Comité recommande également que le FNUAP veille à ce que les voyageurs et les responsables prennent conscience de leurs obligations et de leur rôle tels qu'ils sont envisagés dans les consignes et directives en matière de voyages.	Le FNUAP a indiqué que les documents distribués à l'entrée en fonctions comprenaient une présentation des voyages où étaient décrites les obligations et responsabilités de chacun. En outre, il organisait régulièrement à l'intention de tout le personnel (voyageurs, organisateurs et fonctionnaires chargés d'autoriser les voyages) des séances d'information et de formation sur les voyages lors desquelles ces sujets étaient traités. Il avait organisé une série de webinaires en octobre et en novembre pour remettre l'ensemble de son personnel à	Le Comité a constaté que le FNUAP avait mis en œuvre les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
28	2019	A/75/5/Add.8, chap. II, par. 165	Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Éthiopie, du Mozambique et du Myanmar incorporent dans leur système informatique de meilleurs outils de gestion des voyages, afin de rendre cette procédure plus efficace et rationnelle.	niveau s'agissant des politiques et des règles applicables aux voyages. Les webinaires étaient tenus à différents horaires pour être accessibles dans tous les fuseaux horaires. Par ailleurs, la présentation et l'enregistrement de l'une des séances avaient été publiées sur le site Web Travel Community, pour les membres du personnel n'ayant pas pu y assister.	Le FNUAP a fait savoir au Comité qu'il avait pris acte de la nécessité d'améliorer les outils informatiques, afin d'optimiser la gestion des déplacements de façon à la rendre plus efficace et plus efficiente. Le FNUAP était déjà en train de mettre en place un nouveau progiciel de gestion intégré. Le module voyages de ce nouvel outil, ainsi que tous les mécanismes de suivi qui y étaient associés, seraient mis en service dans tous les bureaux de pays.	Le Comité prend note des efforts de l'administration, mais considère que cette recommandation est encore en cours d'application.			X
29	2019	A/75/5/Add.8, chap. II, par. 166	Le Comité recommande que le FNUAP améliore le traitement des demandes d'autorisation de voyage de manière que l'indemnité journalière de subsistance soit versée en temps voulu, afin d'éviter le risque de non-comptabilisation d'éléments de passif.	Le FNUAP a indiqué qu'il avait pris note de la nécessité de verser l'indemnité journalière sans retard. Le nouveau système permettrait de rationaliser le traitement de son versement aux bureaux extérieurs. Le module général pour les voyages qui serait prochainement mis en place dans le cadre de la transformation du progiciel de	Le Comité a constaté que les besoins fonctionnels avaient été communiqués par l'unité administrative (dossiers des utilisateurs) à l'équipe chargée du progiciel ; il s'agit d'une mesure formelle qui montre que le FNUAP intègre dans le nouveau progiciel des solutions qui lui permettront de renforcer ses processus. La				X

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				gestion intégré permettrait de rationaliser les paiements. Des récits utilisateurs étaient en cours de création et seraient communiqués à l'équipe chargée du progiciel de gestion intégré.	recommandation est donc considérée comme appliquée.				
30	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 173	Le Comité recommande que le FNUAP procède au contrôle du plan de reprise après sinistre et adopte un plan antisinistre pour le centre de données du siège, en tenant compte des améliorations apportées comme suite au contrôle du plan et de toute autre information importante.	Le FNUAP a indiqué que le Bureau des solutions informatiques avait effectué un contrôle du plan de reprise après sinistre de l'infrastructure du centre de données de son siège, à New York, le 6 janvier 2021. Les trois scénarios suivants avaient été utilisés : a) défaillance du fournisseur d'accès à l'Internet (test 1) ; b) défaillance du commutateur réseau dans la pile utilisateur (test 2) ; c) la défaillance du point d'accès Wi-Fi (test 3). Les trois tests avaient donné les résultats escomptés et montré que l'infrastructure du centre de données du siège était dotée d'une redondance intégrée permettant de fournir des services ininterrompus aux utilisateurs au siège, avec un impact minimal en cas de défaillance.	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
31	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 181	Le Comité recommande que le FNUAP prenne des mesures pour remédier rapidement aux incompatibilités entre les profils d'utilisateur du système Atlas, conformément à la politique et au plan de travail établis.	Le FNUAP a fait savoir qu'il continuait de s'employer à résoudre les problèmes d'incompatibilité des profils d'utilisateur du système Atlas. Une action concertée était menée pour éliminer ces	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
32	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 190	Le Comité recommande que le FNUAP procède à l'examen et à la révision de ses consignes et directives en temps opportun en gardant des traces écrites, afin de se conformer aux consignes relatives à l'élaboration, à l'approbation et à la diffusion de consignes, directives, outils et notes d'orientation et de tenir toutes ses consignes et directives dûment à jour.	Le FNUAP a fait savoir au Comité qu'il avait entrepris l'examen annuel des politiques et des notes d'orientation en juillet 2020. Dans le cadre de cet examen, il avait ajouté une colonne pour mieux documenter les échanges entre le secrétariat, qui s'occupait du manuel des politiques et procédures, et les différentes divisions. Fin 2019, il avait supprimé de la politique type la date de révision obligatoire (qu'il a remplacée par une date d'examen obligatoire) et publié une version révisée de la politique relative à l'élaboration, à l'approbation et à la diffusion de politiques et procédures, de façon à clarifier les dispositions sur la révision obligatoire (au cours du premier trimestre de 2020). Aux termes de la nouvelle version, il convient de	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité des commissaires aux comptes	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
33	2019	A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 198	Le Comité recommande que le FNUAP établisse des procédures actualisées sur l'examen, la maintenance et la mise à jour de l'Annuaire mondial, ainsi qu'un dispositif de contrôle pour faire en sorte que les informations figurant dans l'Annuaire et la liste des cessations de service soient à jour.	réaliser « un examen obligatoire du contenu de la politique tous les trois ans pour déterminer si une révision est nécessaire ».	Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait actualisé les directives relatives à l'Annuaire et qu'elles avaient été publiées dans le manuel des politiques et procédures. Tous les messages de la direction au personnel ont été transmis.	Le Comité a constaté que le FNUAP avait mis en œuvre les mesures dont il avait fait état. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
Total						33	26	6	0	1
Total (en pourcentage)						100	79	18	0	3

Annexe II

État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes

(En dollars des États Unis)

<i>Catégories (actifs, stocks et trésorerie)</i>	<i>Année considérée</i>	<i>Année précédente</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
Contributions à recevoir	127 645	131 664	(4 018)
Stocks	59 623	14 428	45 195
Avances de fonctionnement	1 433	67 922	(66 489)
Immobilisations corporelles	2 858	6 034	(3 176)
Sommes à recevoir du personnel	0	31 290	(31 290)
Sommes à recevoir au titre du combustible	3 370	0	3 370
Avances de fonds	46 126	0	46 126
Demande de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée	25 713	22 613	3 100
Total	266 768	273 951	(176 564)

Source : Comité des commissaires aux comptes (données fournies par le Fonds des Nations Unies pour la population).

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 27 avril 2021, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je considère que :

l'administration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers ;

les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration ;

les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Le Bureau des services d'audit et d'investigation examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle ;

l'administration du FNUAP a donné au Bureau des services d'audit et d'investigation libre accès à toutes les pièces comptables et financières et aux pièces justificatives ;

l'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services d'audit et d'investigation et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

J'ai reçu du Chef des services financiers (Bureau des services de gestion) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle du PNUD appliqués dans le cas des services fournis par le Programme au FNUAP, conformément à l'accord de gestion en vigueur tel que modifié et à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 116.3 du FNUAP.

Le Directeur
de la Division des services de gestion
(Signé) Andrew **Saberton**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020

Introduction

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2020, apporte un complément d'information et met en relief les points saillants et l'évolution de la situation financière et des résultats financiers du Fonds.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

2. La pandémie de COVID-19 qui s'est déclenchée à la mi-mars 2020 a eu des conséquences majeures sur l'exécution des programmes et sur les opérations du FNUAP.

3. Le FNUAP a réagi à la pandémie avec agilité et efficacité. Il s'est attaché à garantir un accès continu aux services essentiels, en particulier dans les pays ayant le plus de besoins mais aussi le moins de moyens, en étroite collaboration avec ses partenaires, à mobiliser des ressources et à reprogrammer les moyens dont il disposait, à atténuer les problèmes et les risques créés par la pandémie, comme les restrictions d'accès et les obstacles à la mobilité, l'instabilité des marchés financiers et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à tirer parti des leviers d'innovation et d'efficacité, notamment des outils facilitant le télétravail et à injecter un peu plus de souplesse dans certains domaines d'action pour adapter ses activités plus aisément. Le Fonds a ajusté ses méthodes de travail, adopté des stratégies efficaces d'atténuation des risques et pu compter sur le travail acharné et le dévouement de son personnel, ce qui lui a permis de faire face aux nouveaux problèmes, aux nouveaux risques et à la charge de travail supplémentaire découlant de la pandémie.

4. Les systèmes de comptabilité et d'information financière ne sont pas conçus pour relier les produits, les charges et les soldes à tel ou tel événement externe, comme la pandémie de COVID-19, et il est donc malaisé de cerner et d'évaluer les conséquences de la crise sanitaire et la réponse du FNUAP sur les composantes des états financiers. Néanmoins, il est rendu compte dans le présent chapitre et dans les notes relatives aux états financiers des principales conséquences de la pandémie sur la situation financière et les résultats financiers du Fonds et des mesures prises pour y faire face.

Résultats financiers : récapitulatif

5. On trouvera récapitulés ci-après les principaux résultats financiers pour 2020 :

a) malgré de solides résultats en matière de mobilisation des ressources, qui ont permis au FNUAP d'atténuer les incidences financières de la pandémie et de se procurer plus d'un milliard de dollars pour la quatrième année consécutive, le montant total brut des contributions a diminué de 7,5 % en 2020 pour s'établir à 1 267,7 millions de dollars (contre 1 370,1 millions en 2019) ;

b) les contributions non préaffectées ont augmenté de 11,6 % pour atteindre 416,8 millions de dollars, leur niveau le plus élevé depuis 2014, plusieurs États Membres ayant renforcé leur appui. Le montant brut des contributions reçues au titre

des ressources préaffectées a, quant à lui, diminué de 14,6 % et s'élevait à 850,9 millions de dollars. Cette baisse concerne la plupart des sources de financement, à l'exception des contributions provenant du fonds de financement commun des Nations Unies et des transferts interorganisations, qui restent les principales sources pour la troisième année consécutive ;

c) en 2021, l'un des principaux gouvernements donateurs a fait part de sa décision de réduire considérablement les contributions non préaffectées et préaffectées qu'il verse au FNUAP. Cette réduction touchera également le recouvrement des contributions à recevoir en vertu des accords de contribution existants. À la date de signature des états financiers, le FNUAP n'était pas en mesure d'évaluer l'incidence de cette réduction sur ses produits futurs et sur la recouvrabilité des contributions à recevoir et n'a donc pas ajusté ses états financiers pour 2020 ;

d) les charges ont augmenté de 8,7 % et ont totalisé 1 228,1 millions de dollars, principalement en raison d'activités relatives aux programmes visant à préserver l'accès aux services essentiels de santé sexuelle et procréative mis à mal par la pandémie et à lutter contre la violence fondée sur le genre, en particulier dans les pays où les besoins sont les plus élevés et où les moyens disponibles pour financer les interventions sont les plus réduits ;

e) l'actif total a augmenté de 7,5 % et s'est élevé à 2 116,0 millions de dollars, principalement en raison de la progression de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des contributions à recevoir et des stocks. Le passif total a augmenté de 11,4 % et s'est chiffré à 595,9 millions de dollars, principalement en raison de la progression des dettes et charges à payer ;

f) les réserves et les soldes des fonds ont augmenté de 6,1 % et se sont élevés à 1 520,1 millions de dollars, principalement en raison de la progression des soldes des fonds non préaffectés et non réservés à des fins particulières. Le montant total des fonds non préaffectés et pouvant servir au financement des programmes avait progressé de 52,5 % pour atteindre 161,3 millions de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par les contributions supplémentaires reçues à la fin de l'année, par une gestion financière prudente visant à assurer la continuité de l'activité du FNUAP en cas d'éventuels problèmes de financement dans les années à venir et par les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'exécution des programmes et des opérations du fait de la pandémie. Les soldes des fonds préaffectés ont augmenté de 0,8 % et se sont chiffrés à 1 214,0 millions de dollars, y compris 416,9 millions de dollars de contributions qui n'avaient pas encore été reçues et qui ne pouvaient donc pas servir à couvrir les charges (contre 384,3 millions en 2019).

Résultats financiers

Évolution des produits provenant des contributions

6. Le financement du FNUAP provient essentiellement de contributions volontaires non réservées à des fins particulières (appelées « ressources non préaffectées », « ressources de base » ou « ressources ordinaires ») et de contributions volontaires que les donateurs souhaitent voir affecter à une utilisation, une activité ou un programme donnés (appelées « ressources préaffectées », « ressources autres que les ressources de base » ou « autres ressources »).

7. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes ». Les contributions brutes désignent les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et comptabilisés en produits conformément aux méthodes comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Les contributions nettes sont

égales aux contributions brutes après déduction des montants remboursés aux donateurs, des frais de recouvrement des coûts et des dépréciations pour créances douteuses.

8. Malgré de solides résultats en matière de mobilisation des ressources, qui ont permis au FNUAP de se procurer plus d'un milliard de dollars pour la quatrième année consécutive, le montant total brut des contributions a diminué de 7,5 % en 2020 pour s'établir à 1 267,8 millions de dollars (contre 1 370,1 millions en 2019). Le montant net s'est établi à 1 203,5 millions de dollars (contre 1 303,7 millions en 2019).

9. Les contributions non préaffectées ont augmenté de 11,6 %, pour atteindre 416,8 millions de dollars (contre 373,5 millions de dollars en 2019), principalement en raison de l'aide accrue reçue de plusieurs États Membres, y compris d'une contribution ponctuelle versée par l'un des principaux donateurs au second semestre de 2020 pour soutenir l'action du FNUAP face à la pandémie, mais ce résultat a été partiellement contrebalancé par des taux de change défavorables concernant deux des grandes devises dans lesquelles sont versées les contributions.

10. Plus de 80 % des contributions préaffectées annoncées en début d'année ont été reçues dans les cinq premiers mois de 2020, ce qui a donné plus de souplesse pour faire face à la COVID-19 et gérer l'augmentation du risque de change observée au cours des premiers mois de l'année. Il a ainsi été possible d'éviter de nouvelles pertes qui auraient pu grever le montant des ressources non préaffectées disponibles pour le financement des programmes.

11. Le montant brut des contributions préaffectées a diminué de 14,6 % pour s'établir à 850,9 millions de dollars (contre 996,7 millions de dollars en 2019), mais a tout de même dépassé de 30,9 % l'objectif de 650,0 millions de dollars fixé dans le plan stratégique pour 2018-2021. Le montant net s'est chiffré à 786,7 millions de dollars (contre 930,3 millions de dollars en 2019).

12. La diminution des contributions préaffectées a touché principalement les produits faisant l'objet d'accords bilatéraux avec les pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et ceux concernant les accords avec les autorités des pays de programme et les fonds thématiques, essentiellement en raison des conséquences financières de la pandémie et de l'évolution des priorités des donateurs. Toutefois, les contributions reçues au titre des fonds communs et des transferts interinstitutions des Nations Unies ont augmenté de 9,4 millions de dollars et demeurent les principales sources pour la troisième année consécutive.

13. Bien que la proportion des contributions préaffectées dans le total des produits bruts provenant des contributions ait diminué de 5,6 points de pourcentage et ait été ramenée à 67,1 % (contre 72,7 % en 2019) en raison des tendances susmentionnées, le FNUAP continue d'être fortement tributaire de ce type de ressources. Par ailleurs, il continue de dépendre des contributions versées par un petit nombre de donateurs traditionnels.

14. En 2020, 96 donateurs³ ont versé des contributions non préaffectées (contre 106 en 2019) et 10 d'entre eux ont versé 90,9 % de ces contributions (contre 90,0 % en 2019). De même, 10 donateurs ont versé 79,0 % du montant brut des contributions préaffectées (contre 82,7 % en 2019). Le Fonds continue de s'employer à attirer de nouveaux donateurs parmi les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents, ainsi que dans le secteur privé.

³ Hors contributions privées.

15. En 2020, les 10 principaux donateurs ont versé, dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, 95,5 % des contributions au titre des ressources non préaffectées et 47,5 % de celles au titre des ressources préaffectées (contre 88,2 % et 57,9 % en 2019).

16. Les sommes remboursées aux donateurs ont diminué de 21,1 % pour s'établir à 6,2 millions de dollars en 2020 (contre 7,9 millions de dollars en 2019), situation qui s'explique par le fait qu'en 2019 il a fallu rembourser des sommes non dépensées qui auraient dû servir au financement de projets à grande échelle relatifs aux données démographiques. En 2020, les remboursements n'ont représenté que 0,7 % du montant brut provenant des contributions préaffectées (contre 0,8 % en 2019), ce qui témoigne du taux d'exécution élevé des activités relatives aux programmes.

17. En 2021, un important gouvernement donateur a signalé qu'il verserait beaucoup moins d'argent au FNUAP, car il avait réorienté ses priorités en matière d'aide au développement. En 2020, le Fonds a comptabilisé en produits, pour ce donateur, 26,4 millions de dollars sous forme de contributions non préaffectées et 111,5 millions de dollars sous forme de contributions préaffectées, dont 97,8 millions de dollars devaient être versés dans les années à venir. En outre, au 31 décembre 2020, le donateur s'était engagé à verser un montant de 452,2 millions de dollars sur plusieurs années au titre des contributions préaffectées, qui est présenté comme un actif éventuel dans les notes relatives aux états financiers.

18. À la date de signature des états financiers, le FNUAP n'était pas encore en mesure de déterminer exactement l'incidence des coupes ainsi opérées sur ses produits futurs et sur la recouvrabilité des contributions restant à recevoir. Les contrôles existants permettent d'atténuer les risques découlant de cette situation : en effet, les fonds ne sont engagés qu'à partir du moment où les contributions sont versées.

19. Il est possible qu'un État Membre qui n'a rien versé depuis 2017 reprenne ses versements, ce qui compenserait partiellement la diminution annoncée par l'État Membre dont il est question plus haut. Le FNUAP continuera de surveiller la situation et adaptera ses programmes et ses opérations en conséquence.

20. On trouvera plus d'informations dans la note 22 relative aux états financiers.

Produits divers

21. Le montant des produits divers a progressé de 7,6 % en 2020 pour atteindre 113,4 millions de dollars (contre 105,5 millions en 2019), principalement en raison d'une hausse de 15,3 millions de dollars des gains de change sur les contributions à recevoir et d'une augmentation de 6,1 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts et des commissions pour services d'appui, mais est partiellement contrebalancé par une baisse de 7,4 millions de dollars des produits provenant des placements afférents au fonds de roulement.

Annonces de contribution faites par les donateurs

22. Au 31 décembre 2020, le FNUAP avait reçu des annonces de contributions pluriannuelles non préaffectées de la part de donateurs et des gouvernements de pays de programme qui se chiffraient à 210,9 millions de dollars (contre 281,0 millions de dollars en 2019). En outre, les donateurs s'étaient engagés à verser 615,9 millions de dollars dans le cadre d'accords relatifs aux contributions préaffectées (contre 130,1 millions de dollars en 2019), dont 452,2 millions de dollars correspondent à des accords avec le principal donateur, qui, comme indiqué ci-dessus, a décidé depuis de réduire son financement. Ces contributions seront inscrites dans les comptes des

périodes au cours desquelles il sera satisfait aux critères de comptabilisation en produits.

Charges : aperçu général

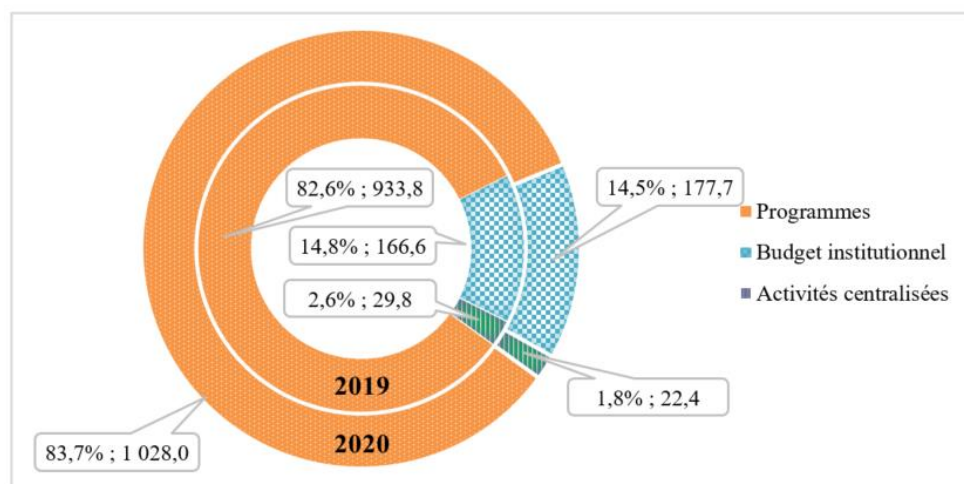
23. Le montant total des charges a augmenté de 8,7 % et s'est établi à 1 228,1 millions de dollars en 2020 (contre 1 130,2 millions de dollars en 2019), principalement en raison d'une hausse de 85,7 millions de dollars des charges réglées au moyen des ressources préaffectées, encore que les charges liées aux ressources non préaffectées ont également augmenté de 12,2 millions de dollars.

24. On trouvera à la figure IV.I une ventilation des charges de 2020 et de 2019.

Figure IV.I

Total des charges, par type d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)



25. Les charges afférentes aux programmes (programmes de pays et interventions aux niveaux mondial et régional) ont augmenté de 10,1 % et se sont élevées à 1 028,0 millions de dollars (contre 933,8 millions en 2019), principalement en raison d'activités visant à préserver l'accès aux services cruciaux de santé sexuelle et procréative perturbés par la pandémie et à lutter contre la violence fondée sur le genre, en particulier dans les pays où les besoins sont les plus élevés et où les moyens disponibles pour financer les interventions sont les plus réduits.

26. Les charges afférentes au budget institutionnel ont augmenté de 6,7 % pour atteindre 177,7 millions de dollars en 2020 (contre 166,6 millions en 2019), essentiellement en raison de l'augmentation des charges de personnel et de la hausse des charges liées à la modernisation informatique, notamment la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré.

27. Les charges afférentes aux activités centralisées – c'est-à-dire celles liées à l'exécution du mandat du Fonds qui ne peuvent sans conteste être rattachées à une réalisation expressément énoncée dans le plan stratégique – se sont chiffrées à 22,4 millions de dollars (contre 29,8 millions de dollars en 2019), soit une diminution de 24,7 %, principalement parce qu'une plus grande proportion des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service a été imputée aux budgets des programmes et au budget institutionnel, plutôt qu'aux ressources centralisées, moyennant un prélèvement sur la masse salariale, dans le prolongement de l'examen

à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 qui a été approuvé par le Conseil d'administration.

Charges : répartition par région et par nature

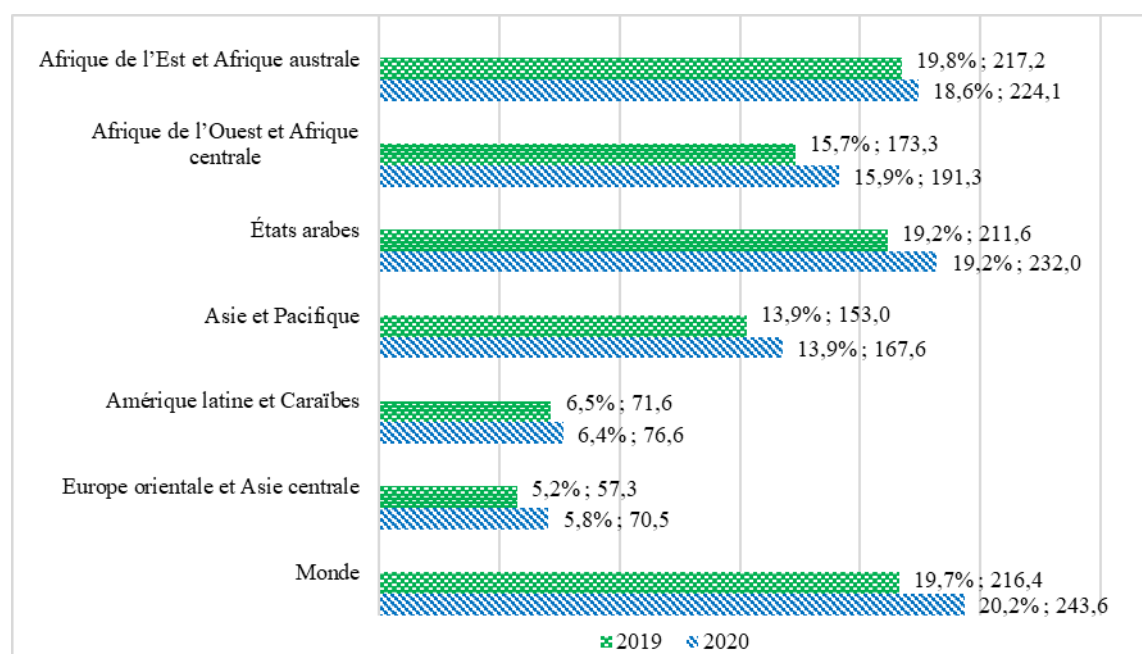
28. Comme par le passé et compte tenu du fait que le Fonds est une organisation intervenant principalement sur le terrain, la plus grande partie des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel concernent des activités exécutées hors siège (962,1 millions de dollars, soit 79,8 %, en 2020 et 884,0 millions de dollars, soit 80,3 %, en 2019). En outre, les dépenses considérées comme mondiales ont trait à des produits de santé procréative d'une valeur de 107,9 millions de dollars (contre 82,7 millions de dollars en 2019) fournis à 46 pays prioritaires ayant les besoins les plus importants dans ce domaine.

29. On trouvera comparées à la figure IV.II les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour 2020 et 2019, ventilées par région.

Figure IV.II

Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, par région

(En millions de dollars des États-Unis)



30. En 2020, toutes les régions ont affiché des charges en hausse par rapport à 2019. La région des États arabes et celle de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale ont enregistré les plus fortes augmentations : 20,4 millions de dollars pour la première et 18,0 millions de dollars pour la seconde. Les charges afférentes à la région des États arabes ont progressé principalement en raison de l'intensification des activités relatives aux programmes au Soudan et au Yémen, qu'il s'agisse de la fourniture de services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence et de la gestion d'espaces sûrs dans les zones de conflit au Yémen ou de la multiplication des distributions de fournitures liées aux programmes dans les établissements de santé au Soudan. L'augmentation des charges observée dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale est principalement due à l'élargissement des activités de prévention de la violence fondée sur le genre et de prise en charge des survivants au Mali et à la

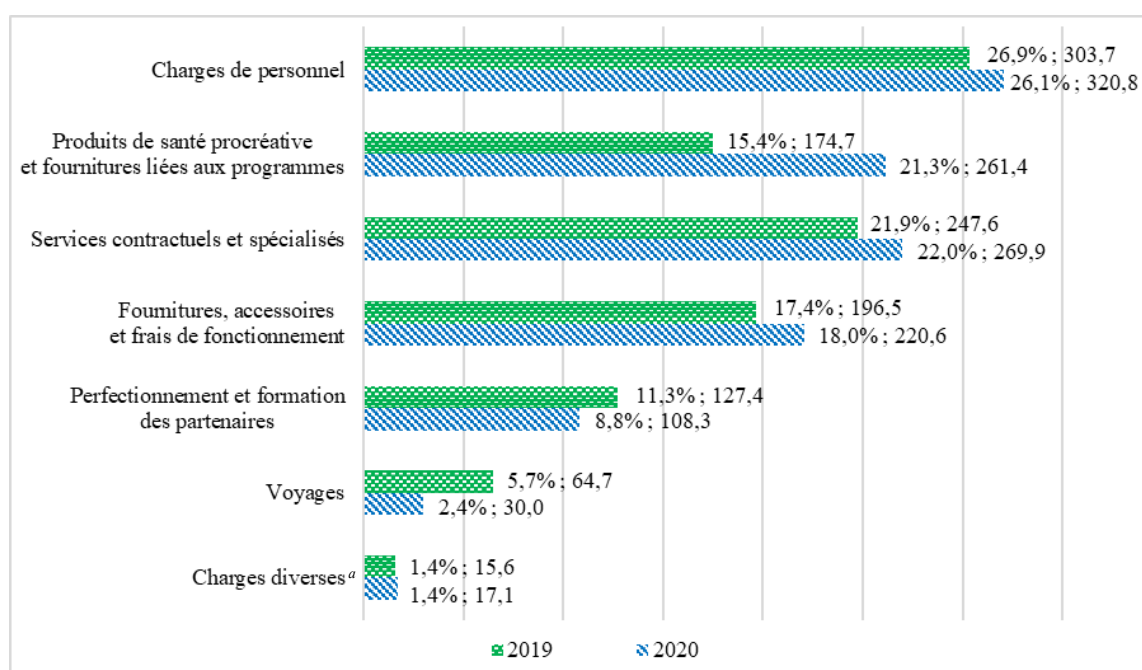
distribution de matériel pour le recensement de la population et des logements en Côte d'Ivoire.

31. Le montant des charges afférentes aux activités menées au niveau mondial s'est établi à 243,6 millions de dollars, soit 20,2 % du montant total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel (contre 216,4 millions de dollars, soit 19,7 %, en 2019), dont 124,8 millions de dollars (contre 98,8 millions de dollars en 2019), soit 51,2 %, se rapportaient au programme UNFPA Supplies⁴, qui a progressé de 26,0 millions de dollars en 2020.

32. On trouvera comparées à la figure IV.III les charges de 2020 et celles de 2019 par nature.

Figure IV.III
Total des charges par nature

(En millions de dollars des États-Unis)



^a On entend par « charges diverses » les charges financières, l'amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation d'actifs et diverses autres charges.

33. Pour s'acquitter de la mission qui lui a été confiée, le Fonds est tributaire des membres de son personnel, recrutés sur le plan international ou national, qui doivent être qualifiés et compétents. Les charges de personnel⁵ se sont élevées à 320,8 millions de dollars, soit 26,1 % du montant total des charges (contre 303,7 millions de dollars, 26,9 %, en 2019). À la fin de 2020, 85,0 % du personnel du FNUAP était en poste dans des bureaux extérieurs (contre 84,8 % en 2019).

⁴ Programme phare du FNUAP, UNFPA Supplies vise à aider 46 pays prioritaires à améliorer l'accès aux services de planification familiale et aux méthodes de contraception modernes.

⁵ On entend par « personnel » l'ensemble des fonctionnaires qui sont nommés par la Directrice ou le Directeur exécutif, ou en son nom, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général. Ce terme fait référence à tous les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement à titre temporaire.

34. La distribution de fournitures destinées aux programmes a joué un rôle central dans l'action menée par le FNUAP pour faire face à la pandémie. En 2020, les charges afférentes aux fournitures destinées aux programmes (produits de santé procréative et autres) achetées par le FNUAP ou ses partenaires de réalisation en vue d'une distribution ultérieure là où les bénéficiaires pourront se les procurer ont augmenté de 49,7 % pour atteindre 261,4 millions de dollars (contre 174,7 millions en 2019), dont 22,1 millions de dollars portant sur des équipements de protection individuelle. L'augmentation s'explique à la fois par des commandes portant sur des volumes plus importants et par des prix plus élevés tenant à l'augmentation de la demande et à une réduction de l'offre pour certains biens.

35. Les charges afférentes aux services contractuels et aux services spécialisés ont augmenté de 9,0 %, pour s'établir à 269,9 millions de dollars (contre 247,6 millions de dollars en 2019), principalement en raison de l'augmentation des charges relatives au personnel engagé par les partenaires de réalisation du FNUAP au titre des services de santé sexuelle et procréative et des services de prévention de la violence fondée sur le genre et de prise en charge.

36. Les charges afférentes aux fournitures, aux accessoires et aux frais de fonctionnement ont augmenté de 12,3 %, pour atteindre 220,6 millions de dollars (contre 196,5 millions de dollars en 2019), principalement en raison de l'augmentation des charges liées au matériel informatique et au matériel de communication et des dépenses logistiques.

37. Les charges afférentes au perfectionnement et à la formation du personnel des partenaires ont diminué de 15,0 % et se sont établies à 108,3 millions de dollars (contre 127,4 millions de dollars en 2019), principalement en raison des restrictions imposées du fait de la pandémie qui pèsent sur l'organisation d'activités supposant des échanges en présentiel, comme les activités de formation et de renforcement des capacités.

38. Les charges relatives aux voyages ont diminué de 53,7 % et se sont établies à 30,0 millions de dollars en 2020 (contre 64,7 millions de dollars en 2019), en raison des restrictions en matière de voyage et de l'annulation ou du report des voyages officiels.

39. Les fonds qui ont été économisés dans le domaine du perfectionnement et de la formation des partenaires et dans le domaine des voyages ont été reprogrammés et ont servi à soutenir le renforcement des activités de prestation de services.

40. Les charges diverses ont augmenté de 9,8 %, pour atteindre 17,1 millions de dollars en 2020 (contre 15,6 millions de dollars en 2019), principalement en raison de pertes de change sur les soldes des comptes bancaires en devises, alors qu'en 2019 le FNUAP avait enregistré des gains de change (comptabilisés en produits divers).

Charges : contribution aux résultats stratégiques

41. Le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 s'articule autour d'un ensemble de résultats (impact, réalisations et produits) devant être obtenus au cours du cycle. On compte ainsi 14 produits devant contribuer à quatre réalisations en matière de développement, le tout étayé par quatre produits relatifs à l'efficacité et l'efficience organisationnelles⁶.

42. On trouvera une analyse complète des progrès faits par le FNUAP en ce qui concerne l'exécution de son plan stratégique dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 »

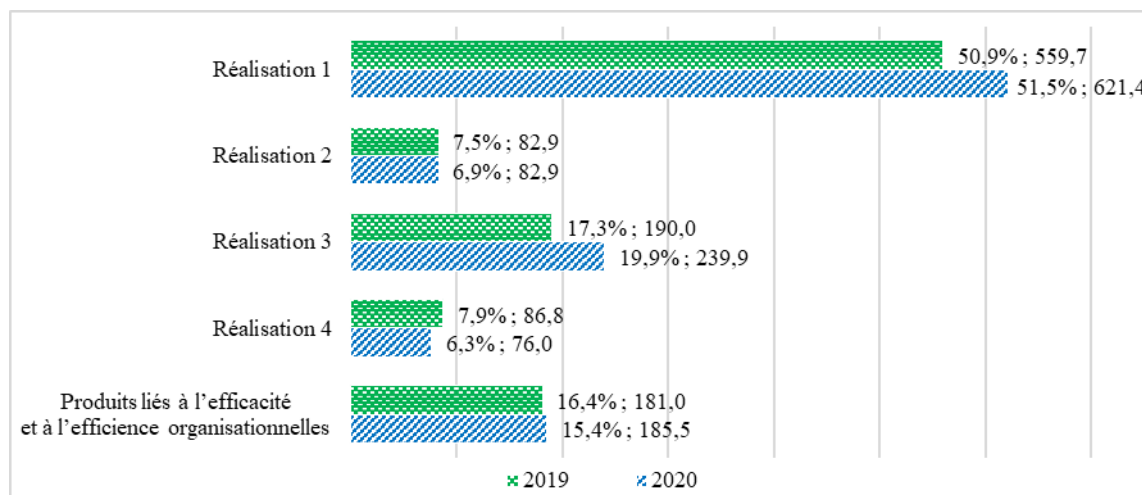
⁶ Voir l'annexe 1 (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, disponible à l'adresse : www.unfpa.org/strategic-plan-2018-2021.

[DP/FPA/2020/4 (Part I)]. Les charges afférentes au plan stratégique sont récapitulées dans la figure IV.IV.

Figure IV.IV

Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel : contribution aux résultats stratégiques

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Réalisation 1 : toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive ; réalisation 2 : tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive et d'exercer leurs droits liés à la procréation ; réalisation 3 : l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et les droits liés à la procréation sont en progression ; réalisation 4 : la quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes, partout dans le monde.

43. Qu'il s'agisse de la reprogrammation d'activités, de la réorientation de ressources non préaffectées et de ressources préaffectées de manière flexible ou de la mobilisation de nouveaux moyens concernant la lutte contre la COVID-19, l'action menée par le FNUAP pour faire face à la pandémie a influé sur les charges afférentes à la plupart des réalisations et produits.

44. L'augmentation des charges relatives aux réalisations 1 (61,7 millions de dollars) et 3 (49,9 millions de dollars) tient au fait que le FNUAP s'est attaché à maintenir les services de santé sexuelle et procréative, à protéger les soignants et à atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes et les filles, devenues plus vulnérables, en particulier en raison de l'intensification de la violence fondée sur le genre. La diminution de 10,8 millions de dollars des charges afférentes à la réalisation 4 s'explique par l'achèvement ou le report de projets de collecte à grande échelle de données démographiques, tels que les recensements nationaux de la population et des logements.

Charges : aperçu par modalité de réalisation, marqueur genre, type d'assistance et pertinence par rapport à l'action contre la pandémie

45. Le FNUAP collabore étroitement avec les autorités des pays de programme et les organisations non gouvernementales nationales (ONG) et internationales aux fins de l'exécution des programmes. Les dépenses afférentes aux programmes qui ont été engagées par ces partenaires ont augmenté en 2020, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, pour atteindre 385,4 millions de dollars, soit 37,5 % du total (contre 348,3 millions de dollars, soit 37,3 %, en 2019). Les dépenses engagées par les entités

des Nations Unies intervenant au nom du FNUAP ont également augmenté pour atteindre 10,0 millions de dollars (contre 6,3 millions de dollars en 2019). Les partenaires ont pu intensifier leur action parce que le Fonds a reprogrammé certaines de ses ressources de façon à améliorer la prestation de services dans le contexte de la pandémie et parce que les procédures à suivre pour gérer les plans de travail et financer les partenaires offrent une certaine latitude.

46. Par ailleurs, le FNUAP a fourni à ses partenaires des produits de santé procréative et d'autres produits concernant les programmes d'une valeur de 239,8 millions de dollars (contre 160,1 millions en 2019).

47. Comme auparavant, les activités relatives aux programmes portent en priorité sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2019, 705,0 millions de dollars, soit 68,6 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités ayant comme principal objectif l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ou ayant contribué de façon notable à l'égalité des genres (contre 634,9 millions de dollars, 68,0 %, en 2019).

48. Les mesures prises pour faire face à la pandémie ont contribué à une forte augmentation du portefeuille d'activités humanitaires du FNUAP. En 2020, 406,9 millions de dollars, soit 39,6 % du total des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des interventions humanitaires. En particulier, 199,5 millions de dollars (49,0 %) ont servi à financer la fourniture d'informations et de services intégrés de santé sexuelle et procréative et 137,3 millions de dollars (33,7 %) ont été consacrés aux activités de lutte contre la violence fondée sur le genre et aux activités de prévention. Les interventions humanitaires se sont chiffrées à 8,1 millions de dollars et ont été financées au moyen du Fonds d'urgence⁷, dont l'enveloppe s'élevait à 10,0 millions de dollars en 2020 (en 2019, les ressources allouées au Fonds d'urgence s'élevaient à 7,0 millions de dollars et les dépenses engagées au moyen de ces ressources ont totalisé 6,3 millions de dollars).

49. De nombreuses activités relatives aux programmes ont contribué à l'action menée contre la pandémie de manière modérée ou indirecte, mais 11,9 % des charges afférentes aux programmes avaient trait à cette action ou y avaient contribué notablement.

Résultats nets pour l'année

50. Le FNUAP a terminé l'année avec un excédent chiffré à 88,8 millions de dollars (contre 279,0 millions de dollars en 2019), soit un recul de 68,2 % qui tient à la diminution des produits et à l'augmentation des charges afférentes aux programmes par rapport à 2019.

51. En 2020, le taux d'utilisation des ressources non préaffectées inscrites au budget ajusté s'est établi à 92,5 %, soit 4,5 points de pourcentage de moins qu'en 2019 (97,0 %), la pandémie ayant entravé l'exécution des programmes et les opérations.

52. On trouvera dans le tableau ci-dessous les taux d'utilisation ventilés en fonction des catégories approuvées par le Conseil d'administration.

⁷ Moyen de financement approuvé par le Conseil d'administration pour que les bureaux extérieurs du FNUAP bénéficient d'un premier financement leur permettant de lancer rapidement des activités humanitaires, en attendant que des ressources préaffectées soient disponibles.

<i>Catégorie</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Activités de développement	94,5	98,6
Activités de coordination des initiatives de développement du système des Nations Unies	100,0	100,0
Activités de gestion	88,0	93,8
Activités entreprises à des fins spéciales	99,6	95,0
Total	92,5	97,0

53. On trouvera dans l'état V des informations sur l'exécution du budget institutionnel et des activités relatives aux programmes financées au moyen de ressources non préaffectées pour 2020 et pour les trois premières années du plan stratégique pour 2018-2021, et dans la note 23, le rapprochement des montants dont il est question dans l'état V, établis selon la méthode comptable applicable au budget, et des montants correspondant aux flux de trésorerie, aux produits et aux charges, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

Situation financière

Actif et passif

54. Au 31 décembre 2020, l'actif s'établissait à 2 116,0 millions de dollars (contre 1 967,6 millions de dollars en 2019) et le passif, à 595,9 millions de dollars (contre 534,8 millions de dollars en 2019).

55. À cette même date, le total des actifs courants s'élevait à 1 240,9 millions de dollars (contre 1 170,6 millions de dollars en 2019) et celui des passifs courants, à 210,1 millions de dollars (contre 183,5 millions de dollars en 2019). Le ratio de liquidité générale s'établissait à 5,9 (contre 6,4 en 2019) et les ressources suffisaient donc à régler les engagements à court terme. La baisse est principalement due à l'augmentation des passifs courants et des produits comptabilisés d'avance.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

56. Au 31 décembre 2020, la valeur totale de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements s'établissait à 1 513,8 millions de dollars (contre 1 438,1 millions de dollars en 2019), soit une progression de 5,3 % qui tient à l'excédent enregistré en 2020. Les sommes non dépensées ont été affectées à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, car les placements à court et à long terme avaient de faibles taux de rendement à la fin de 2020.

57. Les placements sont répartis dans deux portefeuilles distincts. Géré par le PNUD en vertu d'un accord de prestation de services, le portefeuille du fonds de roulement est destiné à couvrir les besoins à court terme du FNUAP et se compose exclusivement de titres à revenu fixe de premier ordre aisément négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidités du Fonds. Au 31 décembre 2020, la valeur de ce portefeuille, évaluée au coût amorti, était estimée à 1 190,9 millions de dollars (contre 1 162,3 millions en 2019), son rendement moyen sur l'année étant de 1,3 % (contre 2,4 % en 2019).

58. Le second portefeuille, constitué en 2016, en association avec d'autres organismes des Nations Unies, et administré par deux gérants indépendants, se compose d'instruments financiers diversifiés – essentiellement des titres à revenu fixe et des actions – ayant un meilleur rendement (semblables à ceux de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies) et est alimenté par les

ressources qui serviront à financer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Depuis le début, le FNUAP a placé 195,0 millions de dollars dans ce portefeuille ; la juste valeur atteignait 283,6 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 248,4 millions en 2019) et les taux annuels de rendement étaient compris entre 12,14 % et 14,67 % pour les composantes administrées par les gérants (contre 18,65 % et 19,33 % en 2019).

59. On trouvera dans les notes 4 et 25 relatives aux états financiers des informations sur les placements du Fonds.

Stocks

60. Au 31 décembre 2020, la valeur totale des produits liés à la santé procréative et à divers programmes et destinés à être distribués dans les pays de programme ou vendus à des tiers a augmenté pour la troisième année consécutive et s'est établie à 92,3 millions de dollars (contre 70,3 millions de dollars en 2019), soit une progression de 31,3 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet combiné d'une hausse de 45,6 % des achats de fournitures destinées aux programmes et de perturbations des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale ayant entraîné des retards de livraison.

Contributions à recevoir

61. Le montant net des contributions à recevoir a augmenté de 8,5 %, pour atteindre 417,0 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 384,5 millions en 2019), principalement en raison d'une augmentation des contributions au titre des fonds thématiques d'affectation spéciale qui devraient être versées en 2021 ou après. Seuls 16,7 millions de dollars (4,0 %) étaient dus au 31 décembre 2020 (contre 13,1 millions de dollars en 2019, soit 3,4 %), le solde du montant brut des contributions à recevoir (96,0 %) devant être versé dans les années à venir.

62. Les contributions à recevoir sont présentées déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 6,5 millions de dollars en 2019) ; cela tient au fait que des contributions non préaffectées chiffrées à 0,3 million de dollars étaient en attente de versement depuis plus de trois ans ou étaient dues par des pays connus pour n'avoir pas toujours respecté leurs engagements, et que des contributions préaffectées totalisant 5,7 millions de dollars faisaient l'objet d'une provision pour tenir compte d'éléments dénotant que les flux de trésorerie futurs qui y étaient associés pourraient être inférieurs aux montants initialement comptabilisés.

63. La décision prise par l'un des principaux donateurs de réduire les contributions qu'il versait au FNUAP, décision dont il a été question plus haut, influera également sur le recouvrement des 97,8 millions de dollars dus par ce pays au 31 décembre 2020, dont 68,1 millions de dollars réservés au programme UNFPA Supplies. Aucune provision n'a été comptabilisée pour ces créances, car à la date de signature des états financiers, le Fonds n'était pas en mesure de déterminer les montants qui ne seraient pas versés. Le FNUAP poursuit ses consultations avec le donateur et d'autres partenaires pour réduire l'incidence des coupes sur le recouvrement des contributions à recevoir.

Avances de fonctionnement

64. Les soldes des avances du fonds de fonctionnement ont augmenté de 182,8 %, pour atteindre 17,8 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 6,3 millions de dollars en 2019), principalement en raison de la latitude qui a été donnée aux partenaires de réalisation pour se servir des avances inutilisées à la fin de l'année pour

financer des activités en 2021 et de l'intensification de la participation des organismes des Nations Unies à la mise en œuvre d'activités pluriannuelles pour le compte du FNUAP.

65. D'un montant de 0,5 million de dollars au 31 décembre 2020, soit le même montant qu'en 2019, la provision pour avances douteuses tient à des avances de fonctionnement consenties à des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux – notamment au titre du dispositif commun de financement de l'approche sectorielle retenue en matière d'activités de développement – dont le recouvrement, soit par remboursement, soit sur présentation de rapports financiers satisfaisants, était jugé douteux.

Immobilisations corporelles et incorporelles

66. Au 31 décembre 2020, la valeur des immobilisations corporelles s'élevait à 34,1 millions de dollars (contre 33,9 millions de dollars en 2019) ; les principales catégories étaient les véhicules – dont la valeur comptable nette s'établissait à 11,7 millions de dollars, soit 34,5 % du total (contre 10,6 millions de dollars, 31,2 %, en 2019) – et les bâtiments – dont la valeur comptable nette se chiffrait à 9,6 millions de dollars, soit 28,3 % du total (contre 10,0 millions de dollars, 29,6 %, en 2019).

67. La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2020 a augmenté de 162,7 %, pour atteindre 2,4 millions de dollars (contre 0,9 million de dollars en 2019), principalement en raison de la comptabilisation à l'actif des coûts de développement de plusieurs applications développées en interne. La valeur comptable nette en fin d'exercice est présentée déduction faite d'un ajustement de la dépréciation de 0,6 million de dollars comptabilisée au cours des années précédentes pour une application de gestion des données démographiques en cours de développement.

68. Conformément à son plan stratégique pour 2018-2021, le FNUAP met en œuvre plusieurs initiatives de modernisation dans le domaine informatique et dans celui des communications, dont la mise en service d'un progiciel de gestion intégré et d'un progiciel de gestion de la relation client qui seront exploités dans le cloud. En 2020, il a inscrit à l'actif un montant de 0,6 million de dollars correspondant à une partie des coûts de développement concernant ces progiciels. Un montant de 6,4 millions de dollars qui ne pouvait pas être comptabilisé à l'actif a été passé en charges à mesure que les dépenses étaient engagées (contre 2,8 millions de dollars en 2019).

Créances diverses, paiements anticipés et autres éléments d'actif

69. Les créances diverses ont augmenté de 5,6 % et se sont élevées à 22,1 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 20,9 millions de dollars en 2019), principalement en raison d'un solde interfonds reçu en fin d'année de la part du PNUD et de paiements anticipés plus élevés au bénéfice de certaines activités relatives aux programmes.

70. Les créances diverses ont fait l'objet d'une dépréciation pour créances douteuses d'un montant de 1,5 million de dollars (contre 1,3 million de dollars en 2019), qui portait principalement sur des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée depuis longtemps en suspens et qui n'aboutiraient probablement pas.

71. La valeur des paiements anticipés et des autres éléments d'actif a augmenté de 30,1 % et a atteint 16,7 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 12,8 millions en 2019), situation qui s'explique essentiellement par les avances versées aux fournisseurs pour l'achat d'équipements de protection individuelle et par les décaissements au bénéfice d'organismes des Nations Unies en prévision de services à fournir en 2021.

Dettes

72. Les dettes ont diminué de 4,2 % et se sont chiffrées à 136,2 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 142,1 millions de dollars en 2019), en raison principalement de la diminution des paiements reçus par anticipation et destinés à des achats pour le compte de tiers et d'un solde interfonds à recevoir du PNUD, qui est comptabilisé avec les créances diverses en 2020, alors qu'il était comptabilisé en dettes en 2019.

Avantages du personnel

73. Les engagements au titre des avantages du personnel ont augmenté de 15,3 % et se sont élevés à 426,9 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 370,3 millions de dollars en 2019), les engagements au titre des congés annuels, des congés dans les foyers et des avantages du personnel après la cessation du service ayant augmenté.

74. Les engagements au titre des congés annuels ont augmenté de 31,0 % et sont passés à 33,1 millions de dollars (contre 25,3 millions de dollars en 2019), tandis que ceux concernant les congés dans les foyers ont progressé de 34,8 % et ont atteint 3,7 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 2,7 millions de dollars en 2019). Cette augmentation tient au fait que le personnel n'a pas pris autant de congés en 2020 en raison de la pandémie et a pu accumuler et reporter un plus grand nombre de jours de congé non pris.

75. Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme du personnel ont augmenté de 14,0 % et se sont élevés à 390,1 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 342,3 millions de dollars en 2019). L'augmentation tient principalement à une perte actuarielle de 24,4 millions de dollars concernant les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui s'explique essentiellement par une diminution du taux d'actualisation utilisé pour estimer le montant des engagements, le taux ayant été ramené de 3,61 % en 2019 à 3,13 % en 2020, et à la comptabilisation du coût des services rendus et du coût financier pour 2020, soit 28,1 millions.

76. Les ressources cumulées mises en réserve pour financer les engagements ont augmenté de 58,5 millions de dollars et sont passées à 364,5 millions de dollars, soit 85,4 % du montant total des engagements au 31 décembre 2020 (contre 306,0 millions, ou 82,6 %, en 2019). Ce taux de financement élevé tient à une augmentation des prélèvements opérés sur la masse salariale aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, dans le prolongement de l'examen à mi-parcours du budget intégré qui a été approuvé par le Conseil d'administration, et aux bons résultats des placements des fonds réservés à l'assurance maladie après la cessation de service.

Autres éléments de passif et produits comptabilisés d'avance

77. Les autres éléments de passif et produits comptabilisés d'avance ont augmenté de 47,0 % et se sont élevés à 32,9 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 22,4 millions de dollars en 2019), essentiellement du fait de l'augmentation des contributions reçues d'avance et de produits liés à des ressources préaffectées qui ne répondent pas encore aux critères de comptabilisation en produits.

Soldes des fonds et réserves

78. Les réserves et les soldes des fonds ont augmenté de 6,1 % et s'élevaient à 1 520,1 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 1 432,9 millions de dollars en 2019).

79. Les réserves ont augmenté de 10,6 % et se sont chiffrées à 93,7 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 84,7 millions de dollars en 2019). La réserve opérationnelle, dont le montant est fixé à 20,0 % des produits provenant des contributions non préaffectées, a augmenté et s'est chiffrée à 83,2 millions de dollars (contre 74,2 millions de dollars en 2019) en raison de la progression des contributions non préaffectées engrangées en 2020.

80. La réserve destinée aux interventions humanitaires, qui fonctionne comme un fonds autorenouvelable, a permis de préfinancer des activités humanitaires à hauteur de 9,8 millions de dollars en 2020, et son montant est resté au même niveau qu'en 2019, à savoir 5,5 millions de dollars. Par ailleurs, une somme de 0,6 million de dollars (contre 1,6 million de dollars en 2019) est venue alimenter la réserve au titre des bureaux et logements hors siège : elle a servi à financer les charges engagées à ce titre au cours de l'année et à porter le montant de la réserve à 5,0 millions de dollars, montant fixé par le Conseil d'administration.

81. Le solde des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières, à savoir les fonds qui ne peuvent pas être consacrés aux programmes et que l'administration a mis de côté à des fins spéciales, a augmenté de 4,3 %, s'établissant à 73,2 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 70,1 millions de dollars en 2019). L'augmentation nette s'explique comme suit : les sommes obtenues au titre du recouvrement des coûts ont été supérieures de 7,5 millions de dollars au montant prévu dans le budget (ces sommes sont versées sur un compte distinct), un montant net de 3,0 millions de dollars provenant des fonds dégagés par les services d'achat a été viré aux ressources non préaffectées pouvant servir au financement des programmes et les charges ont été supérieures de 1,1 million de dollars aux produits du fonds de dotation privé.

82. Les soldes des fonds non préaffectés et non réservés à des fins particulières ont augmenté de 90,0 % et s'élevaient à 139,2 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 73,3 millions de dollars en 2019). Cette augmentation nette est due à l'effet combiné de l'excédent annuel de 77,1 millions de dollars et d'un profit latent de 23,7 millions de dollars concernant les placements des fonds réservés à l'assurance maladie après la cessation de service, partiellement contrebalancés par des pertes actuarielles de 25,2 millions de dollars sur les engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service et par des transferts de 9,7 millions de dollars visant à augmenter ou reconstituer les réserves susmentionnées.

83. Le montant total des fonds non préaffectés et pouvant servir au financement des programmes avait progressé de 52,5 % pour atteindre 161,3 millions de dollars (contre 105,8 millions de dollars en 2019). Cette augmentation s'explique principalement par les contributions supplémentaires reçues à la fin de l'année, par une gestion financière prudente visant à assurer la continuité de l'activité du FNUAP en cas d'éventuels problèmes de financement dans les années à venir et par les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'exécution des programmes et des opérations en raison de la pandémie.

84. Le solde des fonds préaffectés mais non réservés à des fins particulières a augmenté légèrement (0,8 %) et se chiffre à 1 214,0 millions de dollars (contre 1 204,7 millions de dollars en 2019). Il englobe les ressources reçues pour l'exécution des activités relatives aux programmes faisant l'objet d'accords pluriannuels, ainsi que des contributions s'élevant à 416,9 millions de dollars qui n'avaient pas encore été reçues et qui ne pouvaient donc pas servir au financement des programmes (contre 384,3 millions de dollars en 2019).

Gestion des risques et continuité des opérations

85. La pandémie de COVID-19 a exposé le FNUAP à de nouveaux problèmes et à de nouveaux risques pour ce qui est des programmes, des opérations et du financement et l'a incité à prendre les mesures d'atténuation décrites ci-dessous :

a) face aux difficultés rencontrées en ce qui concerne l'exécution des activités prévues, il a reprogrammé des activités et des ressources et alloué des moyens pour faciliter le maintien de services essentiels mis à mal par la pandémie, s'attachant à la fois à ménager une certaine latitude compte tenu de la situation et à s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires ;

b) il a procédé à des achats groupés d'équipements de protection individuelle avec d'autres entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, de façon à obtenir des économies d'échelle qui garantissent un approvisionnement adéquat en une période marquée par une demande sans précédent ;

c) il a continué d'adapter ses processus logistiques et a collaboré avec des partenaires pour le transport des équipements de protection individuelle ; il a prépositionné des préservatifs masculins dans un plus grand nombre d'endroits afin de ne plus dépendre autant des stocks entreposés dans certains pays ; il a donné la priorité aux livraisons dans les pays qui risquaient d'être en rupture de stock ; il a procédé à des inspections d'assurance qualité à distance ; il a assoupli les règles encadrant les achats, au niveau local, de fournitures destinées aux programmes ;

d) il a chargé des cabinets d'audit locaux de dresser l'inventaire de fin d'année dans certains bureaux et auprès de certains partenaires de réalisation, compte tenu des risques liés aux problèmes logistiques ;

e) il a assoupli plusieurs de ses politiques et procédures pour réduire la charge de travail administrative ;

f) il a suivi de plus près les soldes afférents aux avances de fonctionnement, compte tenu du fait qu'il était amené à reprogrammer plus souvent les activités et les ressources et des problèmes auxquels faisaient face les partenaires de réalisation ;

g) il a eu plus souvent recours à des modalités de suivi et d'assurance qualité à distance en ce qui concerne les partenaires de réalisation ;

h) il a suivi de près les contributions à recevoir, car le risque de non-recouvrement était plus élevé du fait des problèmes relatifs à l'exécution des programmes, des changements de priorités des donateurs et des contraintes budgétaires ;

i) il a suivi de près les soldes bancaires en devises, en raison de l'augmentation du risque de change au premier semestre de 2020. Il a ainsi réussi à réduire les pertes de change, malgré les taux de change défavorables concernant plusieurs grandes devises dans lesquelles sont versées les contributions ;

j) il a suivi de près les placements des fonds réservés à l'assurance maladie après la cessation de service, par l'intermédiaire de son comité des placements et en étroite collaboration avec les gérants externes, et s'est doté d'une stratégie d'atténuation des risques pour protéger la valeur de son portefeuille ;

k) il a suivi de plus près les avances faites au personnel, celles-ci ayant beaucoup augmenté pour aider les fonctionnaires à faire face à la pandémie ;

l) il a généralisé les signatures électroniques et mis en place des flux de travail automatisés pour les ordres de paiement, l'examen, la certification et la soumission des rapports à l'intention des donateurs, et l'examen, l'approbation et la

signature des accords avec des organismes des Nations Unies. Le FNUAP continuera d'avoir recours aux flux automatisés à l'issue de la pandémie, car ils améliorent notablement l'efficacité et permettent de disposer d'une piste d'audit plus solide dans plusieurs domaines.

Paragraphe d'observations

86. Dans son rapport sur les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2019, le Comité des commissaires aux comptes a ajouté un paragraphe d'observations concernant le nombre de contrôles que le Fonds avait consacrés aux dépenses engagées par les partenaires de réalisation, nombre plus faible que prévu puisque seuls 64,7 % des contrôles avaient été faits au moment de l'audit, en raison des restrictions en matière de voyage et de divers problèmes liés à la pandémie. Tout au long de 2020, le FNUAP a pris diverses mesures : il a procédé à des contrôles ponctuels et à des audits à distance et a davantage recouru à des cabinets d'audit locaux pour mener à bien les activités d'assurance prévues, ce qui lui a permis de contrôler 86,2 % des dépenses engagées par les partenaires de réalisation en 2019. Il n'a pas décelé de dépenses significatives non justifiées ou non autorisées.

87. Au moment de l'achèvement de l'audit des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020, le FNUAP avait contrôlé 76,3 % des dépenses engagées par ses partenaires de réalisation pendant l'année. Ce pourcentage devrait augmenter dans les mois à venir et atteindre un niveau analogue à celui obtenu à la fin de 2020 pour les dépenses engagées en 2019.

Conclusion

88. Le FNUAP a été en mesure de faire face aux problèmes provoqués par la pandémie avec agilité et efficacité, au besoin en mobilisant des ressources ou en reprogrammant certaines, en resserrant la collaboration avec les partenaires, en jouant sur les leviers d'innovation et d'efficacité, et en injectant un peu plus de souplesse dans certains domaines d'action. Grâce au soutien continu de ses donateurs et à de bonnes pratiques de gestion financière et de gestion des risques, prenant notamment la forme de mécanismes et de contrôles qui permettent de ne pas dépenser plus que les ressources qui étaient disponibles, le FNUAP a terminé 2020 en bonne santé financière. Toutefois, les perspectives pour 2021 sont très incertaines, les produits futurs étant fortement tributaires des progrès qui seront faits au niveau mondial en ce qui concerne la pandémie, et de l'ampleur du ralentissement économique qu'elle provoque.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020

Fonds des Nations Unies pour la population

I. État de la situation financière au 31 décembre 2020^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	278 246	189 481
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	Note 4	605 131	668 617
Contributions à recevoir	Note 5 a)	208 840	202 296
Créances diverses	Note 5 b)	22 050	20 888
Avances de fonctionnement	Note 6 a)	17 758	6 280
Paiements anticipés et autres éléments d'actif	Note 6 b)	16 665	12 800
Stocks	Note 7	92 256	70 267
Total		1 240 946	1 170 629
Actifs non courants			
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	Note 4	630 405	579 975
Contributions à recevoir	Note 5 a)	208 175	182 179
Autres actifs non courants	Note 6 b)	18	23
Immobilisations corporelles	Note 8	34 085	33 901
Immobilisations incorporelles	Note 9	2 412	918
Total		875 095	796 996
Total de l'actif		2 116 041	1 967 625
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	Note 10	136 153	142 124
Avantages du personnel	Note 12	44 724	35 936
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	29 215	5 402
Total		210 092	183 462
Passifs non courants			
Avantages du personnel	Note 12	382 153	334 356
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	3 652	16 951
Total		385 805	351 307
Total du passif		595 897	534 769
Actif net		1 520 144	1 432 856

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Réserves et soldes des fonds			
Réserves			
Réserve opérationnelle	Note 14	83 235	74 225
Réserve destinée aux interventions humanitaires	Note 14	5 500	5 500
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5 000	5 000
Total des réserves		93 735	84 725
Soldes des fonds			
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	Note 14	73 173	70 128
Soldes des fonds préaffectés ou non et non réservés à des fins particulières			
Ressources non préaffectées	Note 14	139 231	73 280
Ressources préaffectées	Tableau B	1 214 005	1 204 723
Total des soldes des fonds		1 426 409	1 348 131
Total des réserves et des soldes des fonds		1 520 144	1 432 856

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2020	2019
Produits provenant des contributions			
Contributions non préaffectées	Tableau A	416 830	373 465
Total partiel	Note 15	416 830	373 465
Contributions préaffectées	Note 15	792 467	943 741
À déduire : remboursements à des donateurs	Note 15	(6 200)	(7 863)
À déduire : dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)	Note 15	388	(5 598)
Total partiel	Note 15	786 655	930 280
Total des produits provenant des contributions	Note 15	1 203 485	1 303 745
Produits divers	Note 16	113 429	105 459
Total des produits		1 316 914	1 409 204
Charges			
Dépenses de personnel	Note 18	320 774	303 676
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	Note 18	261 450	174 687
Formation et perfectionnement des partenaires	Note 18	108 293	127 436
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	Note 18	220 630	196 544
Services contractuels et spécialisés	Note 18	269 892	247 619
Charges financières	Note 18	1 433	1 028
Voyages	Note 18	29 971	64 670
Amortissement	Notes 8, 9 et 18	7 061	6 901
Dépréciation	Note 18	68	796
Charges diverses	Note 18	8 531	6 846
Total des charges	Notes 17 et 18	1 228 103	1 130 203
Excédent pour l'année	États III et IV	88 811	279 001

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2020^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Soldes des fonds</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total de l'actif net</i>
Solde au 31 décembre 2018		992 347	87 976	1 080 323
Variation des soldes des fonds et des réserves en 2019				
Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle		1 251	(1 251)	–
Engagements au titre des avantages du personnel : gain actuariel		45 599	–	45 599
Juste valeur des placements comptabilisés en actif net : gains		27 933	–	27 933
Transferts internes				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège		(1 625)	1 625	–
Réserve destinée aux interventions humanitaires		2 000	(2 000)	–
Excédent/(déficit) pour l'année	État II	280 626	(1 625)	279 001
Total des variations pendant l'année		355 784	(3 251)	352 533
Solde au 31 décembre 2019	État I	1 348 131	84 725	1 432 856
Variation des soldes des fonds et des réserves en 2020				
Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle	Note 14	(9 010)	9 010	–
Engagements au titre des avantages du personnel : (perte) actuarielle	Note 14	(25 213)	–	(25 213)
Juste valeur des placements comptabilisés en actif net : gains	Note 14	23 690	–	23 690
Transferts internes				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	(609)	609	–
Excédent/(déficit) pour l'année	Note 14 et état II	89 420	(609)	88 811
Total des variations pendant l'année		78 278	9 010	87 288
Solde au 31 décembre 2020		1 426 409	93 735	1 520 144

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2020^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2020	2019
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent pour l'année	État II	88 811	279 001
Ajustements visant à rapprocher l'excédent pour l'année et les flux nets de trésorerie			
(Gains) de change latents		(17 967)	(4 101)
(Gains)/pertes latent(e)s sur placements (contrepartie en résultats)	Note 4	(1 316)	99
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 16	(26 450)	(33 821)
Amortissement	Notes 8, 9 et 18	7 061	6 901
Dépréciation des immobilisations corporelles		30	582
Sorties d'immobilisations corporelles et incorporelles : pertes	Note 18	85	601
Variations de l'actif			
(Augmentation) des contributions à recevoir		(15 165)	(50 649)
(Augmentation) des créances diverses		(4 885)	(5 088)
(Augmentation)/diminution des avances de fonctionnement		(11 515)	838
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des autres éléments d'actif	Note 6 b)	(3 862)	416
(Augmentation) des stocks	Note 7	(21 899)	(19 440)
Augmentation/(diminution) des provisions/dépréciations pour créances douteuses	Notes 5 a), 5 b), 6 a), 6 b) et 7	(349)	5 458
Variations du passif et de l'actif net			
(Diminution)/augmentation des dettes et des charges à payer		(6 106)	28 146
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	56 585	(16 969)
Engagements au titre des avantages du personnel : (pertes)/gains actuariel(le)s	État III	(25 213)	45 599
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance		10 107	(4 588)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		27 952	232 985

	<i>Complément d'information</i>	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Achats de placements	Note 4	(1 423 288)	(1 262 150)
Placements arrivés à échéance et ventes de placements	Note 4	1 463 421	1 044 466
Intérêts	Notes 4, 5 b) et 16	18 801	21 195
Dividendes	Notes 5 b) et 16	2 092	2 436
Plus-value réalisée sur la vente de placements	Note 16	6 758	6 978
Immobilisations corporelles et incorporelles : achats/ajustements	Notes 8 et 9	(9 177)	(7 836)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		604	515
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		59 211	(194 396)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Règlement des engagements au titre des contrats de location-financement	Note 11	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		–	–
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		87 163	38 589
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	Note 3	189 481	150 877
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1 602	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année		278 246	189 481

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Fonds des Nations Unies pour la population

V. a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2020^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2020				
Rubrique budgétaire	Budget initial	Budget définitif	Taux d'utilisation du budget	Différence/solde des ressources
Activités de développement				
Efficacité du développement	36 528	38 767	37 791	976
Programmes	228 000	260 100	244 600	15 500
Activités de coordination des initiatives de développement du système des Nations Unies	4 838	4 607	4 607	–
Activités de gestion				
Dépenses renouvelables	139 399	143 714	127 204	16 510
Dépenses non renouvelables	1 800	1 800	792	1 008
Activités entreprises à des fins spéciales				
Modernisation des systèmes informatiques et des systèmes de communication	404	7 240	7 212	28
Total	410 969	456 228	422 206	34 022

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

V. b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour la période 2018-2020 du plan stratégique pour 2018-2021^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2018-2020				
Rubrique budgétaire	Budget initial	Budget définitif ^b	Taux d'utilisation du budget	Différence/solde des ressources
Activités de développement				
Efficacité du développement	105 361	106 478	105 096	1 382
Programmes	671 100	708 600	680 762	27 838
Activités de coordination des initiatives de développement du système des Nations Unies	11 749	11 518	11 518	–
Activités de gestion				
Dépenses renouvelables	397 498	402 979	375 571	27 408
Dépenses non renouvelables	5 400	5 400	2 809	2 591
Activités entreprises à des fins spéciales				
Modernisation des systèmes informatiques et des systèmes de communication	19 579	11 456	11 421	35
Total	1 210 687	1 246 431	1 187 177	59 254

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

^b Y compris un ajustement de 0,138 million de dollars apporté au budget définitif présenté dans les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et concernant la modernisation des systèmes informatiques et des systèmes de communication.

Dans l'état V, on entend par budget le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Pour plus de détails, voir l'alinéa xxv) de la note 2 relative aux états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
Notes relatives aux états financiers**Note 1****Énoncé de la mission et des objectifs du Fonds des Nations Unies
pour la population, et désignation de l'entité présentant les états financiers****Énoncé de la mission**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme des Nations Unies chargé de la santé sexuelle et procréative. Sa mission consiste à œuvrer pour un monde où toute grossesse est désirée et se déroule sans risque et où chaque jeune s'épanouit pleinement. Le FNUAP aide les gouvernements à intégrer les questions de population dans le programme de développement mondial en vue d'améliorer le bien-être et la résilience des sociétés et de favoriser une croissance économique et un développement durable qui profitent à toutes et à tous. Il aide également les pays à promouvoir et à protéger les droits de toutes les personnes en matière de santé sexuelle et procréative et à renforcer leur capacité de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données démographiques pour éliminer la pauvreté et suivre efficacement les progrès accomplis.

Objectifs de l'organisation

Le Fonds s'emploie à promouvoir le droit à la santé sexuelle et procréative pour toutes et tous en accélérant les progrès vers la réalisation des objectifs établis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il vise à atteindre trois résultats porteurs de transformation : élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, élimination des décès maternels évitables et élimination de la violence fondée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici à 2030. Son objectif est d'améliorer ainsi la vie des groupes défavorisés, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes, dans plus de 150 pays.

Les travaux du FNUAP sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions se rapportant à la dynamique des populations, aux droits humains et à l'égalité des genres, et déterminés par les besoins des pays. Le Fonds encourage l'esprit d'initiative et les efforts de sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres entités des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes, en particulier les plus nécessiteuses. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les difficultés à venir en prodiguant des conseils techniques, des avis sur les décisions à prendre ainsi qu'une formation et un soutien, et s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Le FNUAP est résolu à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, l'égalité des genres ainsi que l'autonomie et l'avancement des femmes et des filles du monde entier. Toutes les personnes, en couple ou individuellement, ont le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et celui de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cette fin. Le Fonds est convaincu que la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sont intrinsèquement des objectifs de développement et sont au cœur d'un développement durable, porteur de changements qui profitent à toutes et à tous.

Le FNUAP est persuadé que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de vie et à concrétiser le but universellement accepté du développement durable pour les générations actuelles et futures. Il considère que tous

les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés, et qu'ils s'appliquent à toutes et à tous en toutes circonstances.

Le Fonds soutient les mesures prises pour assurer une action cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies, y compris par une présence forte sur le terrain, qui fasse progresser les initiatives de transformation prévues dans le cadre du Programme 2030, sous la direction d'un système renforcé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il joue un rôle actif et de premier plan dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources provenant aussi bien des pays développés que des pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence.

De la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dépend également le succès du Programme 2030. Tous deux ont pour objectif ultime d'éliminer la pauvreté extrême, en veillant à ce que toutes les personnes jouissent des droits humains et protègent l'environnement pour les générations actuelles et futures. Compte tenu de l'accent mis par ces deux programmes interdépendants sur le dividende démographique, l'avancement des jeunes et des femmes et l'égalité des genres, la résilience et les données pour le développement, l'expertise du FNUAP en matière de santé procréative et de droits en matière de procréation, ainsi que pour ce qui est des questions de population et de développement, s'avère particulièrement pertinente dans le cadre de la collaboration engagée à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Fonds agit, dans le cadre de multiples partenariats, pour soutenir les politiques et programmes tenant compte des questions de genre qui favorisent la réalisation de ces objectifs.

Les partenariats sont adaptés aux conditions nationales et locales.

Entité présentant l'information financière

Le FNUAP suit les grandes orientations que lui donnent l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En ce qui concerne les questions administratives, financières et budgétaires et les questions relatives aux programmes, il rend compte à son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et dispose de plus de 150 bureaux régionaux et sous-régionaux et bureaux de pays et de liaison à travers le monde.

Les états financiers ne portent que sur les opérations du Fonds, lequel ne contrôle aucune autre entité et n'est contrôlé par aucune autre entité.

Note 2

Méthodes comptables

Récapitulatif des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes :

i) Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

ii) Année financière

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2020.

iii) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est normalement calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU.

Les unités monétaires, les biens donnant droit à des unités monétaires et les passifs devant être payés en unités monétaires appartiennent à la catégorie des éléments monétaires ; le reste est considéré comme relevant de la catégorie des éléments non monétaires.

Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture ou, s'il s'agit de placements en devises autres que le dollar des États-Unis de fonds liés à l'assurance maladie après la cessation de service, en appliquant un taux s'en rapprochant.

Les montants indiqués étant arrondis au millier de dollars près dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars près, selon qu'il est précisé, dans les notes, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les titres du marché monétaire et les titres de dépôt à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur et dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

v) Actifs financiers

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture sont classés comme actifs courants. Ceux arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants.

Le FNUAP classe ses actifs financiers selon les quatre catégories ci-après.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type d'actif financier</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Placements du fonds de roulement
Titres disponibles à la vente	Titres de placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type d'actif financier</i>
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir et créances diverses
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Actifs dérivés

Déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture, ce classement est fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. Les prêts et créances sont constatés à la date d'émission, et tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle applicable à l'instrument considéré.

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe que le FNUAP a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément classés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ces titres sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués à la juste valeur à la date de clôture, les plus-values ou moins-values éventuelles étant comptabilisées directement dans l'actif net ou la situation nette, à part pour ce qui est des gains ou pertes dus aux taux de change, ceux-ci étant comptabilisés en charges ou en produits. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours dans un marché actif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est décomptabilisé (après avoir été vendu ou être arrivé à échéance), la perte ou le gain accumulé dans l'actif net ou la situation nette est reclassé en charge ou en produit dans l'état des résultats financiers. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute moins-value, le cas échéant. Leur valeur marchande est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contributions à recevoir et les créances diverses sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des montants correspondant aux créances jugées douteuses.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou sont détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et tous les coûts de transaction sont portés en charges. Ils sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture, et les gains ou pertes sont constatés en résultat.

Le FNUAP classe les instruments dérivés dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux instruments dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Il peut, par exemple, s'agir d'une défaillance ou d'un retard de paiement de la contrepartie ou d'une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont comptabilisées en résultat (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) l'année durant laquelle elles se produisent.

Une analyse des contributions à recevoir est effectuée à la date de clôture pour déterminer s'il existe une indication que les flux de trésorerie estimatifs futurs de ces contributions à recevoir seront inférieurs à leur valeur comptable.

Les contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires sont considérées comme ayant subi une dépréciation, et une provision est constatée à ce titre, si elles sont dues depuis plus de trois ans ou attendues de donateurs ayant déjà manqué à un versement.

Les contributions à recevoir au titre des autres ressources sont examinées individuellement, l'accent étant mis sur les contributions dont le versement n'a pas été effectué dans les délais ou qui font l'objet d'un accord venu à expiration. S'il existe une indication de dépréciation, dont l'effet est quantifiable, une provision et une réduction correspondante des produits provenant des contributions sont constatées.

vi) Stocks

Les stocks du FNUAP se composent essentiellement de produits de santé procréative et d'autres produits liés aux programmes, dont il a le contrôle (entreposés dans des locaux connus ou en transit vers leur lieu de destination) et qui sont destinés à être distribués aux bénéficiaires, généralement par l'intermédiaire de partenaires de réalisation, ou vendus à des tiers. Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement, compte tenu des éventuelles pertes de valeur, et portés en charges quand le FNUAP en transfère le contrôle à des partenaires de réalisation ou à d'autres tiers.

Les stocks achetés grâce au fonds autorenouvelable du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs (créé pour prépositionner des stocks de trousse de santé procréative devant principalement être utilisées lors d'interventions humanitaires) et

au fonds autorenouvelable d'AccessRH (créé en vue de prépositionner des stocks de contraceptifs afin de réduire les délais d'approvisionnement) sont mesurés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks achetés en vue d'être fournis directement aux bureaux extérieurs sont comptabilisés au coût réel.

Le coût des stocks comprend le coût d'acquisition, les coûts de transformation (par exemple, les services de mise en lots) et les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état prévus (coûts de fret, par exemple). En ce qui concerne les stocks dépendant des bureaux extérieurs, le montant des autres coûts est déterminé sur la base des coûts standard. Le coût des stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (les contributions en nature, par exemple) est égal à la juste valeur.

Les immobilisations corporelles en cours d'acheminement vers un partenaire de réalisation à la date de clôture sont comptabilisées comme des stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles.

vii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition de l'actif et tous les autres coûts directement imputables à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation dans un état permettant sa bonne utilisation. Les coûts de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas portés en immobilisations mais en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'un bien acquis dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal correspond à la juste valeur marchande à la date d'acquisition par le FNUAP.

Le seuil d'immobilisation des actifs corporels est fixé à 1 000 dollars. Pour les catégories d'actifs corporels amortissables, un mois complet d'amortissement est porté en charges le mois où l'immobilisation devient disponible. L'amortissement cesse d'être appliqué le mois de la mise hors service de l'actif.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité ou sur la durée du bail restant à courir, si celle-ci est inférieure. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

L'amortissement est opéré sur la durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. La valeur des terrains et biens patrimoniaux n'est pas amortissable. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles.

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Véhicules	7
Mobilier et agencements	6 à 10
Matériel informatique et matériel de communication	5 à 11
Améliorations locatives	5
Bâtiments	30

viii) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le FNUAP classe toutes les activités liées à la production d'actifs incorporels en interne comme relevant soit de la phase de recherche, soit de la phase de développement. Le coût des activités de recherche est immédiatement passé en charges. Les frais imputables aux activités liées à la phase de développement des immobilisations incorporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils remplissent les critères. Ils comprennent les dépenses de personnel et le coût des services contractuels, des fournitures et des matières premières liés à la production des biens. Les frais de développement qui ne répondent pas aux critères d'immobilisation sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'amortissement est opéré sur la durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations incorporelles.

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	3 à 10
Logiciels développés en interne	3 à 10
Licences et droits	La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans
Immobilisations incorporelles en cours	Pas d'amortissement

ix) Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la dépréciation.

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et avant chaque date de clôture. S'il existe une indication de dépréciation, le FNUAP estime la valeur recouvrable de chaque actif concerné et une dépréciation est constatée en charges lorsque ce montant est inférieur à la valeur comptable de l'actif.

x) Passifs financiers

Tous les passifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture sont classés comme passifs courants. Tous les autres passifs sont classés comme passifs non courants.

Le FNUAP classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier</i>
Autres passifs financiers	Dettes, charges à payer et autres passifs
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Passifs dérivés

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont des obligations contractuelles de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier. Les passifs courants sont constatés à leur valeur nominale. Les autres passifs non courants sont comptabilisés à la juste valeur et peuvent être réévalués ultérieurement au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif si l'application de cette méthode se traduit par des valeurs comptables sensiblement différentes des montants initialement comptabilisés.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou sont détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et tous les coûts de transaction correspondants sont portés en charges. Ils sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture, et les gains ou pertes sont constatés en résultat.

Le FNUAP classe les instruments dérivés dans la catégorie des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Ils comprennent des dérivés incorporés dans des dépôts à terme, qui peuvent être remboursés dans une autre devise par les contreparties moyennant un rendement plus élevé. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux instruments dérivés.

xi) Engagements au titre des avantages du personnel

Les engagements au titre des avantages du personnel que constate le FNUAP sont des prestations auxquelles ont droit les membres de son personnel.

On entend par « personnel » les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs et administratrices auxiliaires.

Les avantages du personnel du FNUAP se décomposent en avantages à court terme, avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel comprennent le droit aux congés annuels et aux congés dans les foyers.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable. Le FNUAP comptabilise au passif la valeur des jours de congé accumulés à la date de clôture des comptes, jusqu'à concurrence de 82,5 jours [chiffre fixé, à titre exceptionnel, à 112,5 jours en 2020, en raison du déclenchement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sachant qu'il ne peut être payé à un(e) même fonctionnaire plus de 60 jours de congé non pris à la cessation de service.

Le voyage pour congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif comptabilisé au titre du congé dans les foyers comprend les frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers, ajustés au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction de la valeur temporelle de l'argent.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, exigibles à la cessation de service par les membres du personnel du FNUAP, comprennent les prestations suivantes :

a) L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par le FNUAP des primes d'assurance maladie des retraités et des droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité et les personnes à leur charge ;

b) Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le remboursement des frais d'expédition et de voyage.

Ces avantages sont considérés comme des régimes à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations, calculée par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les variations de son montant dues à la réévaluation des engagements nets au titre des prestations définies sont constatées en actif net. Toutes les autres variations sont comptabilisées au cours de la période où elles se produisent.

Le taux d'actualisation qui sert à déterminer la valeur actualisée des engagements est basé sur le rendement d'obligations d'entreprises de première catégorie.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose le FNUAP aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FNUAP, comme les autres organisations affiliées, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce

régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le FNUAP à la Caisse durant l'année financière sont constatées en charges.

Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel comprennent les indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation.

Les obligations au titre de cet avantage sont évaluées de manière similaire à celles des régimes à prestations définies, tous les changements résultant de la réévaluation étant comptabilisés en charges.

xii) Produits

Les produits du FNUAP comprennent les produits des opérations avec et sans contrepartie directe. Les opérations sans contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP reçoit, de la part de tierces parties, des ressources devant l'aider à progresser dans sa mission, sans qu'il n'ait à leur verser directement une contrepartie de valeur égale. Les produits du FNUAP provenant des contributions sont considérés comme des produits d'opérations sans contrepartie directe.

Les opérations avec contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de fonctionnement du Fonds, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe.

Les contributions que reçoit le FNUAP entrent dans deux catégories distinctes :

a) Les contributions non préaffectées (également appelées « contributions ordinaires », « contributions aux ressources de base » ou « contributions non réservées »), qui représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte ;

b) Les contributions préaffectées (également appelées « autres contributions », « contributions aux ressources autres que les ressources de base » ou « contributions réservées »), à savoir les ressources qu'il est prévu d'employer à une fin particulière. Elles comprennent les fonds d'affectation spéciale et les fonds spéciaux. Sont compris dans les fonds spéciaux le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, les services d'achat et d'autres fonds.

Pour les deux types de contributions, les produits sont constatés à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant, si celle-ci est antérieure. À titre tout à fait exceptionnel, lorsque les ressources sont soumises à des conditions particulières ou lorsque les contributions sont explicitement versées pour une année donnée, la comptabilisation n'intervient que lorsque ces conditions sont satisfaites.

Une réduction des produits est comptabilisée lorsque le FNUAP et un donateur parviennent à un accord mutuel, après la signature d'un accord contraignant, pour réduire les produits de contributions préaffectées précédemment comptabilisés.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent d'administration pour certains de ces mécanismes. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les allocations de ressources sont approuvées par les mécanismes de gouvernance des programmes compétents.

Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées comme des produits à leur juste valeur à la date de signature d'un accord contraignant. La valeur est calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas passées en produits. La plupart des contributions de ce type prennent la forme de services de consultant et de services au personnel fournis à titre gracieux.

Le produit de la vente à des tiers de biens appartenant au FNUAP est constaté au moment du transfert de ces biens, et le produit tiré des services d'achat est constaté au moment de leur prestation.

xiii) Remboursements aux donateurs

Les remboursements de fonds inutilisés au moment de l'expiration ou de la résiliation de contrats sont constatés dès réception de la demande de remboursement d'un donateur ou lorsqu'un remboursement est jugé probable au vu du libellé des contrats ou de l'expérience passée. Toutes les sommes restituées aux donateurs sont portées en déduction des produits provenant des contributions.

xiv) Charges

Une part importante des activités relatives aux programmes est exécutée par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres entités des Nations Unies, qui sont engagés par le FNUAP au titre de plans de travail signés ou d'autres accords.

Les avances aux partenaires de réalisation, effectuées sur la base de plans de travail approuvés ou d'autres documents de programmation, sont initialement comptabilisées comme des avances de fonctionnement. Elles sont ensuite liquidées et les charges comptabilisées, sur la base des rapports soumis par les partenaires de réalisation, qui sont établis dans le respect des cadres comptables des partenaires et dans lesquels sont décrites les dépenses engagées. Les avances non soldées réaffectées à d'autres programmes prévus pour l'année suivante sont classées à la rubrique « Avances de fonctionnement », et celles qui doivent être remboursées au FNUAP sont classées à la rubrique « Créances diverses » dans l'état de la situation financière.

xv) Coûts indirects

On entend par « coûts indirects » les dépenses engagées par le FNUAP en fonction de ses activités et programmes et à l'appui de ceux-ci, mais qui ne peuvent être clairement rattachées à ces activités et programmes. Ces coûts sont financés par des frais de recouvrement des coûts prélevés sur les décaissements (autres que les avances de fonctionnement) à partir des ressources préaffectées, selon les taux suivants :

(En pourcentage)

<i>Type d'accord</i>	<i>Taux</i>
Accords types de cofinancement signés après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Fonds d'affectation spéciale thématiques	7
Contributions aux programmes de gouvernements et au titre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire	5
Accords-cadres	0-8

<i>Type d'accord</i>	<i>Taux</i>
Accords de cofinancement signés avant 2014, assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Accords de cofinancement signés avant 2014, non assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	7

Les coûts indirects recouverts sont déduits des produits provenant des contributions préaffectées et inclus dans les produits divers provenant des ressources ordinaires. Le montant des frais de recouvrement des coûts figure parmi les charges dans le tableau B pour illustrer le total des charges imputées aux fonds d'affectation spéciale et aux fonds spéciaux.

xvi) Écarts de change

Tous les gains et pertes de change, y compris ceux liés aux contributions à recevoir, aux dettes, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements, aux avances et aux comptes de bilan de type monétaire sont inscrits aux rubriques « Produits divers » ou « Charges diverses », sauf les gains et pertes non réalisés sur les actifs non monétaires classés comme disponibles à la vente, comme les instruments de capitaux propres, qui sont comptabilisés directement en actif net.

xvii) Contrats de location

Les contrats de location relèvent de la catégorie des contrats de location simple ou de celle des contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non *in fine*. La durée de ces contrats couvre normalement la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à la date de conclusion du contrat de location, ou à la juste valeur du bien loué si cette dernière est la plus faible.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. S'il s'agit d'un contrat non résiliable, la valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

xviii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements hôtes. Selon la durée du bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à long terme), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif, et le produit est constaté dès la prise de contrôle

des locaux, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la juste valeur marchande du bien est alors constaté d'avance. Cet élément de passif est passé progressivement en produits sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du droit d'usage de celui-ci, si elle est plus courte, pour un montant correspondant à l'amortissement du bien sur la même période.

xix) Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP constate des provisions lorsque les trois conditions ci-après sont remplies : a) le FNUAP a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés ; b) il est probable que le FNUAP devra éteindre l'obligation ; c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du FNUAP, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet s'ils sont importants.

Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du FNUAP. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable.

xx) Information concernant les parties liées

Les opérations conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont présentées dans les états financiers. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur le FNUAP lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit en l'occurrence des principaux dirigeants de l'organisation, à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, le (la) Directeur(trice) du Bureau des services d'audit et d'investigation, le (la) Directeur(trice) du Bureau de l'évaluation, le (la) Chef du Service des achats et le (la) Directeur(trice) du Bureau des solutions informatiques, des membres de leur famille proche ainsi que de toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile. Le FNUAP indique la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous les prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble ; aucune opération le concernant n'est à signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas consignées séparément, car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP, et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

xxi) Engagements

Les engagements sont des passifs futurs que le FNUAP est tenu de supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquels il n'a guère la possibilité

de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des contrats d'acquisition d'immobilisations ni payé ni exigible à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats portant sur des biens et services à fournir au FNUAP dans les années à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée, mais elle est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans ce montant.

xxii) Services d'achat

Le FNUAP achète des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il perçoit pour ces services d'achat une commission dont le taux est fixé par le Conseil d'administration (5 % pour 2020) et qui est inscrite à la rubrique « Produits divers ».

Les montants payés d'avance sur les commandes non exécutées à la date de clôture sont comptabilisés à la rubrique « Dettes et charges à payer ». Les créances relatives à des commandes exécutées qui n'ont pas été réglées à la date de clôture sont inscrites à la rubrique « Créances diverses ».

Le coût des marchandises vendues dans le cadre de commandes exécutées à partir des stocks du FNUAP est comptabilisé en résultat (rubriques « Produits divers » et « Charges diverses »), en plus des frais de gestion correspondants, qui sont inscrits à la rubrique « Produits divers ». Pour les commandes exécutées à partir des stocks des fournisseurs, seuls les frais de gestion sont comptabilisés.

xxiii) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, ces estimations portent sur la juste valeur des actifs, les dépréciations, les durées d'utilité, les charges à payer, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages du personnel ainsi que sur les actifs et passifs éventuels. Il est possible que les résultats effectifs diffèrent de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

Les estimations comptables auxquelles la direction a eu recours pour établir les présents états sont conformes à celles utilisées pour les états financiers de 2019.

xxiv) Dispositions transitoires

Le FNUAP n'a appliqué aucune disposition transitoire prévue par les normes IPSAS pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

xxv) Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouve dans l'état V une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs présentés selon une base de calcul comparable à celle régissant le budget. Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Le budget institutionnel du

Fonds a été établi sur une base quadriennale pour l'exercice 2018-2021 et annualisé par la direction aux fins de la détermination de l'affectation des ressources internes.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des contributions de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres effectifs pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

xxvi) Adoption de nouvelles normes comptables

Le FNUAP n'a adopté aucune nouvelle norme comptable en 2020.

La norme IPSAS 40 (Regroupements d'entités du secteur public), qui établit les règles relatives au classement, à la comptabilisation et à l'évaluation des regroupements d'entités du secteur public, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, mais ne s'applique pas au FNUAP.

En 2020, le Conseil des normes IPSAS a reporté les dates d'entrée en vigueur de deux normes publiées précédemment, à savoir la norme IPSAS 41 (Instruments financiers) et la norme IPSAS 42 (Avantages sociaux), du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023 afin de laisser suffisamment de temps aux entités touchées par la pandémie de COVID-19 pour se préparer. Sur ces deux normes, seule la norme IPSAS 41 s'applique au FNUAP ; celle-ci impose de nouvelles modalités de classification, de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers et remplace la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Le FNUAP adoptera la nouvelle norme, comme il y est tenu, le 1^{er} janvier 2023.

xxvii) Changements de convention comptable, de méthode d'estimation comptable ou de présentation comptable

La présentation de l'état de la situation financière a été améliorée, les actifs courants étant présentés dans leur ordre de liquidité et les montants à recevoir (c'est-à-dire les actifs financiers) étant séparés des paiements anticipés (c'est-à-dire les actifs non financiers). En raison de cette nouvelle présentation, l'ordre et la numérotation des notes ont dû être revus comme suit :

<i>Titre de la note</i>	<i>Avant 2020</i>	<i>2020</i>
Contributions à recevoir	Note 6 a)	Note 5 a)
Créances diverses	Note 6 b)	Note 5 b)
Avances de fonctionnement	Note 7	Note 6 a)
Paiements anticipés et autres éléments d'actif	Note 6 b)	Note 6 b)
Stocks	Note 5	Note 7

La présentation de l'état des flux de trésorerie a également été revue et il est désormais rendu compte des placements arrivés à échéance et des ventes de placements sur une seule et même ligne. Les placements arrivés à échéance et les ventes de placements sont présentés séparément pour chaque portefeuille dans la note 4.

xxviii) Futures modifications des conventions comptables

Le Conseil des normes IPSAS poursuit ses travaux de modification des normes en vigueur et d'élaboration de nouvelles normes. En février 2020, il a publié une série d'exposés-sondages sur des sujets intéressant le FNUAP, comme résumé ci-dessous :

a) L'exposé-sondage 70, intitulé « Revenue with performance obligations » (produits assortis de garanties de bonne fin), vise à remplacer les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et IPSAS 11 (Contrats de construction). Il correspond à la norme internationale d'information financière 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients) et étend son modèle de comptabilisation des revenus aux opérations du secteur public comportant des obligations de résultat, y compris celles dont le bénéficiaire final est un tiers ;

b) L'exposé-sondage 71, intitulé « Revenue without performance obligations » (produits non assortis de garanties de bonne fin), est une mise à jour de la norme IPSAS 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)]. Les principaux changements proposés comprennent la suppression de la distinction entre les produits avec et sans contrepartie directe et l'introduction d'un modèle de comptabilisation des produits fondé sur l'exécution des obligations actuelles ;

c) L'exposé-sondage 72, intitulé « Transfer expenses » (paiements de transfert), vise à fournir des orientations sur la comptabilisation des charges lorsqu'un fournisseur de transfert apporte des ressources à une autre entité sans rien recevoir directement en retour. Conformément au nouveau modèle, les paiements de transfert assortis de garanties de bonne fin sont comptabilisés lorsque la garantie de bonne fin est satisfaite, tandis que les paiements de transfert non assortis de garanties de bonne fin sont comptabilisés lorsque l'obligation de transférer des ressources survient ou lorsque le contrôle sur ces ressources cesse, selon la première éventualité.

Les normes comptables qui seront publiées sur la base de ces trois exposés-sondages auront probablement un impact important sur les pratiques de comptabilisation des produits du FNUAP et sur le traitement comptable des transferts à ses partenaires de réalisation. La date d'entrée en vigueur de ces normes n'est pas encore connue, mais elles devraient être approuvées à la fin de 2021.

Note 3

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le FNUAP à la date de clôture se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Trésorerie		
Fonds en caisse	70	6
Fonds en banque	39 184	27 390
Fonds détenus dans des portefeuilles de placement	10 141	10 532
Équivalents de trésorerie		
Fonds du marché monétaire	89 868	61 814
Dépôts à terme	138 983	79 721
Obligations	–	10 018
Total	278 246	189 481

Les liquidités nécessaires aux décaissements immédiats sont détenues sur des comptes bancaires. Ces comptes sont en dollars des États-Unis et en monnaies étrangères (voir note 25).

Les fonds détenus dans des portefeuilles de placement correspondent aux liquidités détenues au sein du portefeuille de l'assurance maladie après la cessation de service sur des comptes de dépôt à nivelage automatique en attendant leur réinvestissement dans des instruments financiers à long terme ou à des fins de rééquilibrage. On trouvera dans la note 4 des précisions sur l'objet et la composition des portefeuilles de placement du Fonds.

Les équivalents de trésorerie correspondent aux instruments financiers liquides, tels que les instruments du marché monétaire, les dépôts à terme et les obligations qui sont détenus dans le portefeuille de placement du fonds de roulement du FNUAP et dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Note 4 Placements

Le FNUAP détient deux portefeuilles de placement distincts.

Le portefeuille de placement du fonds de roulement, géré par le PNUD au nom du FNUAP conformément aux directives relatives à la gestion des placements et au cadre de gouvernance du PNUD, ne contient que des titres à revenu fixe de qualité et facilement négociables, dont l'échéance correspond aux besoins de liquidités du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD. Tout au long de l'année 2020, ce portefeuille a été classé en tant que portefeuille détenu jusqu'à son échéance, comptabilisé au coût amorti et mesuré selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille à la date de clôture se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti
Obligations	557 863	549 873	655 245	651 179
Effets de commerce	352 355	352 172	79 521	79 520
Dépôts à terme	60 000	60 000	280 000	280 000
Total	970 218	962 045	1 014 766	1 010 699
Dont :				
Arrivant à échéance à moins d'un an	603 341	602 097	666 177	665 816
Arrivant à échéance à plus d'un an	366 877	359 948	348 589	344 883
Total	970 218	962 045	1 014 766	1 010 699

De plus, le portefeuille de placement du fonds de roulement comprenait 228,9 millions de dollars en instruments financiers arrivant à échéance à trois mois ou moins (contre 151,6 millions de dollars en 2019) et est comptabilisé à la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (voir note 3).

À la date de clôture, les obligations détenues dans le portefeuille de placement du fonds de roulement comprenaient :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Types d'obligations	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti
Banques commerciales	–	–	19 781	19 729
Obligations souveraines (hors États-Unis)	291 876	285 868	531 754	528 238
Organismes supranationaux	213 625	212 021	63 721	63 232
Gouvernement et organismes des États-Unis	22 042	22 000	24 991	24 984
Sociétés	30 320	29 984	14 998	14 996
Total	557 863	549 873	655 245	651 179

En 2020, le taux de rendement moyen du portefeuille de placement du fonds de roulement a diminué pour s'établir à 1,3 % (contre 2,4 % en 2019) en raison de la baisse continue des taux d'intérêt due aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les marchés financiers.

Un portefeuille distinct a été créé en 2016, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, pour investir des ressources allouées au financement des charges d'assurance maladie après la cessation de service. Ce portefeuille est géré par deux gérants extérieurs indépendants et est régi par les directives relatives aux placements liés à l'assurance maladie après la cessation de service et un mécanisme de gouvernance conjoint. Conformément à son objectif, il contient des instruments financiers diversifiés à haut rendement, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et comptabilisés à leur juste valeur de marché.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille à la date de clôture se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Valeur de marché	Coût de base	Valeur de marché	Coût de base
Valeurs à revenu fixe	95 817	89 467	86 715	84 527
Actions	177 674	137 613	151 178	131 960
Total	273 491	227 080	237 893	216 487
Dont :				
Titres à revenu fixe arrivant à échéance à moins d'un an	3 034	2 799	2 801	2 802
Titres à revenu fixe arrivant à échéance à plus d'un an et actions	270 457	224 281	235 092	213 685
Total	273 491	227 080	237 893	216 487

De plus, le portefeuille de placement de l'assurance maladie après la cessation de service comprenait 10,1 millions de dollars en instruments financiers arrivant à

échéance à trois mois ou moins (contre 10,5 millions de dollars en 2019) et est comptabilisé à la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (voir note 3). Le rendement du portefeuille a été compris entre 12,14 % et 14,67 % pour les composantes administrées par les deux gérants (contre 18,65 % à 19,33 % en 2019).

Aucun des placements du FNUAP n'a subi de dépréciation au cours de l'année. L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques sont traitées dans la note 25.

Sur le montant total de la trésorerie et des placements détenus au 31 décembre 2020, 524,8 millions de dollars (contre 455,1 millions de dollars en 2019) ont été réservés à des usages particuliers, comme suit :

	<i>Complément d'information</i>	<i>Montant (millions de dollars)</i>
Fonds détenus par le FNUAP pour le compte de programmes conjoints en sa qualité d'entité chargée d'administrer ces fonds communs	Note 10	33,0
Financement des engagements au titre des avantages du personnel ^a	Note 12	364,4
Réserve opérationnelle	Note 14	83,2
Réserve destinée aux interventions humanitaires	Note 14	5,5
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5,0
Fonds de dotation privé (principal)	Note 14 g)	33,7

^a Y compris les placements détenus dans le portefeuille de placement de l'assurance maladie après la cessation de service.

Le portefeuille de placement du fonds de roulement a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépôts à terme</i>		<i>Effets de commerce</i>		<i>Obligations</i>		<i>Total</i>	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Solde d'ouverture	280 000	115 000	79 520	-	651 179	696 544	1 010 699	811 544
À ajouter : achats	210 000	580 000	779 869	174 676	335 502	424 038	1 325 371	1 178 714
À déduire : titres arrivés à échéance	(430 000)	(415 000)	(510 000)	(96 000)	(436 359)	(470 681)	(1 376 359)	(981 681)
Amortissement	-	-	2 783	844	(449)	1 278	2 334	2 122
Solde de clôture	60 000	280 000	352 172	79 520	549 873	651 179	962 045	1 010 699

Le portefeuille de placement de l'assurance maladie après la cessation de service a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeurs à revenu fixe</i>		<i>Actions</i>		<i>Total</i>	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Solde d'ouverture	86 715	74 822	151 178	114 781	237 893	189 603
À ajouter : achats	27 943	20 302	69 974	63 134	97 917	83 436
À déduire : titres arrivés à échéance	(1 992)	(520)	-	-	(1 992)	(520)
À déduire : ventes	(20 748)	(11 426)	(64 322)	(50 839)	(85 070)	(62 265)

	Valeurs à revenu fixe		Actions		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Amortissement	(263)	(195)	–	–	(263)	(195)
Juste valeur des placements comptabilisés en gains/(pertes) :						
Excédent/(déficit)	1 316	(99)	–	–	1 316	(99)
Actif net	2 846	3 831	20 844	24 102	23 690	27 933
Solde de clôture	95 817	86 715	177 674	151 178	273 491	237 893

Note 5

Contributions à recevoir et créances diverses

a) Contributions à recevoir

À la date de clôture, les contributions à recevoir, présentées nettes des dépréciations pour créances douteuses, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	208 693	201 776
Ressources non préaffectées	105	176
Ressources préaffectées	208 588	201 600
Contributions à recevoir (créances non courantes)	208 175	182 179
Ressources préaffectées	208 175	182 179
Opérations avec contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	147	520
Total	417 015	384 475

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées représentent des montants dus au cours de l'année considérée ou des années antérieures mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent à des montants qui seront encaissés au cours des années qui suivent dans le cadre principalement d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs.

La distinction entre les créances courantes et les créances non courantes repose sur la date d'exigibilité. Les créances courantes correspondent à celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes, à celles qui doivent être encaissées plus tard.

Balance chronologique

À la date de clôture, le montant des contributions à recevoir classées par ordre d'ancienneté s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées
2016 et avant	–	529	128	529
2017	142	–	155	–
2018	43	–	57	418
2019	71	1 213	165	11 657
2020	87	14 657	–	–
Contributions à recevoir au 31 décembre	343	16 399	505	12 604
Contributions à recevoir non exigibles au 31 décembre	–	406 250	–	377 822
Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)	(238)	(5 739)	(329)	(6 127)
Total	105	416 910	176	384 299

La répartition par donateur des contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et des contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées est indiquée respectivement dans le tableau A (ce tableau n'indique pas la dépréciation des créances douteuses pour les contributions à recevoir) et le tableau B.

Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)

Les dépréciations correspondant à des créances douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Dépréciation au 1^{er} janvier	(6 456)	(879)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(353)	(5 709)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	128	132
Recouvrement ou reprise de contributions à recevoir précédemment jugées irrécouvrables	704	–
Dépréciation au 31 décembre	(5 977)	(6 456)

b) Créances diverses

À la date de clôture, les créances diverses s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Dividendes courus	83	77
Intérêts courus	3 273	6 551

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Avances versées au personnel	542	495
Montants à recevoir au titre des activités d'achat	964	5
Montants de la taxe sur la valeur ajoutée ou des taxes à la vente pouvant être recouverts	5 369	3 993
Sommes à recouvrer auprès des partenaires de réalisation	3 580	5 887
Créances accessoires	9 720	5 191
À déduire : dépréciation des créances diverses douteuses	(1 481)	(1 311)
Total des créances diverses	22 050	20 888

Les dépréciations correspondant aux créances diverses douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Dépréciation au 1^{er} janvier	(1 311)	(1 277)
Créances diverses dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(338)	(225)
Créances diverses comptabilisées en pertes	57	54
Recouvrement ou reprise de créances diverses précédemment jugées irrécouvrables	111	137
Dépréciation au 31 décembre	(1 481)	(1 311)

Note 6

a) Avances de fonctionnement

À la date de clôture, les avances de fonctionnement non régularisées, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Gouvernements	5 317	2 919
Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales	5 476	2 317
Entités des Nations Unies	7 506	1 537
À déduire : dépréciation correspondant aux avances de fonctionnement douteuses	(541)	(493)
Total	17 758	6 280

Les dépréciations correspondant aux avances de fonctionnement douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Dépréciation au 1^{er} janvier	(493)	(646)
Avances dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(50)	(27)
Avances comptabilisées en pertes	1	68
Recouvrement ou reprise d'avances précédemment jugées irrécouvrables	1	112
Dépréciation au 31 décembre	(541)	(493)

b) Paiements anticipés et autres éléments d'actif

À la date de clôture, les paiements anticipés et les autres éléments d'actif s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs courants		
Coûts relatifs aux programmes comptabilisés d'avance	1 552	1 198
Indemnités pour frais d'études non amorties	3 500	3 465
Paiements anticipés au titre des contributions au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	4 607	4 607
Autres paiements anticipés	7 006	3 530
Total des actifs courants	16 665	12 800
Actifs non courants		
Autres éléments d'actif	18	23
Total des actifs non courants	18	23
Total des paiements anticipés et des autres éléments d'actif	16 683	12 823

Note 7**Stocks**

Les stocks détenus par le FNUAP à la date de clôture sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes :	86 598	67 615
Produits en transit	54 859	38 010
Produits en stock	31 739	29 605
Stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles	5 658	2 742
Provision pour pertes de stocks	-	(90)
Total	92 256	70 267

Le montant des stocks a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Stocks détenus au 1^{er} janvier	70 267	50 827
Entrées	262 242	180 053
Stocks distribués	(239 822)	(160 141)
Ajustement et dépréciation des stocks	(431)	(472)
Stocks détenus au 31 décembre	92 256	70 267

Note 8 Immobilisations corporelles

Les variations et les soldes des immobilisations corporelles (ou actifs immobilisés) sont présentés ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Terrains		Bâtiments		Mobilier et agencements		Matériel informatique et matériel de communication		Véhicules		Améliorations locatives		Immobilisations en cours pas encore utilisables		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Coût																
Au 1 ^{er} janvier	227	227	13 417	12 463	4 933	4 864	20 291	19 826	32 972	32 623	8 140	8 292	2 003	2 156	81 983	80 451
Entrées	–	–	80	–	217	493	2 587	2 366	2 720	3 063	496	497	1 482	1 253	7 582	7 672
Cessions	–	–	–	(34)	(432)	(418)	(1 382)	(1 986)	(1 523)	(2 952)	(43)	(588)	–	–	(3 380)	(5 978)
Dépréciation	–	–	–	–	–	–	–	–	(27)	(1)	–	–	–	–	(27)	(1)
Ajustements/reclassements	–	–	(5)	988	(49)	(6)	244	85	1 442	239	204	(61)	(1 959)	(1 406)	(123)	(161)
Au 31 décembre	227	227	13 492	13 417	4 669	4 933	21 740	20 291	35 584	32 972	8 797	8 140	1 526	2 003	86 035	81 983
Cumul des amortissements																
Au 1 ^{er} janvier	–	–	3 392	2 944	3 306	3 231	13 369	12 821	22 403	21 556	5 612	5 463	–	–	48 082	46 015
Charges d'amortissement	–	–	452	417	350	387	2 262	2 260	2 866	2 927	907	707	–	–	6 837	6 698
Cessions	–	–	–	(6)	(264)	(294)	(1 250)	(1 712)	(1 432)	(2 080)	(20)	(521)	–	–	(2 966)	(4 613)
Ajustements/reclassements	–	–	–	37	–	(18)	(3)	–	–	–	–	(37)	–	–	(3)	(18)
Au 31 décembre	–	–	3 844	3 392	3 392	3 306	14 378	13 369	23 837	22 403	6 499	5 612	–	–	51 950	48 082
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	227	227	10 025	9 519	1 627	1 633	6 922	7 005	10 569	11 067	2 528	2 829	2 003	2 156	33 901	34 436
Valeur nette comptable au 31 décembre	227	227	9 648	10 025	1 277	1 627	7 362	6 922	11 747	10 569	2 298	2 528	1 526	2 003	34 085	33 901

Les immobilisations en cours qui ne sont pas encore utilisables englobent pour l'essentiel des immobilisations corporelles en transit à la date de clôture. La plupart des immobilisations corporelles en cours qui n'étaient pas encore utilisables à la fin de 2019 ont été mises en service en 2020 et sont donc présentées dans leurs rubriques respectives.

Le FNUAP occupe un bâtiment dans le cadre d'un bail commercial de location-financement. La valeur nette comptable de ce bâtiment s'élevait à 0,5 million de dollars à la fin de 2020.

La valeur des engagements non réglés pour les immobilisations corporelles achetées pour utilisation par le FNUAP et par les partenaires de réalisation au 31 décembre 2020 s'élevait à 0,5 million de dollars (contre 0,4 million de dollars en 2019). À la même date, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 29,3 millions de dollars (contre 25,5 millions de dollars en 2019).

Note 9 Immobilisations incorporelles

Les variations et les soldes des immobilisations incorporelles sont présentés ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Logiciels acquis à l'extérieur		Logiciels développés en interne		Immobilisations incorporelles en cours		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Coût								
Au 1 ^{er} janvier	642	689	857	857	724	980	2 223	2 526
Entrées	142	6	331	–	1 245	319	1 718	325
Cessions	(38)	(53)	–	–	–	–	(38)	(53)
Dépréciation	–	–	–	–	–	(575)	–	(575)
Ajustements/reclassements	–	–	77	–	(77)	–	–	–
Au 31 décembre	746	642	1 265	857	1 892	724	3 903	2 223
Cumul des amortissements								
Au 1 ^{er} janvier	632	655	673	489	–	–	1 305	1 144
Dotation aux amortissements	33	19	191	184	–	–	224	203
Cessions	(38)	(42)	–	–	–	–	(38)	(42)
Au 31 décembre	627	632	864	673	–	–	1 491	1 305
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	10	34	184	368	724	980	918	1 382
Valeur nette comptable au 31 décembre	119	10	401	184	1 892	724	2 412	918

Outre les immobilisations incorporelles reconnues, le FNUAP utilise d'autres biens incorporels sous son contrôle qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation de la norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) et à ses conventions comptables. Ces biens comprennent : a) la plateforme d'informatique

décisionnelle et analytique utilisée pour analyser des données relatives aux finances, aux programmes et à la gestion et pour établir des rapports sur ces sujets ; b) la plateforme de collaboration et de messagerie donnant accès à diverses applications telles que le courrier électronique, le calendrier, le stockage des fichiers et d'autres fonctions ; c) le système informatisé de gestion des documents. Le FNUAP cessera d'utiliser ces biens lorsque les projets de modernisation des systèmes informatiques et des systèmes de communication concernés auront été achevés.

Le Fonds s'attache actuellement à mettre en service un progiciel de gestion intégré et un progiciel de gestion de la relation client qui seront exploités dans le cloud. Les frais qu'il a engagés en 2020 dans le cadre de ces initiatives comprenaient des frais de développement d'un montant de 0,6 million de dollars, qui ont été inscrits à l'actif, à la rubrique « Immobilisations incorporelles en cours », et d'autres frais d'un montant de 6,4 millions de dollars qui, ne répondant pas aux critères d'immobilisation, ont été passés en charges au cours de l'année (contre 2,8 millions de dollars en 2019). Des frais de recherche d'un montant de 0,1 million de dollars liés à d'autres projets ont également été comptabilisés en charges en 2020 (contre 0,3 million de dollars en 2019).

Au 31 décembre 2020, le FNUAP n'avait aucun engagement significatif lié à l'achat d'immobilisations incorporelles. Le coût des immobilisations incorporelles intégralement amorties qui étaient encore utilisées à la fin de 2020 s'élevait à 1,5 million de dollars (contre 0,62 million de dollars en 2019) et correspondait principalement au coût de la licence d'un ensemble d'applications de bureautique et d'applications développées en interne.

Note 10

Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer à la date de clôture s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Dettes	23 483	20 361
Charges à payer	30 879	26 217
Avances reçues au titre des activités d'achat	17 933	32 729
Solde créditeur interfonds dû à des entités des Nations Unies	94	6 363
Fonds détenus pour le compte de programmes conjoints	33 047	30 689
Remboursements à des partenaires de réalisation et dettes contractées en leur nom	22 282	16 291
Montants à payer pour l'achat de titres (portefeuilles de placement)	1 420	–
Remboursements aux donateurs	7 015	9 474
Total	136 153	142 124

Les fonds détenus pour le compte de programmes conjoints correspondent aux sommes reçues et administrées par le FNUAP, en sa qualité d'agent d'administration, pour les activités relatives aux programmes qui seront exécutées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu.

Les sommes à rembourser aux partenaires de réalisation et les dettes contractées en leur nom correspondent principalement aux sommes prévues pour l'exécution des

activités relatives aux programmes qui n'ont pas encore été décaissées par le FNUAP, ou aux sommes à payer pour les nouvelles avances de fonctionnement.

Note 11

Contrats de location-financement

Au 31 décembre 2020, le FNUAP avait un contrat de location-financement pour un immeuble de bureaux situé dans un pays de programme. Ayant satisfait à tous les engagements qui étaient les siens en vertu de ce contrat au cours des années antérieures, le FNUAP n'a fait aucun versement en 2020.

Note 12

Avantages du personnel

À la date de clôture, les passifs liés aux avantages du personnel se répartissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Passifs courants		
Avantages à court terme du personnel		
Congés annuels accumulés	33 113	25 284
Congés dans les foyers accumulés	3 681	2 731
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions) ^a	768	575
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	3 029	3 737
Assurance maladie après la cessation de service	4 111	3 588
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	22	21
Total des passifs courants	44 724	35 936
Passifs non courants		
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	32 886	30 023
Assurance maladie après la cessation de service	348 733	303 855
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	534	478
Total des passifs non courants	382 153	334 356
Total des passifs liés aux avantages du personnel	426 877	370 292

^a Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel du FNUAP comprennent les congés annuels et les congés dans les foyers, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Congés annuels accumulés

Cet élément de passif correspond au nombre de jours de congés annuels accumulés par les membres du personnel à la date de clôture, qu'ils peuvent prendre plus tard, en étant rémunérés. Constaté lorsque le service est rendu, sur la base des taux de rémunération journaliers effectifs, il n'est pas actualisé. Conscient que la pandémie de COVID-19 empêchait les membres du personnel de prendre des congés, en 2020, le FNUAP a fait passer de 82,5 à 112,5 le nombre maximal de jours de congé pouvant être accumulés par les membres du personnel au 31 décembre d'une année civile.

Congés dans les foyers accumulés

Cet élément de passif représente le montant cumulé, à la date de clôture, des frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers dont pourra se prévaloir tout(e) fonctionnaire remplissant les conditions requises, en compagnie des personnes à sa charge. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et ne fait pas l'objet d'un versement en compensation à la cessation de service. Conscient que la pandémie de COVID-19 empêchait les membres du personnel de prendre des congés, en 2020, le FNUAP a fait passer de 40 à 72 le nombre maximal de points ouvrant droit au congé dans les foyers.

Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, les fonctionnaires du FNUAP bénéficient des prestations liées au rapatriement, de l'assurance maladie après la cessation de service et des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès.

Prestations liées au rapatriement

Les agents recrutés sur le plan international qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement.

Les prestations liées au rapatriement sont considérées comme un régime à prestations définies. Cet élément de passif est comptabilisé pour tous les fonctionnaires qui remplissent les conditions minimales requises, à compter de la date d'engagement, même si les droits à prestations ne sont pas encore dévolus.

Un passif distinct est établi en fonction des montants effectivement dus aux fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions qui ont déjà quitté le FNUAP et qui n'ont pas fait valoir leurs droits à la date de clôture.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie subventionné par le FNUAP pour autant qu'ils remplissent certaines conditions, notamment avoir été affiliés pendant 10 ans à un régime d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et pendant cinq ans pour ceux recrutés avant cette date.

Dénommé assurance maladie après la cessation de service, cet avantage est offert principalement dans le cadre des régimes d'assurance proposés aux États-Unis

et dans le reste du monde, qui sont administrés par l'ONU, et du régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement, administré par le PNUD.

Le régime d'assurance maladie après la cessation de service est considéré comme un régime à prestations définies. Cet élément de passif est comptabilisé pour tous les fonctionnaires qui remplissent les conditions minimales requises, à compter de la date d'engagement, même si les droits à prestations ne sont pas encore dévolus.

Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès

Conformément à l'appendice D au Règlement du personnel de l'ONU, les membres du personnel du FNUAP ont droit à des indemnités en cas de maladie, d'invalidité, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions officielles.

Figurant à la catégorie « autres avantages à long terme » et pris en compte de manière similaire à un régime à prestations définies, cet avantage n'est comptabilisé comme passif qu'en cas de survenance d'événements donnant lieu au versement d'indemnités.

Évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme

Le montant net des engagements au titre des prestations définies imputables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme du personnel est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant des engagements est estimé en actualisant les flux de trésorerie futurs nécessaires pour éteindre l'obligation, sur la base des données démographiques concernant les employés qui satisfont aux conditions minimales requises et en utilisant certaines hypothèses financières, démographiques et hypothèses de comportement, notamment les taux d'actualisation et d'évolution tendanciels du coût des soins de santé, la progression annuelle des traitements, l'augmentation des frais de voyage, les ajustements au coût de la vie, les prestations de retraite, le taux de mortalité, les projections concernant la liquidation des droits et les départs à la retraite, le taux d'adhésion au régime et la probabilité du mariage à la retraite.

Le FNUAP procède normalement à une évaluation actuarielle complète tous les deux ans. Les années où il n'est pas procédé à une évaluation, les données de l'année précédente sont réutilisées pour déterminer le montant des engagements ; les principales hypothèses sont toutefois mises à jour.

Les ressources allouées par le FNUAP au financement des engagements au titre des avantages du personnel (voir la section sur le financement ci-dessous pour plus d'informations) ne sont pas considérées comme des actifs d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), car les fonds ne sont pas placés dans une fiducie juridiquement distincte du FNUAP, qui existerait à la seule fin de verser ou de financer des prestations dues au personnel. Par conséquent, la valeur des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel est égale à la valeur actualisée des engagements au titre des prestations définies y afférents.

Évaluation actuarielle de 2020

Exposé des principales hypothèses

Les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2020 ont été calculés sur la base des données démographiques de l'année précédente et de la

plupart des hypothèses actuarielles. Selon cette méthode, l'évaluation a été fondée sur les données obtenues aux fins de l'évaluation de 2019, à l'exception des taux d'actualisation et d'évolution tendanciels du coût des soins de santé, qui ont été actualisés en 2020. Les engagements liés aux demandes d'indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès ont été calculés sur la base d'une évaluation complète.

Les principales hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation sont les suivantes :

(En pourcentage)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>		<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>		<i>Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès</i>	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Taux équivalent unique d'actualisation	3,13	3,61	2,12	3,02	2,42	3,22
Progression annuelle des traitements			3,47-9,27	3,47-9,27		
Augmentation des frais de voyage			2,20	2,20		
Ajustement au coût de la vie					2,00	2,20

Les taux d'actualisation ont été fixés par rapport au rendement sur le marché d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus. Les hypothèses concernant la progression annuelle des traitements et l'ajustement au coût de la vie sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Les projections concernant l'augmentation des frais de voyage sont fondées sur une hypothèse concernant le taux d'inflation à long terme des États-Unis.

Les taux d'évolution tendanciels du coût des soins de santé ci-après ont été utilisés pour évaluer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

<i>Régime</i>	2020			2019		
	<i>Taux initial (pourcentage)</i>	<i>Taux final (pourcentage)</i>	<i>Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint</i>	<i>Taux initial (pourcentage)</i>	<i>Taux final (pourcentage)</i>	<i>Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint</i>
Plans proposés aux États-Unis (hors Medicare)	5,31	3,65	14	5,44	3,85	13
Plans proposés aux États-Unis (Medicare)	5,15	3,65	14	5,26	3,85	13
Régime d'assurance dentaire proposé aux États-Unis	4,59	3,65	14	4,66	3,85	13
Plans proposés hors États-Unis (Suisse)	3,64	2,75	8	3,76	2,85	8
Plans proposés hors États-Unis (zone euro)	3,73	3,25	6	3,83	3,65	3

Le coût des prestations médicales par personne a été estimé sur la base d'informations concernant l'évolution des prestations et affiliations pendant la période 2016-2019, qui ont été communiquées par les tiers administrateurs.

Le montant estimatif des versements des participants au titre de l'assurance maladie après la cessation de service a été déduit du montant net des engagements en appliquant les ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale, à savoir :

(En pourcentage)

Régime	Par retraité(e)	Par entité
Plans proposés aux États-Unis	33,00	67,00
Régime d'assurance maladie (reste du monde)	50,00	50,00
Régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement	25,00	75,00

Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Le taux d'affiliation au régime, les probabilités de mariage à la retraite et la différence d'âge entre les époux ont été évalués sur la base des tendances observées auparavant.

Résultats de l'évaluation actuarielle de 2020

Le tableau ci-après présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie après la cessation de service (montant net)	Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	2020	2019
Au 31 décembre 2019	307 443	33 760	499	341 702	360 623
Coût des services rendus au cours de la période	13 836	2 259	50	16 145	15 250
Intérêts nets	11 034	961	2	11 997	16 403
Prestations versées	(3 889)	(1 858)	(20)	(5 767)	(5 012)
Pertes/(gains) actuariel(le)s résultant des :					
Modifications des hypothèses financières	24 249	2 785	34	27 068	(33 391)
Modifications des hypothèses démographiques	—	—	6	6	(277)
Ajustements liés à l'expérience	171	(1 992)	(15)	(1 836)	(11 894)
Au 31 décembre 2020	352 844	35 915	556	389 315	341 702

Le coût des services rendus au cours de la période relatif à l'assurance maladie après la cessation de service et aux prestations liées au rapatriement représente l'accroissement des engagements dus au titre des droits à prestations acquis par le personnel du fait des services que celui-ci a fournis pendant la période considérée. Celui relatif aux indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès tient compte du passif additionnel constitué pour la période considérée du fait du versement d'indemnités et des modifications apportées au régime d'indemnisation.

Le montant des intérêts nets tient compte de l'accroissement du passif résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations. Le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets sont comptabilisés en charges ou en produits pour l'année.

Les prestations versées recouvrent les primes d'assurance payées par le FNUAP (part de l'employeur) et les prestations liées au rapatriement et les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès versées au cours de l'année. Elles sont comptabilisées en réduction du passif. Les écarts entre les prestations effectivement versées et les estimations actuarielles sont considérés comme une réévaluation du passif net au titre des prestations définies résultant des ajustements liés à l'expérience et comptabilisés dans l'actif net.

Selon les estimations actuarielles, les prestations à verser par le FNUAP au cours de la prochaine période s'élèveront à 4,3 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service, 3,1 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement et 0,02 million de dollars pour les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès.

Les gains et pertes actuariels correspondent aux variations de la valeur actualisée du montant des engagements au titre des prestations définies dues aux ajustements liés à l'expérience (écart entre les projections établies en fonction des hypothèses actuarielles et les faits constatés) et à d'éventuels changements intervenus dans les hypothèses financières et démographiques.

Les gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en actif net. Une perte actuarielle a été enregistrée en 2020 en raison de la baisse des taux d'actualisation utilisés ; celle-ci a été compensée en partie par un gain résultant de la diminution des taux d'évolution tendanciels du coût des soins de santé et d'ajustements liés à l'expérience apportés en ce qui concerne les prestations liées au rapatriement. Les variations des gains et pertes actuariels cumulés s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service (montant net)</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2019	31 400	15 495	46 895
Période considérée	24 420	793	25 213
Au 31 décembre 2020	55 820	16 288	72 108

Les gains et pertes actuariels sur les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès sont constatés en charges ou en produits pour l'année. La perte actuarielle enregistrée en 2020 tient principalement à la diminution du taux d'actualisation utilisé.

La valeur actualisée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à la date de clôture, tant pour le montant brut que pour le montant net des versements des participants, se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Montant brut des engagements	542 736	472 901
À déduire : versements des participants	(189 892)	(165 458)
Montant net des engagements	352 844	307 443

La duration moyenne pondérée des engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2020 était de 23 ans pour l'assurance maladie après la cessation de service, de 9 ans pour les prestations liées au rapatriement et de 15 ans pour les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès (contre 23 ans, 8 ans et 16 ans respectivement en 2019).

Analyse de sensibilité

L'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel est soumise aux variations dans les hypothèses principales telles que le taux d'actualisation et le taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé. Le tableau ci-dessous montre l'incidence qu'une variation de 0,50 % du taux d'actualisation ou du taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé aurait sur le montant net du passif au titre des prestations définies et sur le coût annuel combiné des services rendus et du coût financier net (toutes les autres hypothèses restant stables).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>		<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès</i>
	<i>Passif à la date de clôture</i>	<i>Somme du coût des services rendus et du coût financier net</i>		
Taux équivalent unique d'actualisation				
Hausse de 0,50 %	(36 419)		(1 256)	(34)
Baisse de 0,50 %	42 325		1 346	37
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé				
Hausse de 0,50 %	40 858	4 163		
Baisse de 0,50 %	(35 571)	(3 545)		
Coefficient d'ajustement au coût de la vie				
Hausse de 0,50 %				26
Baisse de 0,50 %				(24)

Financement des engagements au titre des avantages du personnel

Le financement des engagements au titre des avantages du personnel en 2020 s'est chiffré à 58,5 millions de dollars (contre 49,1 millions de dollars en 2019), correspondant :

a) aux gains et produits d'un montant net de 34,2 millions de dollars (contre 39,5 millions de dollars en 2019) générés par les fonds placés pour financer les engagements au titre des avantages du personnel ;

b) aux charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des primes), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et des congés dans les foyers d'un montant de 24,3 millions de dollars (contre 9,6 millions de dollars en 2019). En 2020, le FNUAP a fait passer la part à prélever au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sur la masse salariale de 4,0 % à 8,0 %, après que le Conseil d'administration a approuvé l'examen à mi-parcours du budget, afin que les coûts annuels de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent mieux aux fonds alloués au cours de l'année.

Au 31 décembre 2020, la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres engagements au titre des avantages du personnel s'élevait à 62,4 millions de dollars (contre 64,3 millions en 2019) répartis comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Avantages du personnel</i>	<i>Engagements cumulés</i>	<i>Montant financé</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	352 844	308 468	44 376
Prestations liées au rapatriement	36 683	19 256	17 427
Congés annuels	33 113	33 113	–
Congés dans les foyers	3 681	3 681	–
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	556	(71)	627
Total	426 877	364 447	62 430

Les variations du passif actuariel sont présentées ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Augmentation/ (diminution) du passif</i>	<i>Augmentation/ (diminution) nette du financement</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>
	<i>Montant non financé</i>			<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	42 889	45 401	43 914	44 376
Prestations liées au rapatriement	20 909	2 348	5 830	17 427
Congés annuels	–	7 829	7 829	–
Congés dans les foyers	–	950	950	–
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	538	57	(32)	627
Total	64 336	56 585	58 491	62 430

Prestations de retraite

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation

intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose le FNUAP aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FNUAP, comme les autres organisations affiliées, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le FNUAP à la Caisse durant l'année financière sont constatées en charges.

En vertu des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été arrêtée au 31 décembre 2019 ; cette dernière considérera, aux fins de l'établissement des états financiers de 2020, que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2019 s'appliquent au 31 décembre 2020.

L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 144,2 % (contre 139,2 % en 2017). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 107,1 % (contre 102,7 % en 2017).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement des présents états financiers, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté soit lors de l'évaluation en cours, soit parce que la Caisse viendrait à cesser son activité, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler le déficit actuariel serait calculé au prorata des cotisations qu'elle a versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2017, 2018 et 2019) s'élevait à 7 546,92 millions de dollars, dont 110,8 millions de dollars (1,5 %) provenant du FNUAP.

Les cotisations que le FNUAP a versées à la Caisse en 2020 se sont élevées à 40,0 millions de dollars (contre 37,0 millions de dollars en 2019). Selon les estimations, les cotisations à verser en 2021 ne devraient pas différer sensiblement de ces montants.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 13

Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance

Les autres passifs courants et non courants et les produits comptabilisés d'avance à la date de clôture se répartissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Passifs courants		
Autres passifs courants	15 827	1 127
Produits comptabilisés d'avance	13 231	4 215
Passifs dérivés	157	60
Total des passifs courants	29 215	5 402
Passifs non courants		
Autres passifs non courants	–	13 106
Produits comptabilisés d'avance	3 652	3 845
Total des passifs non courants	3 652	16 951
Total des autres passifs et des produits comptabilisés d'avance	32 867	22 353

Les autres passifs courants comprennent des prêts provisoires accordés par un donateur pour l'approvisionnement en produits de santé procréative en attendant la réception des contributions affectées à cette fin. Ces prêts d'un montant de 13,5 millions de dollars ont été reclassés de la rubrique « Passifs non courants » à la rubrique « Passifs courants » en 2020, car l'accord correspondant doit prendre fin au cours des 12 prochains mois. Sont comptabilisées d'avance la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) (3,8 millions de dollars) et les contributions au titre des ressources ordinaires et autres ressources qui ont été reçues d'avance (13,1 millions de dollars).

Note 14
Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds

Les variations des réserves de ressources non préaffectées et des soldes des fonds sont présentées ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds non réservés à des fins particulières</i>		<i>Fonds réservés à des fins particulières</i>					<i>Réserves</i>			<i>2020</i>	<i>2019</i>	
	<i>Solde disponible pour les programmes</i>	<i>Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel</i>	<i>Services d'achat</i>	<i>Recouvrement excédentaire des coûts</i>	<i>Examen complet des ressources</i>	<i>Fonds pour la continuité des programmes</i>	<i>Fonds de dotation privé</i>	<i>Total des soldes des fonds</i>	<i>Réserve opérationnelle</i>	<i>Réserve destinée aux interventions humanitaires</i>	<i>Réserve au titre des bureaux et logements hors siège</i>	<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>
	<i>[Note 14 a)]</i>	<i>[Note 14 b)]</i>	<i>[Note 14 c)]</i>	<i>[Note 14 d)]</i>	<i>[Note 14 e)]</i>	<i>[Note 14 f)]</i>	<i>[Note 14 g)]</i>	<i>[Note 14 h)]</i>	<i>[Note 14 i)]</i>	<i>[Note 14 j)]</i>			
Solde au 1^{er} janvier	137 616	(64 336)	8 958	18 698	669	5 000	36 803	143 408	74 225	5 500	5 000	228 133	106 777
Excédent/(déficit) net des produits par rapport aux charges	73 729	3 429	–	–	(397)	–	(1 067)	75 694	–	–	(609)	75 085	45 566
Allocation des ressources et transferts													
Réserve opérationnelle	(9 010)	–	–	–	–	–	–	(9 010)	9 010	–	–	–	–
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	(609)	–	–	–	–	–	–	(609)	–	–	609	–	–
Autres transferts	(65)	–	(2 959)	7 468	–	–	–	4 444	–	–	–	4 444	2 258
Ajustements aux soldes des fonds													
Juste valeur des placements comptabilisés en actif net : gains	–	23 690	–	–	–	–	–	23 690	–	–	–	23 690	27 933
Engagements au titre des avantages du personnel : (pertes)/ gains actuariel(le)s	–	(25 213)	–	–	–	–	–	(25 213)	–	–	–	(25 213)	45 599
Solde au 31 décembre	201 661	(62 430)	5 999	26 166	272	5 000	35 736	212 404	83 235	5 500	5 000	306 139	228 133
Total net		139 231					73 173			93 735			

Fonds non réservés à des fins particulières

Les ressources ordinaires non réservées à des fins particulières sont constituées du solde disponible pour les programmes ainsi que du fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel.

a) Solde disponible pour les programmes

Le solde disponible pour les programmes tient compte des ressources ordinaires destinées au financement des programmes de pays, du budget institutionnel, des interventions mondiales et régionales, du fonds d'urgence et d'autres activités relatives aux programmes, conformément aux modèles d'allocation et de répartition des ressources du FNUAP.

Au 31 décembre 2020, ce solde s'élevait à 201,7 millions de dollars, dont 161,3 millions étaient disponibles pour le financement des programmes dans les années à venir, après ajustements pour prendre en considération les fonds nécessaires pour couvrir les futures dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, le passage en charges des soldes relatifs aux stocks et des avances non soldées versées au titre de l'approche sectorielle ainsi que d'autres montants soumis à restrictions internes.

Le Conseil d'administration a approuvé le financement du fonds d'urgence afin que les bureaux extérieurs du FNUAP bénéficient d'un premier financement leur permettant de lancer rapidement des activités humanitaires, en attendant que les autres ressources soient disponibles. En 2020, un montant de 10,0 millions de dollars a été affecté à ce fonds sur les ressources ordinaires, soit 3,0 millions de dollars de plus qu'en 2019. Sur ce montant, 8,1 millions de dollars ont été dépensés en 2020 (contre 6,3 millions de dollars en 2019).

b) Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel

Ce fonds tient compte de la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages du personnel à la date de clôture (voir note 12).

Fonds réservés à des fins particulières

Les fonds réservés à des fins particulières correspondent à des ressources ordinaires préaffectées en interne par la direction et ne sont donc pas disponibles pour le financement des programmes. Ils couvrent les éléments suivants :

c) Fonds destiné aux services d'achat

Le fonds destiné aux services d'achat consiste en l'excédent constitué pour couvrir le coût des activités de passation de marchés entreprises par le Service des achats du FNUAP au nom des bureaux extérieurs, des services du siège et de clients tiers. Il a été constitué par la direction afin de garantir le financement adéquat des futures activités de passation de marchés. En 2020, 4,5 millions de dollars qui devaient servir à financer les frais liés aux services d'achat, qui ont été moins élevés que prévus, ont été transférés à ce fonds, et 7,5 millions de dollars ont été prélevés du fonds pour être incorporés aux ressources ordinaires destinées au financement des programmes, comme indiqué dans la note 14 a).

d) Recouvrement excédentaire des coûts

Les sommes correspondant à un recouvrement des coûts excédentaire par rapport aux montants inscrits au budget sont versées sur un fonds distinct, dont le FNUAP se sert pour financer, entre autres, les dépenses liées à l'exécution des projets. En 2020, elles s'élevaient à 12,5 millions de dollars, dont 5,0 millions de dollars ont été transférés au solde disponible pour les programmes.

e) Examen complet des ressources

Le fonds constitué aux fins de l'examen complet des ressources a été créé en 2017 pour faciliter la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative de gestion du changement lancée par la direction du FNUAP pour optimiser l'alignement entre le plan stratégique, l'allocation des ressources et les structures organisationnelles. Sa création s'inscrit dans le droit fil d'une disposition approuvée par le Conseil d'administration (voir [DP/2017/2](#), décision [2016/10](#)) lors de l'examen à mi-parcours du budget intégré (voir [DP/FPA/2016/3](#)). En 2020, les charges afférentes aux activités menées au titre de l'examen complet des ressources se sont élevées à 0,4 million de dollars, faisant passer le solde du fonds à 0,3 million de dollars au 31 décembre 2020.

f) Fonds pour la continuité des programmes

En 2018, le FNUAP a alloué 5,0 millions de dollars à un fonds autorenouvelable destiné à préfinancer les activités relatives aux programmes de développement, avant réception des fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser dans les accords de cofinancement qu'ils ont signés à cet effet. Le solde du fonds est resté inchangé au 31 décembre 2020.

g) Fonds de dotation privé

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 35,7 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (9,8 millions de dollars) et minoré des charges admissibles cumulées depuis la création du fonds (7,8 millions de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

Réserves

Les réserves ci-après ont été créées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP ou en application de décisions du Conseil d'administration :

h) Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs et d'autres imprévus. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, son montant est fixé à 20 % des produits provenant des contributions au titre des ressources non préaffectées pour l'année (hors contribution des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et ajusté des gains ou pertes de change sur les contributions à recevoir).

En 2020, le montant de la réserve a été augmenté de 9,0 millions de dollars, afin de le faire correspondre à 20 % des produits provenant des contributions au titre des ressources ordinaires pour cette année.

i) Réserve destinée aux interventions humanitaires

La réserve destinée aux interventions humanitaires a été créée par le Conseil d'administration afin de préfinancer les activités relatives aux programmes, avant réception des fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser dans les accords qu'ils ont signés à cet effet. Tout au long de 2020, elle a permis d'assurer le préfinancement d'activités humanitaires pour un montant total de 9,8 millions de dollars, qui a été entièrement remboursé.

j) Réserve au titre des bureaux et logements hors siège

Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de financer la part revenant au FNUAP dans les frais engagés pour la construction de locaux communs. En 2020, pour couvrir les charges engagées à ce titre, un montant de 0,6 million de dollars a été prélevé sur la réserve, qui a ensuite été recreditée du même montant afin d'être ramenée à son niveau approuvé par le Conseil d'administration, soit 5,0 millions de dollars.

Note 15**Produits provenant des contributions**

Les produits provenant des contributions se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Contributions non préaffectées (relevant des ressources de base)	416 830	373 465
Total partiel	416 830	373 465
Contributions préaffectées :		
Aux activités cofinancées	785 768	938 148
Au programme des administrateurs auxiliaires	6 122	6 206
Contributions en nature	577	(613)
À déduire : remboursements à des donateurs	(6 200)	(7 863)
À déduire : dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)	388	(5 598)
Total partiel	786 655	930 280
Total	1 203 485	1 303 745

La répartition entre contributions préaffectées et contributions non préaffectées par donateur est présentée en détail dans les tableaux A et B, respectivement. Le montant des contributions préaffectées indiqué dans la présente note ne comprend pas les frais de recouvrement des coûts, d'un montant de 58,5 millions de dollars (contre 52,9 millions de dollars en 2019), qui sont présentés dans la note 16, au titre des frais de recouvrement des coûts et des commissions pour services d'appui.

Note 16**Produits divers**

Les produits divers se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Frais de recouvrement des coûts et commissions pour services d'appui	58 145	52 287	3 264	3 044	61 409	55 331
Produits des placements	23 880	29 554	2 570	4 267	26 450	33 821
(Pertes)/gains de change – contributions à recevoir	(152)	(2 055)	15 963	2 536	15 811	481
(Pertes)/gains de change – autres	(212)	3 487	1 048	1 589	836	5 076
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	6 250	6 056	–	–	6 250	6 056
Produits de la vente des stocks du FNUAP	–	–	963	2 742	963	2 742
Produits accessoires	914	1 111	796	841	1 710	1 952
Total	88 825	90 440	24 604	15 019	113 429	105 459

Les frais de recouvrement des coûts et les commissions pour services d'appui comprennent les frais indirects de recouvrement des coûts afférents aux décaissements financés au moyen de ressources préaffectées, les honoraires perçus par le FNUAP pour l'exercice des fonctions d'agent d'administration et les frais de gestion qu'il a perçus pour effectuer des services d'achat.

Le produit des placements se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Intérêts créditeurs	15 024	20 179	2 570	4 267	17 594	24 446
Dividendes perçus	2 098	2 397	–	–	2 098	2 397
Plus-value réalisée sur la vente de placements	6 758	6 978	–	–	6 758	6 978
Total	23 880	29 554	2 570	4 267	26 450	33 821

En 2020, le montant des produits et des charges au titre des accords de cession de droits d'usage sans contrepartie s'est élevé à 6,3 millions de dollars (contre 6,1 millions de dollars en 2019). Il correspond à la valeur locative annuelle de locaux comparables (dans le cadre d'un bail d'exploitation similaire) ou à la dotation aux amortissements annuelle (dans le cadre d'un contrat de location-financement similaire).

Note 17

Charges par agent de réalisation

On trouvera ci-après le montant total des charges ventilé par agent de réalisation :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Agents de réalisation :	395 741	354 605
Gouvernements	100 446	99 721
Organisations non gouvernementales	285 268	248 539
Entités des Nations Unies	10 027	6 345
FNUAP	832 362	775 598
Total	1 228 103	1 130 203

En 2020, 37,5 % des activités relatives aux programmes ont été réalisées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (contre 37,3 % en 2019). Le montant total des charges afférentes aux activités relatives aux programmes est indiqué dans le tableau D.

On trouvera ci-après le montant des charges supportées par les partenaires de réalisation du FNUAP, ventilé par catégorie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	30 001	15 772
Formation et perfectionnement des partenaires	97 680	107 684
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	88 420	72 965
Dépenses de personnel et services contractuels	162 193	139 734
Charges financières	441	324
Voyages	16 952	18 100
Charges diverses	54	26
Total	395 741	354 605

Note 18**Charges par catégorie**

On trouvera ci-après le montant total des charges, ventilé par catégorie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Dépenses de personnel</i>	2020	2019
Traitements	189 621	176 637
Cotisations de retraite	40 008	36 987
Autres charges afférentes aux avantages du personnel	91 145	90 052
Total partiel	320 774	303 676
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes		
Produits de santé procréative	213 221	146 326
Autres fournitures liées aux programmes	48 229	28 361
Total partiel	261 450	174 687

<i>Dépenses de personnel</i>	2020	2019
Formation et perfectionnement des partenaires	108 293	127 436
Total partiel	108 293	127 436
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement		
Fournitures et accessoires	34 965	22 504
Loyer, réparations et entretien	50 636	51 309
Impression, publications et médias	33 568	28 871
Transport et distribution	45 507	40 414
Autres frais de fonctionnement	55 954	53 446
Total partiel	220 630	196 544
Services contractuels et spécialisés		
Services contractuels et spécialisés assurés par des vacataires	204 647	185 551
Services contractuels et spécialisés assurés par des sociétés	59 274	56 563
Charges afférentes aux Volontaires des Nations Unies	5 971	5 505
Total partiel	269 892	247 619
Charges financières (frais bancaires principalement)	1 433	1 028
Total partiel	1 433	1 028
Voyages	29 971	64 670
Total partiel	29 971	64 670
Amortissement		
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 837	6 698
Amortissement d'immobilisations incorporelles	224	203
Total partiel	7 061	6 901
Dépréciation et reprise de pertes pour dépréciation		
Dépréciation	68	796
Total partiel	68	796
Charges diverses		
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	6 069	5 875
Transferts et moins-values découlant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles	85	601
Pertes de change – autres ^a	1 108	–
Créances douteuses et comptabilisation en pertes	723	369
Autres	546	1
Total partiel	8 531	6 846
Total	1 228 103	1 130 203

^a Les pertes de change enregistrées en 2020 correspondent à des moins-values découlant de la réévaluation de soldes de comptes en banque. En 2019, le FNUAP a enregistré des gains de change sur ces actifs, qui sont présentés dans la note 16 en tant que produits divers.

Note 19
Charges afférentes aux activités relatives aux programmes et au budget institutionnel par région et par pays ou territoire

Les charges afférentes aux activités relatives aux programmes et au budget institutionnel par pays, par région et au niveau mondial se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités relatives aux programmes			Total	
	Charges non préaffectées	Charges préaffectées	Budget institutionnel	2020	2019
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Activités par pays ou territoire					
Afrique du Sud	1 205	1 455	560	3 220	2 896
Angola	2 055	341	971	3 367	3 549
Botswana	637	357	258	1 252	1 152
Burundi	1 616	2 895	822	5 333	5 506
Comores	747	23	130	900	1 034
Érythrée	882	226	606	1 714	1 664
Eswatini	720	570	317	1 607	1 391
Éthiopie	4 226	13 219	989	18 434	19 694
Kenya	3 430	6 043	1 051	10 524	9 868
Lesotho	624	1 031	452	2 107	1 879
Madagascar	3 648	2 891	720	7 259	5 810
Malawi	2 703	17 132	886	20 721	14 586
Maurice	133	4	–	137	167
Mozambique	3 772	15 597	1 036	20 405	24 456
Namibie	1 048	908	563	2 519	1 646
Ouganda	3 426	15 122	738	19 286	16 150
République démocratique du Congo	6 107	22 302	1 121	29 530	31 801
République-Unie de Tanzanie	3 253	9 045	989	13 287	13 395
Rwanda	1 541	2 133	665	4 339	2 873
Seychelles	39	–	–	39	53
Soudan du Sud	2 926	14 878	2 078	19 882	21 670
Zambie	1 910	6 078	716	8 704	8 744
Zimbabwe	2 041	15 888	1 102	19 031	15 497
Total partiel	48 689	148 138	16 770	213 597	205 481
Activités régionales	2 995	3 544	3 909	10 448	11 752
Total	51 684	151 682	20 679	224 045	217 233
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Activités par pays ou territoire					
Bénin	1 556	3 377	727	5 660	5 974
Burkina Faso	2 831	7 992	797	11 620	15 381
Cabo Verde	523	374	250	1 147	932

	Activités relatives aux programmes			Total	
	Charges non préaffectées	Charges préaffectées	Budget institutionnel	2020	2019
Cameroun	2 669	7 711	768	11 148	12 360
Congo	1 159	1 704	788	3 651	3 471
Côte d'Ivoire	2 871	10 505	1 105	14 481	7 219
Gabon	433	551	646	1 630	1 120
Gambie	1 047	1 706	320	3 073	3 275
Ghana	2 805	5 302	1 018	9 125	7 654
Guinée	2 563	2 581	846	5 990	7 375
Guinée-Bissau	844	844	596	2 284	2 353
Guinée équatoriale	533	932	496	1 961	3 659
Libéria	1 366	6 342	907	8 615	7 301
Mali	2 934	12 127	1 109	16 170	9 043
Mauritanie	1 244	1 750	675	3 669	2 279
Niger	3 105	13 264	837	17 206	11 478
Nigéria	5 700	18 147	1 025	24 872	24 850
République centrafricaine	1 783	1 903	1 161	4 847	5 012
Sao Tomé-et-Principe	399	311	215	925	802
Sénégal	1 904	7 356	655	9 915	9 784
Sierra Leone	1 772	6 696	748	9 216	9 402
Tchad	2 519	4 378	697	7 594	6 423
Togo	1 804	1 831	732	4 367	3 330
Total partiel	44 364	117 684	17 118	179 166	160 477
Activités régionales	3 597	5 262	3 306	12 165	12 853
Total	47 961	122 946	20 424	191 331	173 330
États arabes					
Activités par pays ou territoire					
Algérie	491	38	199	728	716
Djibouti	584	905	209	1 698	1 371
Égypte	1 513	10 061	486	12 060	11 337
État de Palestine	1 218	4 386	897	6 501	6 523
Iraq	2 021	20 755	1 286	24 062	20 749
Jordanie	868	10 344	146	11 358	12 377
Liban	535	5 385	541	6 461	4 062
Libye	1 026	3 336	635	4 997	4 373
Maroc	1 172	1 848	595	3 615	2 268
Oman	79	1 157	388	1 624	1 452
République arabe syrienne	1 720	31 258	1 184	34 162	35 003
Somalie	2 699	17 964	1 164	21 827	25 667
Soudan	3 246	16 778	1 324	21 348	13 229
Tunisie	618	638	90	1 346	1 124
Yémen	2 882	68 804	788	72 474	63 054
Total partiel	20 672	193 657	9 932	224 261	203 305

	Activités relatives aux programmes			Total	
	Charges non préaffectées	Charges préaffectées	Budget institutionnel	2020	2019
Activités régionales	2 875	1 774	3 131	7 780	8 341
Total	23 547	195 431	13 063	232 041	211 646
Asie et Pacifique					
Activités par pays ou territoire					
Afghanistan	3 604	9 362	1 641	14 607	13 736
Bangladesh	4 401	32 794	967	38 162	34 229
Bhoutan	717	253	74	1 044	616
Cambodge	1 731	580	543	2 854	2 392
Chine	1 936	521	1 118	3 575	3 066
Îles du Pacifique (multipays) ^a	2 365	7 073	971	10 409	8 867
Inde	5 833	2 294	599	8 726	7 570
Indonésie	2 651	3 913	641	7 205	8 430
Iran (République islamique d')	891	312	662	1 865	1 813
Malaisie	264	605	–	869	559
Maldives	328	95	106	529	423
Mongolie	710	1 995	518	3 223	4 444
Myanmar	2 570	9 992	898	13 460	12 580
Népal	2 634	5 837	805	9 276	8 340
Pakistan	4 791	5 277	960	11 028	10 418
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 192	2 037	934	4 163	4 917
Philippines	4 267	3 455	651	8 373	5 236
République démocratique populaire lao	1 279	1 671	832	3 782	2 994
République populaire démocratique de Corée	649	383	426	1 458	1 948
Sri Lanka	1 021	641	428	2 090	1 694
Thaïlande	750	70	421	1 241	1 192
Timor-Leste	1 131	680	720	2 531	2 326
Viet Nam	2 740	1 909	672	5 321	3 629
Total partiel	48 455	91 749	15 587	155 791	141 419
Activités régionales	4 380	3 020	4 409	11 809	11 534
Total	52 835	94 769	19 996	167 600	152 953
Amérique latine et Caraïbes					
Activités par pays ou territoire					
Argentine	216	633	–	849	701
Bolivie (État plurinational de)	1 091	2 534	652	4 277	4 649
Brésil	1 812	991	691	3 494	3 752
Caraïbes (multipays) ^b	2 279	1 292	929	4 500	3 266
Chili	156	–	–	156	151
Colombie	1 620	1 868	555	4 043	3 123
Costa Rica	576	155	155	886	877

	Activités relatives aux programmes			Total	
	Charges non préaffectées	Charges préaffectées	Budget institutionnel	2020	2019
Cuba	582	143	304	1 029	1 004
El Salvador	997	2 551	477	4 025	2 481
Équateur	1 101	741	511	2 353	2 054
Guatemala	1 733	2 097	635	4 465	8 807
Haïti	1 741	10 364	1 195	13 300	9 801
Honduras	1 214	2 856	715	4 785	5 869
Mexique	1 304	2 407	611	4 322	4 195
Nicaragua	1 123	298	590	2 011	1 600
Panama	795	238	202	1 235	933
Paraguay	919	162	273	1 354	1 796
Pérou	1 870	699	713	3 282	2 742
République dominicaine	817	371	240	1 428	1 255
Uruguay	698	288	336	1 322	1 622
Venezuela (République bolivarienne du)	1 015	2 978	420	4 413	2 550
Total partiel	23 659	33 666	10 204	67 529	63 228
Activités régionales	3 807	1 719	3 511	9 037	8 333
Total	27 466	35 385	13 715	76 566	71 561
Europe de l'Est et Asie centrale					
Activités par pays ou territoire					
Albanie	773	511	176	1 460	1 225
Arménie	792	756	163	1 711	897
Azerbaïdjan	756	229	247	1 232	970
Bélarus	487	423	123	1 033	851
Bosnie-Herzégovine	811	1 018	529	2 358	1 478
Géorgie	792	652	167	1 611	1 299
Kazakhstan	606	847	504	1 957	1 378
Kirghizistan	875	1 515	156	2 546	2 360
Kosovo	759	80	161	1 000	796
Macédoine du Nord	293	99	113	505	482
Ouzbékistan	817	549	514	1 880	1 502
République de Moldova	863	1 470	569	2 902	1 995
Serbie	552	24	114	690	619
Tadjikistan	1 120	1 262	102	2 484	1 583
Turkménistan	563	515	264	1 342	869
Turquie	1 945	31 363	518	33 826	27 087
Ukraine	1 180	3 184	606	4 970	5 130
Total partiel	13 984	44 497	5 026	63 507	50 521
Activités régionales	3 192	1 123	2 628	6 943	6 756
Total	17 176	45 620	7 654	70 450	57 277

	Activités relatives aux programmes			Total	
	Charges non préaffectées	Charges préaffectées	Budget institutionnel	2020	2019
Programme mondial et autres activités menées à partir du siège	16 706	144 756	82 157	243 619	216 387
Total	237 375	790 589	177 688	1 205 652	1 100 387

^a Le programme multipays des Îles du Pacifique met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

^b Le programme multipays des Caraïbes anglophones et néerlandophones met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises [Aruba, Curaçao et Saint-Martin (partie néerlandaise)], Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Les dépenses des services centraux, d'un montant de 22,5 millions de dollars, n'apparaissent pas dans ce tableau, parce que du fait de leur nature, elles ne peuvent pas être affectées à une région ou à un pays donné. Le tableau D donne la répartition par catégorie des charges afférentes à l'ensemble des activités relatives aux programmes et au budget institutionnel.

Note 20

Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Au 31 décembre 2020, le FNUAP n'avait aucune provision d'un montant significatif.

Les actifs éventuels comprennent les contributions relevant d'accords conclus avec des donateurs qui ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation des produits à la date de clôture. Au 31 décembre 2020, leur montant s'élevait à 826,8 millions de dollars (contre 411,1 millions de dollars en 2019), dont 615,9 millions portaient sur des ressources préaffectées (contre 130,1 millions de dollars en 2019). Ces contributions seront inscrites dans les comptes des exercices au cours desquels il sera satisfait aux critères de comptabilisation des produits.

Les actifs éventuels comprennent un montant de 452,2 millions de dollars au titre des contributions préaffectées que s'était engagé à verser un des principaux donateurs du FNUAP, qui a fait part en 2021 de sa décision de réduire les financements qu'il versait à ce dernier. Pour plus de précisions, on se reportera à la note 22.

Au 31 décembre 2020, le FNUAP n'avait qu'un nombre limité de passifs éventuels qui correspondaient à des contentieux juridiques ou administratifs en cours. Toujours au 31 décembre 2020, le montant total des décaissements potentiels à ce titre était estimé à 2,1 millions de dollars (contre 3,0 millions de dollars en 2019). L'issue de ces litiges, et par conséquent, l'obligation de procéder à ces décaissements, ainsi que la date à laquelle ils pourraient être dus, étant incertaines, aucun élément de passif ou provision n'a été constaté à ce titre à la date de clôture. Le FNUAP ne s'attend pas à ce que l'issue finale de l'un quelconque des litiges auxquels il est partie ait une incidence négative notable sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

Note 21
Information concernant les parties liées

Les opérations concernant les principaux dirigeants du FNUAP se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Principaux dirigeants</i>				
	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Traitement et indemnité de poste</i>	<i>Autres prestations</i>	<i>Pensions et assurance maladie</i>	<i>Montant total de la rémunération</i>
2020	24	4 847	1 482	1 023	7 352
2019	23	4 816	981	1 031	6 828

Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants comprend le montant des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition et la cotisation de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et ont également droit, au même titre que les autres fonctionnaires, à des avantages postérieurs à l'emploi. Au 31 décembre 2020, la valeur actuelle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement des principaux dirigeants se chiffrait, selon les estimations, à 8,6 millions de dollars (contre 7,6 millions de dollars en 2019).

Conformément au Règlement du personnel de l'ONU, les principaux dirigeants ou leurs proches n'ont pas bénéficié de prêts ou d'avances auxquels les autres fonctionnaires ne pouvaient pas prétendre.

Note 22
Événements postérieurs à la date de clôture

La date de clôture du FNUAP est le 31 décembre 2020. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds, la Directrice exécutive a signé les présents états financiers et les a présentés au Comité des commissaires aux comptes le 30 avril 2021.

Il a été tenu compte de l'incidence que la pandémie de COVID-19 a eue sur les actifs, les passifs, les produits et les charges du FNUAP au cours de la période considérée et à la date de clôture. Si les conséquences de la pandémie ne peuvent être mesurées ou évaluées de manière fiable pour les exercices à venir, l'instabilité potentielle des marchés financiers et des taux de change des monnaies dans lesquelles sont versées les principales contributions, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la baisse des ressources allouées par les principaux donateurs en matière de développement et d'aide humanitaire ou la réorientation de leurs priorités pourraient avoir une incidence considérable sur les produits futurs du FNUAP et sur la valeur de ses actifs et passifs financiers.

En 2021, un des principaux gouvernements donateurs a annoncé qu'il réduirait les contributions préaffectées et non préaffectées qu'il versait au FNUAP compte tenu de la diminution du montant qu'il consacrait à l'aide au développement et de la réorientation de ses priorités en matière d'assistance. En 2020, le montant des contributions préaffectées et non préaffectées reçues de ce donateur s'élevait à 26,4 millions et 111,5 millions de dollars, respectivement. Au 31 décembre 2020, ce

donateur s'était engagé à verser un montant de 452,2 millions de dollars sur plusieurs années au titre des contributions préaffectées. Cette annonce de contribution ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation des produits à la date de clôture, elle est considérée comme un actif éventuel, dont il est rendu compte dans la note 20.

À la date de la signature des états financiers, le FNUAP n'était pas encore en mesure de déterminer l'incidence des coupes ainsi opérées sur les différents programmes et fonctions financés au moyen des ressources fournies par ce donateur.

Cette baisse des financements aura également une incidence significative sur le recouvrement des contributions à recevoir de ce donateur, qui, au 31 décembre 2020, s'élevaient à 97,8 millions de dollars, dont 68,1 millions destinés au programme Partenariat UNFPA Supplies. À la date de la signature des états financiers, le FNUAP n'était pas en mesure d'évaluer la part des contributions à recevoir qui ne serait pas recouvrée. Ce montant ne sera connu que plus tard, à l'issue des consultations qui se tiendront entre le FNUAP, le donateur et les parties à un accord au titre duquel un crédit-relais et des garanties sous forme de trésorerie ou d'équivalents ont été octroyés pour compenser le montant susmentionné de 68,1 millions de dollars destiné au programme Partenariat UNFPA Supplies.

Le FNUAP continuera de suivre l'évolution de la situation et ses répercussions, et il adaptera les activités programmatiques et opérationnelles en cours qui sont financées au moyen des ressources fournies par ce donateur dès que des informations complémentaires seront disponibles.

La reprise des versements effectués par un autre État membre qui n'avait plus contribué aux ressources du FNUAP depuis 2017 et qui s'est engagé à lui verser 30,8 millions de dollars en 2021 au titre des contributions non préaffectées pourrait compenser partiellement la diminution dont il est question plus haut.

Le FNUAP poursuit sa gestion active de ces risques et de tous ceux auxquels il est également exposé, et il n'a aucune raison de croire qu'il puisse être amené à interrompre ses activités.

Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun autre événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur ces états.

Note 23

Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs inscrits dans les états financiers

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant effectif des charges supportées en 2020, présentés suivant des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif résultent d'éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives concernant les contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires et le montant des soldes des fonds de l'année antérieure pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires sont dus à la sous-utilisation de ressources allouées en interne.

On trouvera ci-après le rapprochement entre le montant des charges effectives pour l'année 2020 présenté dans l'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2020) et celui qui est présenté dans l'état IV (État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2020). Les écarts sont essentiellement dus aux différences dans la

méthode de calcul, d'une part, et dans les entités prises en compte, de l'autre. Les différences dans la méthode de calcul correspondent à des variations entre les conventions comptables utilisées pour établir le budget et pour présenter l'information financière. Les différences concernant les entités prises en compte correspondent à l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne relèvent pas du budget approuvé.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonctionnement	Activités d'investissement	Activités de financement	Total
Total des charges effectives sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V)	(417 292)	(4 914)	–	(422 206)
Différences liées à la méthode de calcul	15 784	268	–	16 052
Différences relatives aux entités prises en compte	429 460	63 857	–	493 317
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	27 952	59 211	–	87 163

On trouvera ci-après le rapprochement entre l'excédent ou le déficit effectif calculé selon des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget (comptabilité de caisse modifiée) et selon les conventions applicables aux états financiers (comptabilité d'exercice intégrale). En ce qui concerne les produits, le budget est établi à partir de projections des contributions, d'estimations des ressources inutilisées reportées de l'année antérieure et de la part de la réserve opérationnelle débloquée ou constituée pendant l'année considérée, tandis que les produits sont comptabilisés dans les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. S'agissant des charges, la différence tient principalement au traitement des immobilisations corporelles et des stocks.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Excédent net effectif calculé sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V)	34 022
Écart entre le montant total des produits selon la comptabilité d'exercice et le montant définitif des crédits budgétaires alloués	16 080
Écart entre les charges calculées aux fins du budget et celles calculées selon la comptabilité d'exercice	7 142
Excédent net effectif calculé selon les conventions applicables aux états financiers pour les activités relevant du champ d'application du budget	57 244

Note 24

Information sectorielle

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Celui-ci présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : les ressources non préaffectées et les ressources préaffectées.

a) Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2020

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certaines dettes (à savoir les comptes interfonds) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits et les charges afférents à ces éléments communs sont attribués aux secteurs concernés dans le cours normal des opérations. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont attribués en fonction des soldes respectifs des secteurs, tandis que les dettes et les engagements au titre des avantages du personnel le sont au prorata du nombre respectif de postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Actif						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 078	63 910	169 168	125 571	278 246	189 481
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	237 223	225 515	367 908	443 102	605 131	668 617
Contributions à recevoir	105	176	208 735	202 120	208 840	202 296
Créances diverses	14 556	5 946	7 494	14 942	22 050	20 888
Avances de fonctionnement	1 974	928	15 784	5 352	17 758	6 280
Paiements anticipés et autres actifs	10 803	9 120	5 862	3 680	16 665	12 800
Stocks	7 500	1 673	84 756	68 594	92 256	70 267
Total	381 239	307 268	859 707	863 361	1 240 946	1 170 629
Actifs non courants						
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	247 131	195 617	383 274	384 358	630 405	579 975
Contributions à recevoir	–	–	208 175	182 179	208 175	182 179
Autres actifs non courants	18	23	–	–	18	23
Immobilisations corporelles	29 788	29 592	4 297	4 309	34 085	33 901
Immobilisations incorporelles	2 412	918	–	–	2 412	918
Total	279 349	226 150	595 746	570 846	875 095	796 996
Total de l'actif	660 588	533 418	1 455 453	1 434 207	2 116 041	1 967 625
Passif						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	25 271	19 516	110 882	122 608	136 153	142 124
Avantages du personnel	33 275	27 240	11 449	8 696	44 724	35 936
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	7 929	1 243	21 286	4 159	29 215	5 402
Total	66 475	47 999	143 617	135 463	210 092	183 462

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Passifs non courants						
Avantages du personnel	284 322	253 441	97 831	80 915	382 153	334 356
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	3 652	3 845	–	13 106	3 652	16 951
Total	287 974	257 286	97 831	94 021	385 805	351 307
Total du passif	354 449	305 285	241 448	229 484	595 897	534 769
Actif net	306 139	228 133	1 214 005	1 204 723	1 520 144	1 432 856
Réserves et soldes des fonds						
Réserves						
Réserve opérationnelle	83 235	74 225	–	–	83 235	74 225
Réserve destinée aux interventions humanitaires	5 500	5 500	–	–	5 500	5 500
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5 000	5 000	–	–	5 000	5 000
Total des réserves	93 735	84 725	–	–	93 735	84 725
Soldes des fonds						
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	73 173	70 128	–	–	73 173	70 128
Soldes des fonds préaffectés ou non et non réservés à des fins particulières						
Ressources non préaffectées	139 231	73 280	–	–	139 231	73 280
Ressources préaffectées	–	–	1 214 005	1 204 723	1 214 005	1 204 723
Total des soldes des fonds	212 404	143 408	1 214 005	1 204 723	1 426 409	1 348 131
Total des réserves et des soldes des fonds	306 139	228 133	1 214 005	1 204 723	1 520 144	1 432 856

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au moyen de ressources non préaffectées et préaffectées se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	2020	2019 ^a	2020	2019	2020	2019 ^a
Immobilisations corporelles	5 294	4 654	2 288	3 018	7 582	7 672
Immobilisations incorporelles	1 718	325	–	–	1 718	325
Total	7 012	4 979	2 288	3 018	9 300	7 997

^a Y compris un ajustement de 0,336 million de dollars apporté au montant des acquisitions d'immobilisations corporelles présenté dans les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019.

b) Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources non préaffectées		Ressources préaffectées		Changements ^a		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits provenant des contributions								
Contributions non préaffectées	416 830	373 465	–	–	–	–	416 830	373 465
Total partiel	416 830	373 465	–	–	–	–	416 830	373 465
Contributions préaffectées	–	–	850 945	996 660	(58 478)	(52 919)	792 467	943 741
À déduire : remboursements à des donateurs	–	–	(6 200)	(7 863)	–	–	(6 200)	(7 863)
À déduire : dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)	–	–	388	(5 598)	–	–	388	(5 598)
Total partiel	–	–	845 133	983 199	(58 478)	(52 919)	786 655	930 280
Total des produits provenant des contributions	416 830	373 465	845 133	983 199	(58 478)	(52 919)	1 203 485	1 303 745
Produits divers	88 825	90 440	24 604	15 019	–	–	113 429	105 459
Total des produits	505 655	463 905	869 737	998 218	(58 478)	(52 919)	1 316 914	1 409 204
Charges								
Dépenses de personnel	229 848	230 200	90 926	73 476	–	–	320 774	303 676
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	24 918	4 396	236 532	170 291	–	–	261 450	174 687
Formation et perfectionnement des partenaires	17 895	23 526	90 398	103 910	–	–	108 293	127 436
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	74 457	71 317	204 651	178 146	(58 478)	(52 919)	220 630	196 544
Services contractuels et spécialisés	61 317	52 100	208 575	195 519	–	–	269 892	247 619
Charges financières	576	281	857	747	–	–	1 433	1 028
Voyages	8 309	25 253	21 662	39 417	–	–	29 971	64 670
Amortissement	6 349	6 246	712	655	–	–	7 061	6 901
Dépréciation	30	499	38	297	–	–	68	796
Charges diverses	6 871	4 521	1 660	2 325	–	–	8 531	6 846
Total des charges	430 570	418 339	856 011	764 783	(58 478)	(52 919)	1 228 103	1 130 203
Excédent pour l'année	75 085	45 566	13 726	233 435	–	–	88 811	279 001

^a Le mode de présentation retenu rend compte des résultats bruts de chaque secteur ; la colonne Changements est donc nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations intersectorielles. Le montant de 58,5 millions de dollars indiqué dans la colonne Changements correspond aux frais de recouvrement des coûts.

Note 25
Gestion du risque financier

Évaluation

Actifs financiers

À la date de clôture, les actifs financiers du FNUAP, classés selon les normes IPSAS, se répartissaient de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

2020	Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Prêts et créances	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	228 851	10 141	–	39 254	278 246
Placements	962 045	273 491	–	–	1 235 536
Contributions à recevoir	–	–	–	417 015	417 015
Créances diverses	–	–	–	22 068	22 068
Total des actifs financiers	1 190 896	283 632	–	478 337	1 952 865

(En milliers de dollars des États-Unis)

2019	Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Prêts et créances	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	151 553	10 532	–	27 396	189 481
Placements	1 010 699	237 893	–	–	1 248 592
Contributions à recevoir	–	–	–	384 475	384 475
Créances diverses	–	–	–	20 911	20 911
Total des actifs financiers	1 162 252	248 425	–	432 782	1 843 459

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. À la date de clôture, la valeur marchande de ces actifs dépassait leur valeur comptable de 8,2 millions de dollars (contre 4,1 millions de dollars en 2019).

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. La norme IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir) définit trois niveaux de juste valeur en fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, le niveau 1 correspondant à l'utilisation des données les plus fiables (cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques) et le niveau 3, à l'utilisation des données les moins fiables (données ne reposant pas sur des cours observables). La juste valeur des placements du FNUAP est du niveau 1.

À la date de clôture, le FNUAP ne détenait pas d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (2019 : néant).

La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Passifs financiers

À la date de clôture, les passifs financiers du FNUAP, classés selon les normes IPSAS, se répartissaient de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

2020	<i>Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Autres passifs financiers</i>	<i>Total</i>
Dettes et charges à payer	–	136 153	136 153
Autres éléments de passif (courants et non courants)	157	15 827	15 984
Total des passifs financiers	157	151 980	152 137

(En milliers de dollars des États-Unis)

2019	<i>Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Autres passifs financiers</i>	<i>Total</i>
Dettes et charges à payer	–	142 124	142 124
Autres éléments de passif (courants et non courants)	60	14 233	14 293
Total des passifs financiers	60	156 357	156 417

À la date de clôture, le FNUAP avait 0,2 million de dollars de passifs financiers classés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (contre 0,1 million de dollars en 2019), qui provenaient des contrats de change des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Les pertes de change, réalisées ou non, qui ont été occasionnées par ces contrats durant l'année et dont le montant net s'élève à 1,4 million de dollars (contre 0,7 million de dollars en 2019) ont été portées en produits.

Les passifs financiers, d'un montant de 152,0 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 156,4 millions en 2019), ont été classés dans la catégorie Autres passifs financiers et comptabilisés à leur valeur nominale au lieu de leur valeur actualisée étant donné que la majorité d'entre eux arrivera à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Exposition aux risques

Le FNUAP est exposé à différents types de risques financiers, notamment :

- a) Le risque de crédit : le risque de subir des pertes financières si des tiers ne s'acquittent pas de leurs obligations financières ou contractuelles ;
- b) Le risque de liquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles ;
- c) Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Analyse du risque de crédit

Le risque de crédit est essentiellement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements et aux contributions à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers.

Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées dans les directives pour la gestion des placements du fonds de roulement et des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie, en prévoyant des exigences minimales de solvabilité et en fixant des limites par type d'émission et d'instrument financier. Les directives prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements du fonds de roulement (77,9 % du total des placements) se limitent à des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, S&P Global Ratings et Fitch). À la date de clôture, les placements financiers du FNUAP concernaient des titres de première qualité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (présenté selon les critères de notation de S&P Global Ratings) :

Portefeuille du fonds de roulement : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2020	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	Total
Obligations	352 227	104 839	24 447	50 574	17 786	—	—	549 873
Dépôts à terme	—	—	—	10 000	25 000	—	25 000	60 000
Effets de commerce	147 347	64 948	114 892	24 985	—	—	—	352 172
Total	499 574	169 787	139 339	85 559	42 786	—	25 000	962 045

(En milliers de dollars des États-Unis)

2019	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	Total
Obligations	326 981	88 649	49 579	90 474	95 496	—	—	651 179
Dépôts à terme	—	—	—	215 000	40 000	—	25 000	280 000
Effets de commerce	54 520	—	—	—	25 000	—	—	79 520
Total	381 501	88 649	49 579	305 474	160 496	—	25 000	1 010 699

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de services : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2020	AAA	AA+	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	BBB-	Bons du Trésor américain	Pas de note	Total
Valeurs à revenu fixe	3 642	635	1 787	1 181	985	969	2 497	2 132	–	11 698	70 291	95 817
Total	3 642	635	1 787	1 181	985	969	2 497	2 132	–	11 698	70 291	95 817

(En milliers de dollars des États-Unis)

2019	AAA	AA+	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	BBB-	Bons du Trésor américain	Pas de note	Total
Valeurs à revenu fixe	876	616	1 944	1 830	294	1 311	1 036	2 080	–	10 898	65 830	86 715
Total	876	616	1 944	1 830	294	1 311	1 036	2 080	–	10 898	65 830	86 715

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Sur les 70,3 millions de dollars de valeurs à revenu fixe détenues au 31 décembre 2020 et non notées par S&P Global Ratings (contre 65,8 millions de dollars en 2019), des instruments évalués à 9,6 millions de dollars (contre 10,8 millions de dollars en 2019) ont été notés par Moody's de Aaa à Aa3. Les valeurs restantes représentent principalement des placements dans des fonds indiciels cotés et des fonds communs ; ces fonds sont composés de diverses valeurs qui peuvent être notées séparément, mais l'ensemble n'est pas noté.

Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment des entités des Nations Unies qui présentent généralement un risque de défaillance très faible. Le risque de crédit auquel est exposé le FNUAP au titre des contributions non acquittées est encore atténué par le fait que les activités relatives aux programmes ne sont lancées qu'une fois les fonds reçus. La méthode suivie par le FNUAP pour évaluer la recouvrabilité des contributions non acquittées est décrite à la note 2. On trouvera une analyse des contributions non acquittées au 31 décembre 2020, par année, et de la variation du compte de dépréciation pour créances douteuses à la note 5 a).

Analyse du risque de liquidité

Le FNUAP utilise les placements du portefeuille du fonds de roulement pour couvrir ses besoins de trésorerie courants. Le PNUD prend les décisions relatives aux placements en tenant dûment compte des besoins de trésorerie du FNUAP et échelonne les échéances en fonction du calendrier des futures dépenses de trésorerie. Le FNUAP prend donc une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure que ceux-ci deviennent exigibles, comme le montre le tableau suivant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	Pourcentage	31 décembre 2019	Pourcentage
Équivalents de trésorerie	228 851	19	151 553	13
Total partiel	228 851	19	151 553	13
Placements à court terme	602 097	51	665 816	57
Placements à long terme	359 948	30	344 883	30
Total partiel	962 045	81	1 010 699	87
Total des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 190 896	100	1 162 252	100

Analyse du risque de marché

Le risque de marché est le risque de subir des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux d'intérêt, des taux de change et des cours.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend des effets que les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts.

Les titres du portefeuille du fonds de roulement du FNUAP (77,9 % du total des placements), qui sont des titres détenus jusqu'à échéance, ne sont pas évalués au cours du marché, et leur valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt (2019 : 80,9 %).

Les placements du FNUAP au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (22,1 % du total des placements), qui sont des titres disponibles à la vente, sont comptabilisés à leur juste valeur (2019 : 19,1 %). Au 31 décembre 2020, ces placements comprenaient des instruments porteurs d'intérêts évalués à 95,8 millions de dollars (7,8 % du total des placements), ce qui représente un risque de taux d'intérêt (2019 : 86,7 millions de dollars, soit 6,9 % du total des placements). Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité aux taux d'intérêt de ces placements, compte tenu de leur échéance.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Variation	2020		2019	
	Actif net	Excédent/déficit ^a	Actif net	Excédent/déficit ^a
Hausse de 100 points de base	(2 259)	–	(1 648)	–
Baisse de 50 points de base	1 129	–	824	–

^a Les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étant des titres disponibles à la vente, les variations de leur juste valeur sont constatées dans l'actif net, et les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

Au 31 décembre 2020, le FNUAP détenait 24,9 millions de dollars de titres à revenu fixe à taux variable libellés en dollars des États-Unis (contre 74,9 millions de

dollars en 2019), dans le cadre du portefeuille du fonds de roulement, tous classés comme actifs courants. Le coupon de ces titres est variable et est périodiquement rajusté au taux du marché, ce qui présente un risque de fluctuation des intérêts créditeurs.

b) *Risque de change*

Le FNUAP est exposé à des risques de change, car il détient des actifs financiers libellés dans des monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises. Le tableau ci-dessous récapitule la position à la fin de l'année des actifs et passifs financiers du FNUAP, par monnaie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

2020	Dollar des États-Unis	Livre sterling	Dollar canadien	Euro	Couronne suédoise	Autres monnaies	Au 31 décembre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	245 720	10 645	7 808	3 896	23	10 154	278 246
Placements	1 164 011	10 349	3 748	33 994	1 466	21 968	1 235 536
Contributions à recevoir	131 132	97 765	66 855	23 742	49 921	47 600	417 015
Dettes et charges à payer	(110 814)	(16)	–	(1 639)	–	(23 684)	(136 153)
Autres éléments de passif (y compris les passifs dérivés)	(2 429)	(13 514)	(10)	(5)	–	(26)	(15 984)
Exposition nette	1 427 620	105 229	78 401	59 988	51 410	56 012	1 778 660

(En milliers de dollars des États-Unis)

2019	Dollar des États-Unis	Livre sterling	Dollar canadien	Euro	Couronne suédoise	Autres monnaies	Au 31 décembre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	166 098	658	97	2 736	46	19 846	189 481
Placements	1 183 562	7 709	1 546	32 674	1 290	21 811	1 248 592
Contributions à recevoir	111 274	32 859	105 033	15 518	54 896	64 895	384 475
Dettes et charges à payer	(125 088)	(13)	(29)	(504)	–	(16 490)	(142 124)
Autres éléments de passif (y compris les passifs dérivés)	(1 106)	(13 106)	(10)	(16)	–	(55)	(14 293)
Exposition nette	1 334 740	28 107	106 637	50 408	56 232	90 007	1 666 131

Le FNUAP gère activement ses positions de change nettes. La trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps s'écoule entre l'annonce et le versement. En 2020, les contributions à recevoir libellées en huit monnaies ont ainsi fait l'objet d'opérations de couverture.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la sensibilité de l'actif net du FNUAP et de l'excédent ou du déficit sur l'année aux fluctuations des principales

monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Le renforcement du dollar des États-Unis entraîne une baisse de l'excédent ou du déficit et de l'actif net pour l'année et vice versa.

(En milliers de dollars des États-Unis)

2020	Appréciation du dollar des États-Unis de 10 %		Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 %	
	Excédent/déficit	Actif net	Excédent/déficit	Actif net
Livre sterling	(8 986)	(580)	10 983	709
Dollar canadien	(7 009)	(118)	8 566	145
Euro	(3 543)	(1 910)	4 330	2 335
Couronne suédoise	(4 540)	(133)	5 549	163

(En milliers de dollars des États-Unis)

2019	Appréciation du dollar des États-Unis de 10 %		Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 %	
	Excédent/déficit	Actif net	Excédent/déficit	Actif net
Livre sterling	(1 854)	(701)	2 267	857
Dollar canadien	(9 554)	(141)	11 677	172
Euro	(1 612)	(2 970)	1 970	3 630
Couronne suédoise	(4 995)	(117)	6 105	143

La trésorerie du PNUD utilise des produits dérivés, tels que les contrats de change à terme ainsi que les options classiques et les options structurées sur devises, pour gérer le risque de change du FNUAP.

c) *Risque lié au cours des actions*

Environ 65,0 % (contre 63,5 % en 2019) des placements du FNUAP au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont des actions. Le tableau ci-dessous présente une analyse de la sensibilité de ces placements à une variation de 5 % de la juste valeur. Il s'agit d'actions disponibles à la vente, qui sont évaluées au cours du marché avec variation constatée dans l'actif net ou la situation nette ; les variations des cours n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Juste valeur des actions au 31 décembre 2020	Variation (pourcentage)	Incidence sur les états financiers	
		Excédent/déficit	Actif net
177 674	Hausse de 5 %	–	8 884
177 674	Baisse de 5 %	–	(8 884)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Juste valeur des actions au 31 décembre 2019</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>	<i>Incidence sur les états financiers</i>	
		<i>Excédent/déficit</i>	<i>Actif net</i>
151 178	Hausse de 5 %	–	7 559
151 178	Baisse de 5 %	–	(7 559)

Note 26**Engagements**

Au 31 décembre 2020, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de divers biens et services (notamment des immobilisations corporelles et incorporelles) pour lesquels un marché avait été passé, mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 129,9 millions de dollars (contre 112,6 millions de dollars en 2019).

Le FNUAP n'est partie à aucun contrat de location non résiliable, car ses accords types prévoient une clause de résiliation anticipée moyennant préavis.

Tableaux

Tableau A

Ressources non préaffectées – état des contributions pour l'année achevée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements sur années antérieures</i>	<i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Afghanistan	–	–	1	2	–	3	–
Afrique du Sud	–	–	40	–	–	40	–
Algérie	10	–	10	–	–	20	–
Allemagne	–	–	78 815	–	1 700	80 515	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	5	–	–	5	–
Arabie saoudite	–	–	250	–	–	250	–
Arménie	–	–	3	–	–	3	–
Australie	–	–	6 443	5 176	–	11 619	–
Autriche	–	–	236	–	2	238	–
Bahamas	–	–	1	–	–	1	–
Bangladesh	4	–	34	–	–	35	3
Barbade	–	–	5	–	–	5	–
Belgique	–	–	10 045	–	482	10 527	–
Bhoutan	–	–	6	–	–	6	–
Botswana	5	–	5	14	2	26	–
Burkina Faso	–	–	13	–	–	13	–
Cambodge	15	–	–	–	–	–	15
Cameroun	32	(16)	–	–	–	–	16
Canada	–	–	11 917	–	(751)	11 166	–
Chili	–	–	9	–	–	9	–
Chine	–	–	1 600	–	–	1 600	–
Chypre	–	–	12	–	–	12	–
Comores	2	(1)	–	–	–	–	1
Costa Rica	–	–	5	–	–	5	–
Cuba	–	–	5	–	–	5	–
Danemark	–	–	34 070	–	(801)	33 269	–
Djibouti	1	(1)	–	–	–	–	–
Égypte	–	–	24	–	–	24	–
Émirats arabes unis	–	–	10	–	–	–	10
Érythrée	5	–	5	–	–	5	5
Espagne	–	–	592	–	(6)	586	–
Estonie	–	–	66	71	–	137	–
Eswatini	20	(10)	–	–	–	10	–
Éthiopie	–	–	2	–	–	2	–
Fédération de Russie	–	–	300	–	–	300	–
Finlande	–	–	36 424	–	(398)	36 026	–
France	–	–	1 251	–	–	1 251	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements sur années antérieures</i>	<i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Géorgie	–	–	20	–	–	20	–
Ghana	18	(18)	132	30	–	162	–
Guinée-Bissau	–	–	2	2	–	4	–
Guinée équatoriale	20	(10)	–	–	–	–	10
Guyana	1	–	10	–	–	10	1
Îles Cook	–	–	1	–	–	1	–
Inde	–	–	510	–	–	510	–
Indonésie	–	–	13	–	–	13	–
Iran (République islamique d')	–	–	10	–	–	10	–
Iraq	–	–	50	–	–	–	50
Irlande	–	–	3 821	–	(21)	3 800	–
Islande	–	–	219	–	–	219	–
Israël	–	–	10	–	–	10	–
Italie	–	–	2 941	–	21	2 962	–
Japon	–	–	17 055	–	–	17 055	–
Jordanie	50	–	50	–	–	100	–
Kenya	10	–	10	–	–	20	–
Kiribati	15	–	–	–	–	–	15
Koweït	–	–	10	–	–	10	–
Lesotho	5	(2)	–	–	–	–	3
Liechtenstein	–	–	27	–	–	27	–
Luxembourg	–	–	3 275	–	–	3 275	–
Macédoine du Nord	3	–	–	–	–	–	3
Malaisie	–	–	15	–	–	15	–
Maldives	–	–	5	–	–	–	5
Mali	–	–	25	–	–	25	–
Maroc	–	–	13	–	–	13	–
Maurice	–	–	3	–	–	3	–
Mauritanie	–	–	3	3	–	6	–
Mexique	–	–	52	–	–	52	–
Micronésie (États fédérés de)	–	–	3	–	–	3	–
Mongolie	4	(4)	4	–	–	4	–
Myanmar	3	–	–	–	–	3	–
Népal	4	–	4	–	–	8	–
Nicaragua	–	–	3	–	–	3	–
Norvège	–	–	55 088	–	–	55 088	–
Nouvelle-Zélande	–	–	4 019	–	(197)	3 822	–
Ouganda	32	–	–	–	–	22	10
Panama	–	–	10	–	–	10	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4	(4)	–	–	–	–	–
Pays-Bas	–	–	36 830	–	(406)	36 424	–
Pérou	–	–	1	–	–	1	–

Donateur	Solde à recevoir par le FNUAP au 1 ^{er} janvier	Ajustements sur années antérieures	Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)	Contributions reçues d'avance	Gains/(pertes) de change	Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance	Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre
Philippines	–	–	43	–	–	43	–
Portugal	–	–	166	–	(3)	163	–
Qatar	–	–	30	–	–	30	–
République centrafricaine	17	–	–	–	–	–	17
République de Corée	–	–	177	–	–	177	–
République démocratique populaire lao	3	–	3	–	–	–	6
République de Moldova	–	–	6	–	–	6	–
République dominicaine	–	–	15	–	–	15	–
République populaire démocratique de Corée	7	(7)	–	–	–	–	–
Roumanie	–	–	10	–	–	10	–
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	26 359	–	(880)	25 479	–
Rwanda	1	–	5	–	–	1	5
Samoa	–	–	6	–	–	6	–
Sao Tomé-et-Principe	13	–	9	–	–	–	22
Sénégal	–	–	11	36	–	47	–
Serbie	–	–	5	–	–	5	–
Sierra Leone	60	(30)	–	–	–	–	30
Singapour	–	–	5	–	–	5	–
Slovaquie	–	–	5	–	–	5	–
Soudan	90	–	–	–	–	–	90
Sri Lanka	–	–	18	–	–	18	–
Suède	–	–	65 853	–	1 019	66 872	–
Suisse	–	–	16 410	–	85	16 495	–
Suriname	1	–	–	–	–	–	1
Tadjikistan	–	–	1	–	–	1	–
Tehad	50	(25)	–	–	–	–	25
Thaïlande	–	–	150	–	–	150	–
Tonga	–	–	1	1	–	2	–
Trinité-et-Tobago	–	–	5	–	–	5	–
Tunisie	–	–	19	–	–	19	–
Turkménistan	–	–	6	–	–	6	–
Zambie	–	–	10	5	–	15	–
Zimbabwe	–	–	30	–	–	30	–
Contributions privées	–	–	518	–	–	518	–
Contributions inférieures ou égales à 500 dollars ^a	–	–	1	–	–	1	–
Total partiel	505	(128)	416 325	5 340	(152)	421 547	343

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements sur années antérieures</i>	<i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	–	–	505	–	–	505	–
Total	505	(128)	416 830	5 340^b	(152)	422 052	343^c

^a Contributions de l'Albanie, des Comores et de Guyana.

^b Inclus dans les produits comptabilisés d'avance présentés dans la note 13.

^c Compte non tenu d'une dépréciation des créances douteuses d'un montant de 0,2 million de dollars.

Tableau B
Ressources préaffectées – produits, charges et soldes des fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fonds d'affectation spéciale									
ABT Associates Inc.	162	420	4	–	–	586	81	505	–
Albanie	2	–	–	–	–	2	–	2	–
Algérie	162	(125)	–	–	–	37	17	20	–
Allemagne	200	3 181	49	–	–	3 430	98	3 332	1 822
Andorre et Monaco	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Angola	–	2 497	–	–	–	2 497	–	2 497	2 497
Anonyme	–	5 263	–	–	–	5 263	–	5 263	–
Arabie saoudite	16	2 415	–	–	–	2 431	1 531	900	–
Argentine	274	59	–	–	–	333	78	255	–
Australie	33 332	14 106	1 416	(87)	–	48 767	20 775	27 992	15 093
Autriche	5 420	–	190	(12)	–	5 598	2 235	3 363	1 764
Azerbaïdjan	192	219	–	–	–	411	100	311	–
Azim Premji Philanthropic Initiatives Private Limited	125	152	1	–	–	278	185	93	–
Bangladesh	16 177	–	(2)	–	–	16 175	3 880	12 295	4 782
Banque africaine de développement	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Banque mondiale	5	12 942	(6)	–	–	12 941	5 520	7 421	–
Bayer AG	–	164	11	–	–	175	–	175	–
Beifang International Education Group	497	–	–	–	–	497	96	401	350
Belgique	1 805	–	30	(44)	–	1 791	974	817	477
Bénin	6 900	–	(2)	–	–	6 898	467	6 431	5 520
Bill and Melinda Gates Foundation	4 211	–	1	–	–	4 212	3 009	1 203	–
Botswana	80	–	–	–	–	80	50	30	–
Brésil	6 161	(86)	257	–	–	6 332	93	6 239	–
Bulgarie	56	22	1	–	–	79	77	2	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	29 040	65 767	123	(626)	–	94 304	73 273	21 031	–

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse	–	127	–	–	–	127	–	127	127
Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud	2 453	–	7	–	–	2 460	1 041	1 419	785
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	2 808	2 252	18	(190)	–	4 888	3 038	1 850	798
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies	28	–	–	–	–	28	11	17	–
Burkina Faso	3 657	–	(66)	–	–	3 591	1 759	1 832	411
Cameroun	10 428	–	(70)	(3)	–	10 355	4 609	5 746	–
Canada	149 736	35 153	1 622	–	(6)	186 505	59 226	127 279	62 947
Centre de développement social	169	–	–	–	–	169	61	108	–
Children's Investment Fund Foundation	2	–	–	–	–	2	–	2	–
Chine	4 300	2 040	–	–	–	6 340	1 528	4 812	660
Columbia University	–	4 757	–	–	–	4 757	207	4 550	2 626
Colombie	5	101	–	–	4	110	101	9	–
Commission européenne	15 584	49 858	621	(32)	(621)	65 410	49 903	15 507	630
Congo	604	(162)	(1)	(58)	1	384	348	36	–
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	–	–	–	(2)	–	(2)	(2)	–	–
Contributions de faible montant	1 608	2 736	26	(13)	–	4 357	2 507	1 850	102
Costa Rica	100	10	–	–	–	110	92	18	–
Côte d'Ivoire	1 817	11 047	458	–	–	13 322	7 599	5 723	3 269
Cuba	–	100	–	–	–	100	–	100	–
Danemark	34 512	10 113	1 094	218	–	45 937	20 917	25 020	11 946
El Salvador	6 426	–	–	–	–	6 426	654	5 772	5 013
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	1 066	499	(2)	(6)	–	1 557	843	714	63
Équateur	195	4 322	2	–	–	4 519	153	4 366	4 322
Espagne	2 286	1 606	90	–	–	3 982	1 867	2 115	114
Estonie	–	109	–	–	–	109	–	109	–

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Eswatini	(1)	–	–	–	1	–	–	–	–
Fédération de Russie	13 055	–	1	–	–	13 056	1 278	11 778	3 512
Finlande	4 261	4 461	71	–	3	8 796	5 941	2 855	1 533
Fiotec	1 708	1 215	(24)	–	–	2 899	1 587	1 312	589
Flowminder Foundation	–	101	–	–	–	101	–	101	61
Fondation Axian	–	60	(1)	–	–	59	–	59	–
Fondation Ford	4	–	–	–	–	4	–	4	–
Fondation MacArthur	–	–	–	2	–	2	2	–	–
Fondation Zonta International	–	990	–	–	–	990	–	990	500
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	22	–	–	(1)	–	21	21	–	–
Fonds d'affectation spéciale thématique – multidonateurs	300 401	187 733	7 729	–	103	495 966	191 594	304 372	109 201
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	15 701	43 064	4	–	–	58 769	25 896	32 873	–
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	404	494	(1)	32	(32)	897	256	641	173
Fonds international de développement agricole	138	50	–	–	–	188	150	38	–
Fonds multidonateurs	17 130	24 198	606	11	130	42 075	9 677	32 398	15 678
France	1 414	5 745	17	(18)	–	7 158	3 084	4 074	–
Friends of UNFPA	1 948	2 102	(3)	45	(97)	3 995	2 152	1 843	–
Fundación Unidos por un México Vivo A.C.	–	35	–	–	–	35	–	35	–
Gobi Oyu Development Support Fund	1 125	–	(2)	–	–	1 123	482	641	409
Good Neighbours – Laos	100	–	(1)	–	–	99	98	1	–
Good Neighbours – République dominicaine	185	–	–	–	–	185	144	41	–
Guatemala	9 247	–	(68)	63	–	9 242	1 750	7 492	6 696
Guinée	–	2 321	–	–	–	2 321	–	2 321	2 321
Guinée équatoriale	357	–	–	–	–	357	91	266	–
Haïti	14 933	–	(30)	–	–	14 903	1 081	13 822	–
Honduras	932	–	–	–	–	932	922	10	–

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Inde	–	3 256	(67)	–	–	3 189	150	3 039	2 391
Indonésie	5 175	–	(58)	–	–	5 117	2 503	2 614	2 162
Irlande	1 409	2 028	13	(72)	–	3 378	1 852	1 526	–
Islande	2 605	935	–	–	–	3 540	1 363	2 177	1 000
Itaipu Binacional	1 143	–	–	(943)	–	200	200	–	–
Italie	14 062	2 178	364	–	13	16 617	7 108	9 509	3 498
Japon	9 019	13 547	114	(29)	–	22 651	11 823	10 828	–
Kazakhstan	168	566	(4)	–	1	731	568	163	–
Korea Foundation for International Healthcare	499	–	(32)	–	–	467	–	467	–
Koweït	26	–	–	–	–	26	–	26	–
Liban	28	–	–	–	–	28	7	21	–
Libéria	824	–	–	–	–	824	92	732	–
Luxembourg	11 394	2 304	348	76	(57)	14 065	5 233	8 832	3 497
Malaisie	620	600	(5)	–	–	1 215	635	580	–
Malawi	7 103	17	–	–	–	7 120	2 712	4 408	–
Mali	2 270	–	(4)	–	–	2 266	1 512	754	–
Maroc	–	208	(2)	–	–	206	35	171	–
Maurice	153	–	–	–	–	153	5	148	50
Mauritanie	579	–	–	–	–	579	461	118	–
Meiji Holdings	–	10	–	–	–	10	–	10	–
Merck Sharp & Dohme (Asia) Ltd.	377	–	–	–	–	377	29	348	60
Mexique	96	2 016	129	–	–	2 241	157	2 084	–
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1	–	–	–	–	1	–	1	–
MTN Foundation	361	–	(5)	–	–	356	289	67	–
Niger	8 540	–	(11)	–	–	8 529	2 203	6 326	1 070
Nigéria	4 285	1 452	(1)	–	–	5 736	2 660	3 076	153
Noble Energy	1 436	–	–	–	–	1 436	746	690	–
Norvège	41 236	13 062	(20)	(138)	–	54 140	27 778	26 362	4 571
Nouvelle-Zélande	2 536	1 548	5	–	–	4 089	2 425	1 664	1 281

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Nutrition International	756	–	(4)	–	–	752	497	255	–
Olympic Refuge Foundation	–	1 498	–	–	–	1 498	–	1 498	1 012
Oman	392	(135)	–	–	–	257	30	227	–
Oman – accord de coopération de base	1 529	810	–	–	–	2 339	987	1 352	–
Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour	1 049	2 233	12	–	–	3 294	2 509	785	68
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	214	–	–	–	–	214	182	32	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	379	–	2	–	–	381	349	32	–
Organisation internationale pour les migrations	–	283	8	–	–	291	284	7	–
Organisation mondiale de la Santé	3 014	4 000	–	–	–	7 014	6 187	827	–
Oyu Tolgoi	200	–	(2)	–	2	200	112	88	–
Panama	304	–	–	–	–	304	226	78	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 286	–	–	–	–	1 286	301	985	–
Paraguay	417	–	–	–	–	417	–	417	–
Particuliers	64	–	–	–	–	64	54	10	–
Pays-Bas	56 483	26 558	(16)	(58)	1	82 968	18 313	64 655	37 181
PNUD : fonds d'affectation spéciale pluriparténaires	47 072	90 534	64	(69)	–	137 601	67 239	70 362	31
Portugal	22	–	–	–	–	22	–	22	–
Productora de Pulpas Soledad	14	–	–	–	–	14	14	–	–
Programme alimentaire mondial	3 012	3 314	(22)	(34)	–	6 270	1 648	4 622	–
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	1 862	5 824	2	(334)	–	7 354	5 729	1 625	–
Programme de dons de particuliers	54	187	–	–	–	241	191	50	–
Programme des Nations Unies pour le développement	1 766	18 153	(29)	(20)	–	19 870	7 663	12 207	627
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	(1)	100	(1)	–	–	98	78	20	–
Programmes conjoints auxquels le FNUAP participe	36 653	33 990	(52)	(1 721)	–	68 870	41 368	27 502	–

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Qatar	143	5 000	–	–	–	5 143	46	5 097	3 200
REC Foundation	106	1 762	5	–	–	1 873	940	933	–
Reckitt Benckiser	–	1 218	22	–	–	1 240	223	1 017	–
Rehabilitation International	–	99	–	–	–	99	18	81	–
République centrafricaine	2	–	–	–	–	2	–	2	–
République de Corée	11 439	23 492	171	–	(30)	35 072	7 227	27 845	21 690
République démocratique du Congo	3 934	1 515	–	–	–	5 449	5 514	(65)	–
République de Moldova	671	206	–	–	–	877	408	469	–
République dominicaine	–	404	2	–	–	406	–	406	406
Rio Tinto Mongolia LLC	–	602	–	–	–	602	24	578	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	80 489	27 932	1 532	(1 619)	–	108 334	43 362	64 972	29 713
Sabancı Foundation	–	80	(1)	–	–	79	1	78	30
SBI Foundation	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Sierra Leone	168	–	–	–	–	168	168	–	–
Société Filatex	13	–	–	–	–	13	12	1	–
Suède	51 803	38 484	3 745	(90)	5	93 947	39 400	54 547	31 581
Suisse	16 016	6 562	48	(379)	–	22 247	8 002	14 245	9 089
Tadjikistan	–	755	–	–	–	755	–	755	755
Tchad	1 336	(694)	(5)	–	–	637	176	461	–
The Resource Foundation	239	–	2	–	–	241	238	3	–
Timor-Leste	3	–	–	–	4	7	–	7	–
Togo	–	265	(2)	–	–	263	3	260	–
Turkménistan	727	–	–	–	–	727	373	354	16
Uruguay	208	332	–	–	–	540	200	340	–
Women Deliver	25	–	–	(23)	–	2	2	–	–
Women's Refugee Commission	176	81	–	(11)	–	246	246	–	–
Zimbabwe	3	506	–	–	–	509	435	74	–
Total partiel (fonds d'affectation spéciale)	1 165 655	843 910	20 415	(6 185)	(576)	2 023 219	848 732	1 174 487	421 923

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fonds spéciaux									
Ajustements liés à l'évaluation des contributions à recevoir	(5 598)	388	–	(15)	–	(5 225)	–	(5 225)	(5 210)
Ajustements sur opérations de change liées à des crédits relais	1 018	–	(407)	–	–	611	–	611	–
Contributions en nature préaffectées (biens)	7	577	–	–	–	584	97	487	–
Coordonnateur(trice) mondial(e) du programme L'ONU avec nous	8	–	–	–	–	8	1	7	–
Cuba – Communauté des Caraïbes	–	–	2	–	–	2	–	2	–
Écarts de change globaux relatifs aux autres ressources	1 850	–	–	–	620	2 470	–	2 470	–
Fonds de dotation Rafael M. Salas	1 098	–	13	–	–	1 111	1	1 110	–
Poste de spécialiste des finances de l'Union européenne	162	–	–	–	–	162	–	162	–
Prix des Nations Unies en matière de population	1 763	–	22	–	–	1 785	–	1 785	–
Programme des administrateurs auxiliaires	7 948	6 458	302	–	–	14 708	6 288	8 420	50
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	5 000	–	–	–	37	5 037	37	5 000	–
Ressources pour la communication d'informations aux donateurs	1 741	–	789	–	–	2 530	892	1 638	–
Services d'achats – prestations ne se rapportant pas à des services fournis par des tiers	13 234	–	3 468	–	(4 525)	12 177	(1 112)	13 289	147
Stocks et éléments en transit – autres ressources	10 837	–	–	–	–	10 837	1 075	9 762	–
Total partiel (fonds spéciaux)	39 068	7 423	4 189	(15)	(3 868)	46 797	7 279	39 518	(5 013)
Total	1 204 723	851 333	24 604	(6 200)	(4 444)	2 070 016	856 011	1 214 005	416 910

Note : Les charges et contributions indiquées dans le tableau comprennent des frais de recouvrement des coûts d'un montant de 58,5 millions de dollars. Hormis dans le présent tableau, ces montants ont été déduits des charges et des contributions préaffectées présentées dans les autres états financiers, les notes et les tableaux accompagnant les états financiers.

Tableau C
Services d'achats pour le compte de tiers

Les services d'achats pour le compte de tiers sont des activités d'achat qui ne se rapportent pas directement à une composante d'un des programmes du FNUAP et que celui-ci mène à la demande et au nom de tiers (gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales ou entités des Nations Unies, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, et les organes subsidiaires de l'ONU). Ces activités d'achat sont en lien avec le mandat du FNUAP et sont conformes à ses objectifs et à ses politiques. Les conditions du marché sont définies dans un contrat de service d'achat qui prévoit des frais de traitement payables au FNUAP en défraiement des coûts associés à la passation des marchés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2019 reclassés au passif</i>	<i>Montants reçus au titre des services d'achat</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Coût des services d'achat</i>	<i>Montant net des avances au 31 décembre 2020</i>
Institutions						
Gouvernements et organismes intergouvernementaux	28 038	21 030	256	49 324	35 800	13 524
PNUD et autres organismes des Nations Unies	911	1 711	106	2 728	3 420	(692)
Organisations non gouvernementales	3 775	5 705	81	9 561	5 424	4 137
Total	32 724	28 446	443	61 613	44 644	16 969

Tableau D
Charges préaffectées et non préaffectées pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités relatives aux programmes</i>				<i>Budget institutionnel</i>		<i>Dépenses des services centraux</i>				<i>Total</i>			
	<i>Charges non préaffectées</i>		<i>Charges préaffectées</i>		<i>Charges non préaffectées</i>		<i>Charges non préaffectées</i>		<i>Charges préaffectées</i>		<i>Charges non préaffectées</i>		<i>Charges préaffectées</i>	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Dépenses de personnel	84 627	82 183	78 786	62 587	135 680	125 809	9 541	22 208	12 140	10 889	229 848	230 200	90 926	73 476
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	24 788	4 145	235 191	175 371	51	(48)	79	299	1 341	(5 080)	24 918	4 396	236 532	170 291
Formation et perfectionnement des partenaires	17 768	23 359	90 398	103 870	95	66	32	101	–	40	17 895	23 526	90 398	103 910
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	51 449	44 943	153 360	131 097	27 128	27 321	(4 120)	(947)	(7 187)	(5 870)	74 457	71 317	146 173	125 227
Services contractuels et spécialisés	48 416	43 674	208 199	195 201	12 160	8 002	741	424	376	318	61 317	52 100	208 575	195 519
Charges financières	133	109	857	747	10	6	433	166	–	–	576	281	857	747
Voyages	7 546	21 761	21 646	39 315	823	3 699	(60)	(207)	16	102	8 309	25 253	21 662	39 417
Amortissement	2 312	2 394	692	640	1 670	1 772	2 367	2 080	20	15	6 349	6 246	712	655
Dépréciation	27	(12)	–	–	–	–	3	511	38	297	30	499	38	297
Charges diverses	309	130	1 460	2 285	71	(39)	6 491	4 430	200	40	6 871	4 521	1 660	2 325
Total des charges	237 375	222 686	790 589	711 113	177 688	166 588	15 507	29 065	6 944	751	430 570	418 339	797 533	711 864

21-07894 (F)

110821

160821